

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Atos S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale concernant le cabinet Grant Thornton et par ordonnance de référé du président du tribunal de commerce de Pontoise en date du 19 décembre 2024 concernant le cabinet Forvis Mazars SA, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATOS S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Note 5 « Autres produits et charges opérationnels », Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés » de l’annexe des comptes consolidés

Point clé de l’audit	Réponse apportée
Au 31 décembre 2024, la valeur comptable nette des goodwill s’élevait à 653 millions d’euros, soit 7.9 % du total de l’actif.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.
Les goodwill sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu’il existe un indicateur de perte de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an.	Nous avons vérifié si la méthodologie utilisée par la Direction était conforme aux principes comptables, notamment concernant la définition des UGT, l’allocation des actifs nets et les modèles utilisés pour évaluer les montants recouvrables.
Depuis le 30 juin 2023, en raison de la finalisation de la séparation légale des actifs et des passifs du Groupe entre Tech Foundations et Eviden, les Unités Génératrices de Trésorerie (UGTs) ont été redéfinies et correspondent désormais aux opérations Tech Foundations et aux opérations Eviden au sein de chaque zone géographique (<i>Regional Business Units</i> ou RBU).	Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT :
Pour effectuer le test de dépréciation annuel des goodwill, la valeur comptable des UGTs est comparée à sa valeur recouvrable, qui correspond à la juste valeur nette des coûts de cession,	<ul style="list-style-type: none">- nous avons apprécié la méthodologie et les hypothèses retenues par le Groupe, assisté par ses conseils externes, pour l’évaluation de la juste valeur nette des coûts de cession- nous avons rapproché les prévisions de trésorerie utilisées avec celles issues du plan d’affaires établi par le Groupe et communiqué au marché le 2 septembre 2024

résultant de la valeur d'entreprise implicite dérivée des données du marché, à savoir la capitalisation boursière du Groupe en fin d'exercice et la juste valeur de la dette financière. La valeur d'entreprise implicite a été allouée aux UGTs sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (« DCF ») à partir du plan d'affaires du management présenté au marché dans le communiqué de presse du 2 septembre 2024.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir d'hypothèses prospectives particulièrement sensibles et d'autres estimations.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constatée.

En 2024, la dépréciation totale du goodwill s'est élevée à 2 240 millions d'euros.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination de la juste valeur nette des coûts de cession, des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur recouvrable à ces hypothèses.

- nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues (y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle), notamment via des entretiens avec la Direction, et au regard des perspectives futures de croissance
- nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, y compris les taux d'actualisation retenus par rapport aux références de marché.

Nous avons vérifié l'exactitude mathématique de des méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe.

Nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, pour apprécier les analyses effectuées par la Direction.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes de l'annexe des comptes consolidés, notamment concernant les hypothèses et les analyses de sensibilité.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats pluriannuels de service au forfait

Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts de contrats » et Note 5 « Autres produits et charges opérationnels », Note 12 « Provisions » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Réponse apportée

Le Groupe ATOS opère dans le domaine de la transformation numérique, du Cloud, de la cyber sécurité et du calcul à haute performance.

Comme indiqué dans le Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés :

- le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge, et notamment des contrôles relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restant à encourir.

Pour une sélection de contrats fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes :

prestation réalisée

- pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé, de manière distincte, pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client

En particulier, pour les contrats pluriannuels de service au forfait, le chiffre d'affaires comptabilisé dépend :

- de l'estimation du prix total de la transaction, de son allocation aux différents éléments du contrat et,
- des coûts totaux estimés des contrats déterminés à partir de diverses hypothèses

Les coûts totaux d'un contrat, notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Une provision pour contrat onéreux est comptabilisée si les coûts futurs de réalisation sont supérieurs aux bénéfices économiques attendus.

Nous avons considéré la reconnaissance du revenu sur les contrats pluriannuels de service au forfait comme un point clé de notre audit en raison de son importance significative dans les comptes du Groupe, du niveau de jugement et d'estimation requis par la Direction pour la détermination du chiffre d'affaires et du résultat à terminaison de ces contrats.

- nous avons apprécié le caractère distinct des obligations de prestations identifiées dans les contrats et la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires de chacune d'elles
- nous avons rapproché les données comptables avec les données contractuelles, y compris les demandes complémentaires ou réclamations contractualisées et les données de gestion en lien avec le suivi opérationnel des projets
- sur la base des données contractuelles, des données opérationnelles et d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat déterminé sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge. Nous avons, par ailleurs, comparé les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné les correspondances avec les clients.
- Nous avons apprécié le caractère raisonnable de hypothèses et des données retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires.

Nous avons également mis en œuvre des contrôles de substance sur un échantillon de créances clients et de factures à établir pour apprécier les estimations de la Direction relatives aux perspectives de recouvrement de ces créances.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Traitement comptable de la restructuration financière

Evènements significatifs de l'exercice, Note 6 « Actifs et passifs financiers et résultat financier », Note 14 « Capitaux propres » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Compte tenu des contraintes financières auxquelles il est confronté, le Groupe a annoncé le 3 janvier 2024 sa décision d'adapter sa stratégie afin de maintenir un mixte d'activités attractif pour ses employés, ses clients, ses créanciers et ses actionnaires, tout en assurant le remboursement et le refinancement de ses dettes financières. Le 5 février 2024, le Groupe a annoncé avoir entamé des discussions avec ses banques en vue de parvenir à un plan de refinancement de sa dette financière. Le 25 mars 2024, à la demande du Groupe, une procédure de conciliation a été ouverte au profit du Groupe.</p>	<p>Nous avons intégré à notre équipe des spécialistes en comptabilisation et valorisation des instruments financiers afin, notamment, d'examiner la conformité des modalités de comptabilisation de l'ensemble des instruments de capitaux propres et de dettes avec les normes IFRS en vigueur, en particulier les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ».</p>
<p>Le 24 juillet 2024, le Groupe a annoncé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée afin qu'il puisse mettre en œuvre le plan de restructuration financière qui résulte de l'accord de lock-up conclu entre le Groupe, des banques et certains détenteurs d'obligations.</p>	<p>Nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprécier le respect des critères prévus par les normes IFRS précitées pour pouvoir décomptabiliser la dette préexistante, notamment le caractère substantiel de la modification de la dette, • examiner les éléments qui sous-tendent la valorisation à la juste valeur : <ul style="list-style-type: none"> • de la nouvelle dette et de la dette réinstallée à leur date d'émission, • des nouvelles actions émises dans le cadre de la conversion d'une partie de la dette existante en capital, au regard du prix côté de l'action au moment de la réalisation des opérations, • des bons de souscription d'actions accordés,
<p>Le 27 septembre 2024, le Groupe a annoncé que les actionnaires et les créanciers financiers d'Atos, réunis en qualité de parties affectées, ont fortement soutenu le projet de Plan de Sauvegarde Accélérée qui a été ensuite présenté au Tribunal de Commerce de Pontoise le 15 octobre 2024 et approuvé par jugement en date du 24 octobre 2024.</p>	
<p>A la suite de la réalisation des augmentations de capital réservées, de la levée de nouveaux financements préférentiels et de la réinstallation de la dette, qui ont eu lieu le 18 décembre 2024, Atos SE a annoncé le 19 décembre 2024 avoir finalisé les dernières étapes du Plan de Sauvegarde Accélérée.</p>	
<p>Comme détaillé dans la section « évènements significatifs de l'exercice » de l'annexe aux états financiers consolidés, cette restructuration financière réalisée a conduit à :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • une émission de droits de 233 millions d'euros réglée et livrée le 10 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> • vérifier que les coûts de transaction ont été comptabilisés en fonction de leur nature, • vérifier que les conséquences fiscales des opérations de la restructuration financière ont été traduites dans les comptes consolidés, • vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les états financiers consolidés.

2024, qui a donné lieu à un apport en numéraire de 143 millions d'euros et à la conversion de créances pour un montant de 90 millions d'euros,

- la conversion de 2 940 millions d'euros (intérêts compris) de dettes financières existantes (via trois augmentations du capital réservées aux créanciers qui ont été réglées et livrées le 18 décembre 2024),
- la réinstallation, sous forme de dettes réintégréées à maturité 6 ans ou plus, de 1 948 millions d'euros de dettes financières existantes,
- un total de 1 750 millions d'euros de nouveaux financements :
 - 1 605 millions d'euros de nouveaux financements (nouvelle dette - y compris 60 millions d'euros de garantie bancaire et 440 millions d'euros de facilité de crédit renouvelable, dont 190 millions d'euros destinés à la satisfaction des besoins de garanties bancaires) et,
 - 145 millions d'euros de nouveaux fonds propres résultant de l'apport en numéraire de l'émission de droits ainsi que des souscriptions volontaires supplémentaires en numéraire par les créanciers participants dans le cadre de l'augmentation du capital additionnelle réservée,
- l'émission de 22 398 648 580 bons de souscription d'actions (BSA).

Dans le cadre de l'attribution du nouveau financement, des sûretés et des garanties ont été accordées par le Groupe et certains membres du Groupe au profit des détenteurs du financement.

La Direction du Groupe a considéré que l'ensemble des opérations liées à la restructuration financière du Groupe a représenté une transaction complexe unique à multiples composantes conduisant, en application d'IFRS 9

et d'IFRIC 19, à décomptabiliser intégralement la dette existante et à reconnaître, à la juste valeur, de nouveaux instruments de dette et de capitaux propres.

Cette opération complexe s'est traduite par :

- Un gain de 2 766 millions d'euros sans effet sur la trésorerie ou sur l'impôt résultant principalement de la différence entre :
 - La valeur comptable de la dette convertie en capital ; et
 - La juste valeur des actions nouvelles émises dans le cadre des augmentations de capital (déterminée sur la base du cours de l'action aux dates de règlement-livraison de chaque augmentation de capital, à savoir 0,0022 euro et 0,0021 euro respectivement le 10 et 18 décembre 2024) ;
- Un gain avant impôt de 965 millions d'euros résultant de la comptabilisation initiale de la nouvelle dette à la juste valeur (différente des montants présentés dans le plan de sauvegarde) ;
- Une perte de 45 millions d'euros sans effet sur la trésorerie ou sur l'impôt résultant de la comptabilisation initiale des bons de souscription d'actions à la juste valeur.

La restructuration financière est présentée en détail dans la section « événements significatifs de l'exercice » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au regard des implications financières significatives inhérentes aux opérations de restructuration financière et de l'importance des estimations et des jugements de la Direction qui ont été nécessaires, notamment pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers émis, nous avons considéré le traitement comptable de la restructuration financière du Groupe Atos comme un point clé de notre audit.

Litige	
<i>Note 16 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés</i>	
Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Le Groupe est engagé dans une procédure judiciaire concernant un litige en matière de droits de propriété intellectuelle avec TriZetto Group et Cognizant Technology Solutions (TriZetto / Cognizant) aux États-Unis d'Amérique, tel que décrit dans la note 16 de l'annexe des comptes consolidés :</p> <p>Le 27 octobre 2020, un jury formé par le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York (« <i>United States District Court for the Southern District of New York</i> ») a déclaré Syntel, filiale d'Atos, responsable du détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à TriZetto / Cognizant d'environ 855 millions de dollars (570 millions de dollars de dommages-intérêts punitifs et 285 millions de dollars de dommages compensatoires). Le 20 avril 2021, le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a estimé que les dommages-intérêts punitifs devaient être ramenés de 570 millions de dollars à 285 millions de dollars, et TriZetto a accepté cette réduction.</p> <p>Le 25 mai 2023, la Cour d'appel des États-Unis pour le deuxième circuit (« <i>United States Second Circuit Court</i> ») a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - annulé la décision rendue par le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York qui déclarait Syntel responsable des dommages causés par l'appropriation illicite de secrets commerciaux et la violation de droits d'auteur dont Syntel se serait rendue coupable, - renvoyé l'affaire au tribunal de district pour qu'il examine plus avant si le montant des dommages-intérêts est toujours approprié. <p>Le 13 mars 2024, le tribunal de district a rendu sa décision sur le dossier de renvoi et a annulé la totalité des dommages-intérêts compensatoires (285 millions de dollars) déclarés dus par Syntel. La décision fait également droit à la requête de</p>	<p>Afin de bénéficier des éléments circonstanciés nécessaires à une compréhension suffisante des litiges et réclamations en cours au 31 décembre 2024, nous nous sommes entretenus avec la Direction, et nous avons analysé les procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier les litiges.</p> <p>Concernant le litige contre TriZetto / Cognizant, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mené des entretiens avec la Direction du Groupe afin d'apprécier l'état actuel du litige en cours, - consulté les éléments de procédure disponibles et obtenu les informations pertinentes à propos du litige notamment celles relatives à la probabilité de condamnation et aux impacts financiers qui en résulteraient (confirmation des avocats sur l'évaluation des risques), - procédé à une revue critique des estimations et des positions retenues par la Direction, - apprécié si l'intégralité des événements relatifs au litige en cours ont été pris en compte dans les positions et estimations retenues par la Direction au 31 décembre 2024. <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 16 de l'annexe des comptes consolidés.</p>

TriZetto concernant les honoraires d'avocat (14.5 millions de dollars).

De son côté, TriZetto a présenté une requête en vue d'un nouveau procès. Le 23 octobre 2024, le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a ordonné un nouveau procès sur les dommages compensatoires prétendument dus par Syntel pour détournement de secrets commerciaux et violation de droits d'auteur.

Le 25 novembre 2024, Syntel a déposé devant Cour d'appel des États-Unis pour le deuxième circuit une demande d'autorisation d'interjeter appel de l'ordonnance de nouveau procès rendue par le tribunal de district.

Nous avons considéré que ce sujet constituait un point clé de l'audit, en raison de l'incertitude sur l'issue de la procédure engagée, du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et du caractère potentiellement significatif sur le résultat net et les capitaux propres consolidés, si ces estimations devaient varier.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Atos S.E.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par décision du Tribunal de Commerce de Pontoise le 19 décembre 2024 pour Forvis Mazars SA et par l'Assemblée Générale du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA est dans la 1^{ère} année de sa mission et le cabinet Grant Thornton dans la 34^{ème} année sans interruption, dont pour Grant Thornton, 29 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

Atos S.E.

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que

Atos S.E.

nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Signé par :
 **Simon BELLEVAIRE**
C7A6F833CA584BD...

Simon Beillevaire

Signé par :
 **Bruno Pouget**
6E3CC872E3D34E6...

Bruno Pouget

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Signé par :
 **Samuel CLOCHARD**
3A2E584929C1413...
Samuel Clochard

6.1.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	Note 3	9 577	10 693
Charges de personnel	Note 4.1	-4 966	-5 418
Charges opérationnelles autres que salariales	Note 4.2	-4 412	-4 808
Marge opérationnelle		199	467
En % du chiffre d'affaires		2,1%	4,4%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-2 858	-3 573
Résultat opérationnel		-2 659	-3 106
En % du chiffre d'affaires		-27,8%	-29,0%
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	-178	-102
Autres charges financières	Note 6.1	-423	-151
Autres produits financiers	Note 6.1	3 722	26
Résultat financier	Note 6.1	3 121	-227
Résultat avant impôt		462	-3 332
Charge d'impôt	Note 7	-214	-112
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	5
Résultat net		248	-3 439
dont			
• attribuable aux propriétaires de la société mère		248	-3 441
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0	1

(en millions d'euros et en nombre d'actions)	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère		248	-3 441
Nombre moyen pondéré d'actions		7 202 242 119	110 860 004
Résultat net par action (en euros)	Note 14.1	0,034	-31,04
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		7 966 563 162	110 860 004
Résultat net dilué par action (en euros)	Note 14.1	0,031	-31,04

6.1.3 Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net de la période	248	-3 439
Autres éléments du résultat global		
• A reclasser en compte de résultat (recyclables)	74	-151
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	-10	6
Ecarts de conversion	82	-156
Effet d'impôt sur les éléments à reclasser en compte de résultat	2	-1
• Non reclassés en compte de résultat (non recyclables)	-32	-158
Gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite à prestations définies	-40	-121
Effet d'impôt sur les éléments non reclassés en compte de résultat	7	-36
Total autres éléments du résultat global	41	-309
Total résultat global de la période	290	-3 748
dont		
• attribuable aux propriétaires de la société mère	290	-3 750
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	1

6.1.4 Etats consolidés de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Goodwill	Note 8.1	653	2 875
Immobilisations incorporelles	Note 8.2	349	529
Immobilisations corporelles	Note 8.3	580	355
Droits d'utilisation	Note 9.1	550	687
Participations dans les entreprises mises en équivalence	Note 10	12	11
Actifs financiers non courants	Note 6.3	131	142
Impôts différés actifs	Note 7.3	184	206
Total des actifs non courants		2 458	4 806
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 435	2 459
Impôts courants		102	83
Autres actifs courants	Note 4.4	1 510	1 637
Instruments financiers courants	Note 13	2	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	1 739	2 295
Total des actifs courants		5 788	6 488
TOTAL DE L'ACTIF		8 246	11 294

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
PASSIF			
Capital social	Note 14	18	111
Primes		1 887	1 499
Réserves consolidées		-1 354	1 887
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 14	248	-3 441
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		799	55
Participations ne donnant pas le contrôle		0	5
Total capitaux propres		799	61
Provisions pour retraites et assimilées	Note 11	782	741
Provisions non courantes	Note 12	345	282
Emprunts	Note 6.4	2 089	2 530
Impôts différés passifs	Note 7.3	69	35
Dettes de location non courantes	Note 9.2	498	588
Autres passifs non courants		3	1
Total des passifs non courants		3 787	4 177
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	1 018	2 066
Impôts courants		75	74
Provisions courantes	Note 12	315	280
Instruments financiers courants	Note 13	0	2
Part à moins d'un an des emprunts	Note 6.4	17	2 124
Dettes de location courantes	Note 9.2	207	234
Autres passifs courants	Note 4.5	2 028	2 276
Total des passifs courants		3 660	7 056
TOTAL DU PASSIF		8 246	11 294

6.1.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat avant impôt		462	-3 332
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	254	266
Amortissement des droits d'utilisation	Note 4.2	257	321
Dotations (reprises) nettes aux provisions opérationnelles		7	-35
Dotations (reprises) nettes aux provisions financières		-11	39
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		206	-185
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	Note 5	57	108
Perte de valeur du goodwill et des autres actifs non courants	Note 5	2 384	2 527
(Plus) moins-values de cessions d'actifs non courants		-109	61
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	Note 5	4	19
Pertes (gains) sur instruments financiers		-	1
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	178	102
Intérêts sur dettes de location	Note 6.1	35	26
Autres éléments financiers non cash ¹		-3 666	-
Flux nets de trésorerie liés à l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts		58	-81
Impôts payés		-81	-77
Variation du besoin en fonds de roulement		-1 379	-255

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	-1 402	-413
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-444	-205
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	2
Investissements opérationnels nets	-440	-203
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-0	-26
Encaissements nets liés aux cessions d'immobilisations financières	276	476
Trésorerie des sociétés cédées sur la période	-39	-34
Investissements financiers nets	237	416
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-203	213
Augmentation de capital	145	0
Rachats et reventes d'actions propres	-2	-3
Dividendes versés ²	-13	-32
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-5	-3
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-5
Paiement des loyers	Note 6.5 -301	-358
Nouveaux emprunts	Note 6.5 2 150	1 700
Remboursement d'emprunts	Note 6.5 -725	-1 850
Intérêts payés	Note 6.5 -178	-102
Autres mouvements liés aux opérations de financement	Note 6.5 -51	31
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	1 019	-622
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-586	-822
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	2 295	3 190
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 6.5 -586	-822
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	Note 6.5 29	-73
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5 1 739	2 295

(1) détaillé dans la section 6.1.7.4 - Evénements significatifs de l'exercice au paragraphe "impact sur le tableau de flux de trésorerie".

(2) correspond aux taxes prélevées sur des distributions de dividendes internes.

6.1.6 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2022	110 951	111	1 499	3 195	-1 012	3 793	7	3 799
● Augmentation de capital	488	0	-0	-	-	-	-	-
● Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	-1 012	1 012	-0	-	-0
● Dividendes versés	-	-	-	-0	-	-0	-3	-3
● Paiements fondés sur des actions	-	-	-	17	-	17	-	17
● Actions propres	-	-	-	-3	-	-3	-	-3
● Autres	-	-	-	-1	-	-1	-0	-1
Transactions avec les actionnaires	488	0	-0	-999	1 012	13	-3	10
● Résultat net de la période	-	-	-	-	-3 441	-3 441	1	-3 439
● Autres éléments du résultat global	-	-	-	-309	-	-309	-0	-309
Total du résultat global de la période	-	-	-	-309	-3 441	-3 750	1	-3 748
Au 31 décembre 2023	111 439	111	1 499	1 887	-3 441	55	5	61
● Augmentation de capital	178 924 540	-94	3 147	112	-	3 166	-	3 166
● Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	-3 441	3 441	-	-	-
● Dividendes versés	-	-	-	0	-	0	-5	-5
● Paiements fondés sur des actions	-	-	-	4	-	4	-	4
● Actions propres	-	-	-	-2	-	-2	-	-2
● Autres*	-	-	-2 759	45	-	-2 714	-1	-2 714
Transactions avec les actionnaires	178 924 540	-94	388	-3 281	3 441	454	-5	449
● Résultat net de la période	-	-	-	-	248	248	0	248
● Autres éléments du	-	-	-	41	-	41	-0	41

(en millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
résultat global								
Total du résultat global de la période								
	-	-	-	41	248	290	0	290
Au 31 décembre 2024	179 035 980	18	1 887	-1 354	248	799	-0	799

* Les autres éléments correspondent à l'ajustement IFRIC 19 sur les capitaux propres pour 2 759 millions d'euros et à la juste valeur des bons de souscription d'actions émis pour 45 millions d'euros suite à la restructuration financière du Groupe (voir section 6.1.7.4 – Evénements significatifs de l'exercice)

6.1.7 Annexe aux états financiers consolidés

6.1.7.1 Préambule

Atos SE, société mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Atos est un leader mondial de la transformation numérique et le numéro un européen dans le domaine du Cloud, de la cyber sécurité et du calcul à haute performance. Atos propose des solutions verticales totalement intégrées, des plateformes de données intelligentes et des solutions infrastructures, travaillant étroitement avec des partenaires technologiques majeurs et tirant partie des innovations sur les plateformes, de l'expérience client, du digital Workplace, de l'intelligence artificielle et du Cloud hybride.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la société mère, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 4 mars 2025. Les états financiers consolidés seront soumis pour approbation par la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

6.1.7.2 Base de préparation

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe pour la période de douze mois clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union européenne et dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2024.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) tels que publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« IFRS Interpretations Committee » (IFRS IC).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a appliqué les mêmes principes comptables et méthodes d'estimation que lors de l'arrêté des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des changements imposés par l'entrée en vigueur des nouvelles normes ou interprétations présentées ci-dessous.

Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Les nouvelles normes, interprétations ou modifications suivantes, dont l'application était obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés :

- Amendements à IAS 7 « Etat des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers - Informations à fournir » sur les Accords de financement de fournisseurs ;
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants et sur les passifs non courants assortis de covenants ;
- Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » sur le passif locatif découlant d'une cession-bail.

Le Groupe est dans le scope du modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE. La législation Pilier 2 a été adoptée en France, pays dans lequel l'entité mère ultime est enregistrée, et est entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

Le Groupe applique l'exemption temporaire obligatoire à la comptabilisation et l'obligation de fournir des informations en matière d'impôts différés en lien avec Pilier 2 prévue dans les amendements à IAS 12 publiés en mai 2023 (voir Note 7).

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Par ailleurs, aucune nouvelle norme ou interprétation applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et pour lesquelles une application anticipée était possible, n'a été appliquée par le Groupe.

Les impacts potentiels de ces nouveaux textes sont en cours d'analyse.

Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements et a recours à des estimations et hypothèses qui impactent le montant des actifs et passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture. Du fait de l'évolution de ces hypothèses ou de nouvelles circonstances qui pourraient intervenir, les montants apparaissant dans les états financiers qui seraient publiés ultérieurement, pourraient différer des estimations actuelles, particulièrement sur les sujets suivants :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires : estimations des pourcentages d'avancement, des coûts restant à engager et des éventuelles pertes à terminaison, analyses principal versus agent (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats et Note 12 – Provisions) ;
- Regroupement d'entreprises : juste valeur de la contrepartie transférée (y compris la contrepartie éventuelle) et juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (Note 1 – Variations de périmètre) ;
- Traitement comptable de la restructuration financière et la détermination de la juste valeur des nouveaux instruments de dettes et capitaux propres (section 6.1.7.4. – Evénements significatifs de la période) ;
- Test de dépréciation du goodwill et autres actifs immobilisés : hypothèses clés sous tendant les valeurs recouvrables (Note 8 – Goodwill et actifs immobilisés) ;
- Reconnaissance et évaluation des impôts différés actifs : existence de profits futurs taxables permettant d'absorber les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables (Note 7 – Charge d'impôt) ;
- Reconnaissance et évaluation des provisions et passifs éventuels : hypothèses clés retenues pour évaluer la probabilité et le niveau de sortie de ressources sans contrepartie, estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et plus généralement, estimations relatives à toutes les provisions et passifs éventuels (Note 12 – Provisions et Note 16 – Litiges) ;
- Evaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies : hypothèses actuarielles clés (Note 11 – Engagements de retraite et autres avantages à long terme) ;
- Dettes de location et droits d'utilisation : estimation de la durée des contrats et des taux marginaux d'emprunt utilisés (Note 9 – Contrats de location) ;
- Actifs financiers : estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats) et des autres actifs financiers.

De manière régulière, les estimations relatives aux contrats à long terme sont revues pour prendre en considération les éventuelles situations de perte à terminaison ou de risque de recouvrabilité des actifs et coûts de contrats. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont également revues pour intégrer l'augmentation potentielle du risque de faillite de clients.

Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

Lors de l'établissement des comptes consolidés, l'impact du changement climatique a été pris en compte par Atos, notamment dans le cadre des informations requises dans la section Responsabilité sociale de l'entreprise du Document d'enregistrement universel et de la double évaluation de matérialité qui a permis d'identifier des impacts, risques et opportunités (IROs) significatifs pour le Groupe, notamment en matière de changement climatique.

Atos n'anticipe pas d'impact matériel dans les états financiers pour l'année 2024. En 2025 cette analyse sera poursuivie au regard des IROs identifiés et conformément aux exigences de la CSRD. Atos a commencé à travailler sur le renforcement de la coordination avec son système de gestion des risques d'entreprise. En particulier, Atos travaillera avec les fonctions Risque et Finance pour calculer les effets financiers actuels découlant des risques et opportunités significatifs d'Atos sur sa situation financière, y compris en cas de risques d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs.

Politiques comptables significatives

Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 définit trois catégories pour classer et évaluer les actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers sont classés selon ces trois catégories sur la base du modèle économique suivi par le Groupe pour gérer ces actifs et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qu'ils génèrent.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme IFRS 9 (flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement aux remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels, ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif, tandis que les instruments de dette non « basiques » ou qui ne répondent pas à ces modèles de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le modèle de gestion du Groupe est de collecter les flux de trésorerie contractuels de ses créances commerciales.

Ces créances commerciales peuvent être transférées à des tiers (banques) avec des conditions remplissant les critères de transfert d'IFRS 9, à savoir transfert effectif des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont attachés. Ces créances commerciales sont dans ce cas déconsolidées. Aucun transfert de créances commerciales (affacturage) n'a eu lieu au 31 décembre 2024.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont classés comme non courants. Le besoin en fonds de roulement du Groupe est défini en Note 4.6.

Conversion des devises étrangères

La devise de présentation est l'euro.

États financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers des entités consolidées sont préparés dans leur devise fonctionnelle, correspondant à la devise de l'environnement économique primaire dans lequel elles opèrent leur activité. Les états financiers des activités à l'étranger, dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- les charges et produits sont convertis au taux moyen de la période ;
- les gains et pertes de change générés par ces opérations de conversion sont reconnus au sein des autres éléments du résultat global sur la ligne « écarts de conversion ».

Le goodwill et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité et convertis en euros à la date de clôture.

Le Groupe n'a aucune entité opérant dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine et de la Turquie. L'Argentine est considérée comme une économie hyper-inflationniste depuis le 1er juillet 2018 et la Turquie depuis le 1er avril 2022. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentines et turques ont été retraités de l'inflation conformément à la norme IAS 29.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date des transactions. A la date de clôture, les créances et dettes associées à ces transactions sont converties au taux de clôture.

Les gains ou pertes de change associés sont reconnus en résultat financier au sein de la ligne « Autres produits et charges financiers » sauf quand la comptabilité de couverture est appliquée comme évoqué en Note 13.

6.1.7.3 Indicateurs Alternatifs de Performance

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre le chiffre d'affaires, les charges de personnel et les charges opérationnelles autres que salariales. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels définis ci-dessous.

Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- Les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les goodwill ;
- Lors de la comptabilisation de regroupements d'entreprises, le Groupe peut être amené à reconnaître des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture pendant une période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, les provisions devenues sans objet du fait de changements de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnels ;
- Le coût d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées, y compris les compléments de prix, associés ou non à une condition de présence (sauf pour les salariés qui n'étaient pas d'anciens actionnaires) ;
- Les plus-values et moins-values nettes de cession d'entités ou activités consolidées ;
- La juste valeur des paiements fondés sur des actions attribués aux salariés, y compris les charges sociales ;
- Les coûts de réorganisation et de rationalisation liés aux regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, peu fréquents ou anormaux. Quand les effets d'un plan de restructuration sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, la rationalisation des biens immobiliers connexes ainsi que les coûts associés aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne ;
- Les impacts liés aux restructurations et aux modifications des régimes à prestations définies dont les faits générateurs sont hors du champ de contrôle de la Direction d'Atos ;
- Les plus et moins-values nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ne faisant pas partie du cœur de métier d'Atos tels que les biens immobiliers ;
- Les autres produits ou charges inhabituels, anormaux et peu fréquents tels que les impacts liés à des contentieux ou litiges significatifs.

Trésorerie nette (ou endettement net)

La trésorerie nette (ou endettement net) comprend le total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres emprunts), les actifs et passifs financiers à court terme portant intérêts avec une maturité de moins de douze mois, moins la trésorerie nette et équivalents de trésorerie. Les dettes de location et les dérivés sont exclus de l'endettement net.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de la trésorerie nette ou de la dette nette, à l'exclusion des variations des capitaux propres, des rachats d'actions, des dividendes versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle, des acquisitions ou cessions nettes de sociétés ou d'activités et, depuis 2024, de l'amortissement de l'ajustement à la juste valeur de la dette.

6.1.7.4 Evènements significatifs de l'exercice

Plan de Sauvegarde Accélérée et restructuration financière du Groupe

Rappel des principales étapes

Compte tenu des contraintes financières auxquelles elle était confrontée, la Société a annoncé le 3 janvier 2024 sa décision d'adapter sa stratégie afin de maintenir un mix d'activités attractif pour ses employés, ses clients, ses créanciers et ses actionnaires, tout en assurant le remboursement et le refinancement de ses dettes financières. Dans son communiqué de presse du 3 janvier 2024, la Société a également souligné que le management et le Conseil d'administration s'engageaient, dans tous les scénarios envisagés, à gérer les incertitudes significatives d'exécution et que, le cas échéant, si l'issue des discussions avec l'ensemble de ses banques s'avérait incertaine, elle n'exclurait pas la possibilité de recourir à un emprunt, et d'utiliser tous les mécanismes préventifs prévus par la loi française pour inscrire les discussions avec ses créanciers dans un cadre juridique sécurisé et assurer la couverture des échéances de financement et des besoins de trésorerie du Groupe Atos sur le long terme.

Ouverture d'une procédure de mandat ad hoc (février 2024)

Le 5 février 2024, la Société a annoncé avoir entamé des discussions avec ses banques en vue de parvenir à un plan de refinancement de sa dette financière. A la suite des premières discussions avec les banques, il est apparu utile, afin d'encadrer ces discussions et d'en faciliter l'aboutissement rapide, de demander la nomination d'un mandataire ad hoc, dont le rôle serait d'assister la Société dans ses discussions, en vue de converger vers une solution financière appropriée dans les meilleurs délais et dans l'intérêt de la Société. Le mandataire ad hoc a été désigné le 6 février 2024.

Dans le cadre de la procédure de mandat ad hoc, plusieurs créanciers ont manifesté leur intérêt et leur volonté de participer aux discussions sur la restructuration financière de la Société, en indiquant notamment qu'ils seraient prêts à contribuer à de nouveaux financements.

Ouverture d'une procédure de conciliation à l'amiable (mars-mai 2024)

Le 25 mars 2024, à la demande de la Société, une procédure de conciliation amiable a été ouverte au profit de la Société pour une durée de quatre mois et une conciliatrice a été nommée avec les missions suivantes :

- d'assister la Société pour faciliter toutes discussions et/ou négociations utiles avec ses partenaires, et notamment ses créanciers, ses actionnaires et tout investisseur potentiel, dans le but de faciliter l'émergence de tout accord, mesure, transaction ou solution susceptible de préserver sa liquidité, de stabiliser sa situation financière et/ou d'assurer la pérennité de ses activités sur le long terme ; et
- plus généralement, d'assister l'entreprise dans les démarches qu'elle pourrait entreprendre pour résoudre les difficultés juridiques, sociales, économiques ou financières auxquelles elle pourrait être confrontée.

Les 9 et 29 avril 2024, la Société a communiqué à ses banques et aux détenteurs d'obligations son plan d'affaires actualisé pour la période 2024-2027 ainsi que les principaux paramètres de son plan de restructuration. Les parties prenantes existantes de la Société et les investisseurs tiers ont été invités à soumettre des propositions pour de nouveaux financements.

Le 6 mai 2024, la Société a annoncé qu'elle avait reçu quatre propositions de restructuration financière qui ont été présentées au Conseil d'administration le 5 mai 2024.

Le 30 mai 2024, l'extension de la procédure de conciliation à l'amiable a été ordonnée.

Le 3 juin 2024, la Société a annoncé qu'elle avait reçu deux propositions de restructuration financière révisées qui ont été présentées au Conseil d'administration :

- une offre révisée de la société holding EP Equity Investment (EPEI), contrôlée par Daniel Kretinsky en partenariat avec Attestor Limited ; et
- une offre révisée par Onepoint en consortium avec Butler Industries et Econocom, ainsi qu'avec un groupe de certains créanciers financiers de la Société.

Le 11 juin 2024, la Société a annoncé la décision du Conseil d'administration, sous l'égide de la conciliatrice, de donner suite à la proposition de restructuration financière soumise par le consortium Onepoint, cette proposition semblant être alignée sur l'intérêt social de la Société, y compris ses employés, clients, fournisseurs, créanciers, actionnaires et autres parties prenantes, et étant généralement cohérente avec les principaux paramètres financiers fixés par la Société. Cette proposition a également été soutenue par un grand nombre de créanciers non garantis.

Le 25 juin 2024, Onepoint, Butler Industries et Econocom ont décidé de se retirer des discussions avec la Société. À la même date, la Société a reçu une lettre réitérant l'intérêt d'EPEI à participer à la restructuration financière de la Société.

Le 26 juin 2024, la Société a annoncé qu'elle avait reçu une proposition globale de restructuration financière révisée de la part du comité représentant ses détenteurs d'obligations, afin de répondre aux besoins de liquidités à court et moyen terme, compte tenu du retrait de Onepoint, Butler Industries et Econocom.

Le 2 septembre 2024, le plan d'affaires a été mis à jour par la Société, sans modification des paramètres prévus dans l'accord sur les principaux termes du plan de restructuration financière conclu avec un groupe pilote de détenteurs d'obligations et de banques et annoncé par la Société le 30 juin 2024.

Conclusion d'un accord sur les modalités de la restructuration et d'un accord de lock-up (juin-juillet 2024)

Les discussions entre la Société et ses créanciers, qui se sont poursuivies sous l'égide de la conciliatrice et du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI), ont permis à la Société de conclure le 30 juin 2024, avec un groupe de banques et groupe de détenteurs d'obligations, un accord de principe sur les modalités de restructuration aux termes duquel les parties ont convergé sur les termes du plan de restructuration financière.

Par la suite, le 14 juillet 2024, la Société, un groupe de banques et un groupe de détenteurs d'obligations ont conclu un accord de lock-up établissant l'engagement des parties à soutenir et à coopérer pour mettre en œuvre et finaliser la restructuration financière de la Société, en particulier en soutenant le projet de Plan de Sauvegarde Accélérée (à condition qu'il soit conforme aux termes de l'accord sur les conditions de restructuration).

Conclusion d'accords sur les financements intérimaires (mai-juillet 2024)

Parallèlement aux discussions relatives à l'accord de restructuration financière, et afin d'assurer une liquidité suffisante jusqu'à la mise en œuvre de son plan de refinancement à long terme, la Société a annoncé le 9 avril 2024 qu'elle avait conclu les termes d'un accord de principe avec un groupe de Banques et un groupe d'Obligataires concernant un financement intérimaire de 400 millions d'euros.

En outre, le gouvernement français, qui est également un client du Groupe Atos, a accordé un prêt de 50 millions d'euros par l'intermédiaire du Fonds pour le développement économique et social (FDES) à une filiale d'Atos S.E., Bull SAS, qui contrôle des activités souveraines sensibles. En contrepartie, la Société s'est engagée à émettre une action de préférence dans Bull SA, au profit du gouvernement français, ce qui, avec les protections contractuelles, lui confère des droits de protection sur ces activités souveraines sensibles.

Le 29 avril 2024, la Société a également indiqué que la mise en œuvre de sa restructuration financière nécessiterait une extension des financements intérimaires de 450 millions d'euros déjà convenus et l'octroi d'un financement intérimaire supplémentaire de 350 millions d'euros entre juillet 2024 et la mise en œuvre finale de l'accord de restructuration financière.

Le 20 juin 2024, suite aux discussions avec les différentes parties prenantes sous l'égide de la conciliatrice, la Société a annoncé la structure finale du financement intérimaire comprenant :

- un premier financement intérimaire de 450 millions d'euros, comprenant :
 - € le prêt de 50 millions d'euros accordé par le gouvernement français, par l'intermédiaire du FDES, à Bull SAS ;
 - € le crédit renouvelable et le prêt à terme d'un montant total de 100 millions d'euros fournis par un groupe d'obligataires dans le cadre d'un contrat de prêt, augmentés d'une tranche supplémentaire de 225 millions d'euros, souscrite à hauteur de 125 millions d'euros par un groupe de banques et de 100 millions d'euros par un groupe d'obligataires ;
 - € le programme d'affacturage, d'un montant initial de 300 millions d'euros, ramené à 75 millions d'euros après alignement entre la Société et les banques pour des raisons d'efficacité ;
- un financement intérimaire supplémentaire de 350 millions d'euros par le biais d'une tranche supplémentaire de 350 millions d'euros au titre des facilités de crédit renouvelables, dont 175 millions d'euros ont été souscrits par un groupe de banques et 175 millions d'euros par un groupe d'obligataires, dont le tirage était notamment subordonné à la signature de l'accord de lock-up et à l'ouverture de la sauvegarde accélérée.

En contrepartie de l'octroi de ces financements intérimaires, la Société s'est engagée à ne pas capitaliser ou renoncer à (ni convertir, ni échanger contre des titres indexés sur des actions ou des titres hybrides) une partie des créances existantes des obligataires et des banques ayant souscrit aux financements intérimaires, et à réintégrer cette partie des créances sous la forme de nouveaux financements bancaires et obligataires privilégiés.

Ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée pour mettre en œuvre le plan de restructuration financière prénégocié par Atos (juillet 2024)

Le 24 juillet 2024, la Société a annoncé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée pour une durée initiale de deux mois renouvelable pour deux mois supplémentaires. Comme annoncé dans le communiqué de presse du 15 juillet 2024, l'objectif de cette procédure était de permettre à la Société de mettre en œuvre son plan de restructuration financière conformément à l'accord de lock-up conclu entre la Société, un groupe de banques et un groupe de détenteurs d'obligations.

La Cour a estimé que, compte tenu du niveau de soutien des créanciers financiers et des informations fournies par la conciliatrice lors de l'audience, le plan de restructuration financière devrait être approuvé avec succès dans le cadre de la procédure de sauvegarde accélérée.

Il convient de noter que le seul objectif de la procédure de sauvegarde accélérée, qui ne concerne que les créanciers financiers existants (à l'exclusion des créanciers au titre des financements intérimaires) et les actionnaires, était de soumettre les termes du plan de restructuration financière convenu dans l'accord de lock-up à un vote des catégories de parties concernées, puis à l'approbation du tribunal. Il ne concerne que l'endettement financier d'Atos (Facilité de crédit renouvelable (FCR), Prêt à terme (TL)

et obligations) et son capital social et n'a pas d'impact sur les fournisseurs, les employés, la gouvernance de la Société, ou d'autres créances détenues par les créanciers de la Société ou de ses filiales.

Le 19 septembre 2024, la Société a annoncé avoir obtenu la prolongation supplémentaire de deux mois initialement prévue pour la procédure de sauvegarde accélérée, sans impact sur le calendrier annoncé.

Approbation du Plan de Sauvegarde Accélérée par les classes de parties affectées (septembre 2024)

Le 27 septembre 2024, la Société a annoncé que les actionnaires et les créanciers financiers d'Atos, réunis en tant que catégories de parties affectées, ont fortement soutenu le projet de Plan de Sauvegarde Accélérée proposé et que l'ensemble des trois catégories de parties affectées ont voté en faveur du projet de Plan de Sauvegarde Accélérée à la majorité requise.

Approbation du Plan de Sauvegarde Accélérée par le tribunal de commerce spécialisé de Nanterre (octobre 2024)

Suite à l'approbation par les trois catégories de parties affectées à la majorité requise, le projet de Plan de Sauvegarde Accélérée a été présenté à la Cour lors de l'audience du 15 octobre 2024 et approuvé par jugement en date du 24 octobre 2024.

Finalisation de la restructuration financière (décembre 2024)

Suite à la réalisation des augmentations de capital réservées, à la levée des nouveaux financements préférentiels et à la réinstallation de la dette, qui ont eu lieu le 18 décembre 2024, Atos SE a annoncé le 19 décembre 2024 la finalisation réussie de sa restructuration financière grâce à la finalisation des dernières étapes du Plan de Sauvegarde Accélérée.

La finalisation du Plan de Sauvegarde Accélérée s'est traduite notamment par :

- la levée de fonds au travers de nouvelles dettes dont une facilité de crédit renouvelable et d'augmentations de capital ;
- la réduction de la dette brute par la conversion de dettes financières existantes et le remboursement des financements intérimaires avec la nouvelle dette levée ; et
- aucune échéance de dette avant la fin de l'année 2029.

La note de crédit d'Atos a été relevée à B- (stable) par S&P et notée B- (stable) par Fitch.

Description du Plan de Sauvegarde Accélérée

Les opérations de restructuration financière d'Atos prévues dans le cadre du Plan de Sauvegarde Accélérée, incluaient notamment :

- une émission de droits de 233 millions d'euros qui a été réglée et livrée le 10 décembre 2024 et qui a donné lieu à un apport en numéraire de 143 millions d'euros et à la conversion de créances pour un montant de 90 millions d'euros,
- la conversion de 2 940 millions d'euros (intérêts compris) de dettes financières existantes (via trois augmentations de capital réservées aux créanciers qui ont été réglées et livrées le 18 décembre 2024),
- la réinstallation, sous la forme de dettes réintégrées à maturité 6 ans ou plus, de 1 948 millions d'euros de dettes financières existantes,
- un total de 1 750 millions d'euros de nouveaux financements :
 - € 1 605 millions d'euros de nouveaux financements (nouvelle dette - y compris 60 millions d'euros de garantie bancaire et 440 millions d'euros de facilité de crédit renouvelable, dont 190 millions d'euros destinés à la satisfaction des besoins de garanties bancaires) et
 - € 145 millions d'euros de nouveaux fonds propres résultant de l'apport en numéraire de l'émission de droits ainsi que des souscriptions volontaires supplémentaires en numéraire par les créanciers participants dans le cadre de l'augmentation de capital additionnelle réservée,
- l'émission de 22 398 648 580 bons de souscription d'actions (BSA).

Description des augmentations de capital et autres opérations sur le capital

Réduction du capital social

Conformément aux termes du Plan de Sauvegarde Accélérée approuvé, le Conseil d'administration de la Société a décidé le 6 novembre 2024 de réduire le capital social de la Société en raison de pertes, en réduisant la valeur nominale des actions de la Société de 1,00 euro à 0,0001 euro par action, ce qui était une condition préalable à la réalisation des augmentations de capital de la restructuration financière et à l'émission des BSA, étant donné que le prix d'émission de ces émissions est inférieur à la valeur nominale actuelle des actions de la Société. La réduction du capital social, devenue effective le 2 décembre 2024, s'est traduite par un capital social s'élevant à 11 213 euros, divisé en 112 136 778 actions d'une valeur nominale de 0,0001 euro chacune. Il est rappelé que le montant de la réduction du capital social, soit 112 millions d'euros, a été affecté à un compte de réserve spéciale indisponible.

Émission de droits

Le 10 décembre 2024, Atos a annoncé la réalisation de la première augmentation de capital prévue dans le cadre du Plan de Sauvegarde Accélérée, consistant en une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'émission de droits a été souscrite pour un montant total de 233 millions d'euros, représentant une émission de 63 062 910 207 nouvelles actions à un prix de souscription de 0,0037 euro par action, réparties comme suit :

- 18 476 832 229 actions nouvelles pour un montant total de 68 millions d'euros souscrites en numéraire, dont 2 432 432 432 actions nouvelles, représentant un montant total de 9 millions d'euros souscrites par Philippe Salle, Président du Conseil d'administration et futur Directeur général de la Société, conformément à son engagement de souscription ;
- 44 586 077 978 nouvelles actions suite à l'exercice des engagements de Backstop, pour un montant total de 165 millions d'euros, dont 75 millions d'euros souscrits en numéraire et 90 millions d'euros souscrits par conversion de dettes.

Le produit de la souscription à cette émission de droits a été utilisé pour financer les besoins opérationnels de la Société.

Augmentations de capital de conversion réservées aux créanciers

Suite à la réalisation de l'émission de droits, trois augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux créanciers ont été mises en œuvre, représentant un montant total de 2 935 millions d'euros et un total de 115 860 932 658 actions nouvelles souscrites par compensation de dette financière existante pour 2 940 millions d'euros (intérêts compris) et souscrites en numéraire pour 2 millions d'euros.

Les liquidités de l'augmentation de capital additionnelle réservée aux créanciers participants, qui font partie des fonds propres supplémentaires, soit 2 millions d'euros, ont été utilisées pour financer les besoins opérationnels de la Société.

Après la réalisation des augmentations de capital réservées le 18 décembre 2024, le capital social de la Société s'élevait à 17 903 598 euros et était composé de 179 035 979 643 actions d'une valeur nominale de 0,0001 euro chacune.

Attribution des bons de souscription

La réalisation des augmentations de capital réservées a été suivie de l'émission de 22 398 648 580 bons de souscription d'actions, donnant droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle par bon, attribués gratuitement à certains Créanciers Participants conformément au Plan de Sauvegarde Accélérée, en contrepartie d'engagements de souscription et de garantie au titre du nouveau financement préférentiel pris antérieurement au jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde accélérée d'Atos. Les BSA peuvent être exercés à tout moment jusqu'à l'expiration d'une période de 36 mois suivant la date de leur règlement-livraison.

Description des nouveaux financements et de la réinstallation de la dette

Comme le prévoit le Plan de Sauvegarde Accélérée, la Société a obtenu de nouveaux financements auprès de banques et d'obligataires mis à la disposition en date de règlement-livraison de la dernière des augmentations de capital de conversion réservées (soit le 18 décembre 2024) et consistant en :

- 1 104 millions d'euros de nouvelle dette 1L (garantie de premier rang sur les actifs collatéraux) répartis entre :
 - € 802 millions d'euros de nouvelles obligations (notées B+ par S&P et BB- par Fitch) ; et
 - € 302 millions d'euros de nouveau prêt à terme ;
- 500 millions d'euros de nouvelles facilités 1L dont :
 - € jusqu'à 440 millions d'euros de facilité de crédit renouvelable (FCR), avec 190 millions d'euros destinés à répondre aux besoins de garanties bancaires ; et
 - € jusqu'à 60 millions d'euros de lignes de garanties bancaires.

Conformément au Plan de Sauvegarde Accélérée, les nouveaux financements ont été partiellement affectés au remboursement des financements intérimaires accordés à la Société avant l'approbation du Plan de Sauvegarde Accélérée afin de fournir les liquidités nécessaires pour financer l'activité jusqu'à la clôture de la restructuration financière, comme décrit précédemment.

L'échéance de ces nouveaux financements a été fixée à décembre 2029. La facilité de crédit renouvelable n'a pas été tirée au 31 décembre 2024.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde Accélérée, 1 948 millions d'euros de dettes financières existantes ont été réinstallées sous la forme de nouvelles dettes garanties à maturité à 6 ans ou plus, dans les instruments de dette suivants :

- 1 592 millions d'euros de dette 1,5L (subordonnée aux nouveaux financements (1L) mais prioritaire par rapport à la dette 2L) répartis entre :
 - € 751 millions d'euros de prêt à terme 1,5L, et
 - € 840 millions d'euros d'obligations 1,5L (notées CCC par S&P et CCC+ par Fitch) ; et
- 356 millions d'euros de dette 2L répartis entre :
 - € 219 millions d'euros de prêt à terme 2L, et
 - € 137 millions d'euros d'obligations 2L (notées CCC par S&P et CCC par Fitch).

Principales caractéristiques du prêt à terme 1L, de la FCR 1L et de la ligne EPS 1L

Taux d'intérêt annuel	Prêt à terme : 9 % d'intérêts cash + 4 % d'intérêt PIK. FCR : Euribor (seuil minimum de 0%) + 6,60% plus 35% de commission d'engagement sur la marge.
Date d'échéance	5 ans - décembre 2029.
Sûretés, privilèges et subordination	Les financements 1L contiennent les garanties suivantes : <ul style="list-style-type: none">• sûretés de premier rang sur les actifs collatéraux ;• <i>pari passu</i> avec les Financements 1L des obligataires au titre l'Accord Inter-Créanciers ;• rang prioritaire (<i>senior secured status</i>) sur (i) les Financements 1,5L, (ii) les créanciers 2L au titre l'Accord Inter-Créanciers.
Remboursement anticipé obligatoire	Notamment, en cas de cession d'actifs, remboursement obligatoire conformément à l'ordre de distribution prévu dans le Plan de Sauvegarde Accélérée, sous réserve des dispositions spécifiques du Prêt à terme 1L, de la FCR 1L, de la ligne EPS 1L et/ou de l'Accord Inter-Créanciers applicables.
Clean Down (1L FCR)	La Société doit veiller à ce que : <ul style="list-style-type: none">• le total des montants tirés au titre de la FCR n'excède pas 340 millions d'euros pour une période d'au moins quatre semaines successives entre le 1er décembre d'une année (à partir du 1er décembre 2025) et le 31 janvier de l'année suivante et

Taux d'intérêt annuel	Prêt à terme : 9 % d'intérêts cash + 4 % d'intérêt PIK. FCR : Euribor (seuil minimum de 0%) + 6,60% plus 35% de commission d'engagement sur la marge. pour une période d'au moins quatre semaines successives entre le 1er juin et le 31 juillet de chaque année (à partir du 1er juin 2026) (chacune, un <i>Clean Down</i>) ; et <ul style="list-style-type: none"> le total des montants tirés au titre de la FCR n'excède pas 190 millions d'euros pour une période d'au moins quatorze (14) jours successifs au cours de chaque <i>Clean Down</i>.
Rémunération des garanties bancaires (ligne EPS)	Commission d'engagement : 1,225% du montant non utilisé de la ligne EPS ; Commission de risque : 3,5 % du montant des garanties émises, payable d'avance, en numéraire, par trimestre indivisible.

Principales caractéristiques des obligations 1L

Taux d'intérêt annuel	9 % d'intérêts progressifs cash + 4 % de prime de remboursement ajustée.
Date d'échéance	5 ans - décembre 2029.
Sûretés, privilèges et subordination	Les obligations 1L contiennent les garanties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> sûretés de premier rang sur les actifs collatéraux <i>pari passu</i> avec les Financements 1L des banques au titre l'Accord Inter-Créanciers ; rang prioritaire sur (i) les Financements 1,5L et (ii) les Financements 2L des banques au titre l'Accord Inter-Créanciers.
Remboursement anticipé obligatoire	Notamment, en cas de cession d'actifs, remboursement obligatoire conformément à l'ordre de distribution prévu dans le Plan de Sauvegarde Accélérée, sous réserve des dispositions spécifiques des Obligations 1L et/ou de l'Accord Inter-Créanciers.

Principales caractéristiques du prêt à terme 1,5L

Taux d'intérêt annuel	Euribor (seuil minimum de 0 %) + 2,6 % d'intérêts cash + 2,0 % d'intérêts PIK.
Date d'échéance	6 ans - décembre 2030, avec remboursement à l'échéance.
Sûretés, privilèges et subordination	Le prêt à terme 1,5L contient les garanties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> sûretés de rang intermédiaire (<i>1,5 lien</i>) sur les actifs collatéraux ; rang prioritaire (<i>senior secured</i>) sur les Financements 2L ; <i>pari passu</i> avec les Financements 1,5L ; et subordonné, sauf exception, au Financement 1L au titre de l'Accord Inter-Créanciers.
Remboursement anticipé obligatoire	Notamment, en cas de cession d'actifs, remboursement obligatoire conformément à l'ordre de distribution prévu dans le Plan de Sauvegarde Accélérée, sous réserve des dispositions spécifiques du Prêt à terme 1,5L et/ou de l'Accord Inter-Créanciers.

Principales caractéristiques des obligations 1,5L

Taux d'intérêt annuel	5,0 % d'intérêts progressifs cash + 4 % de prime de remboursement ajustée.
Date d'échéance	6 ans - décembre 2030, avec remboursement à l'échéance.
Sûretés, privilèges et subordination	Les obligations 1,5L contiennent les garanties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> sûretés de rang intermédiaire (<i>1,5 lien</i>) sur les actifs collatéraux ; rang prioritaire (<i>senior secured</i>) sur les Financements 2L ; <i>pari passu</i> avec les Financements 1,5L ; et subordonnés, sauf exception, au Financement 1L au titre de l'Accord Inter-Créanciers.
Remboursement anticipé obligatoire	Notamment, en cas de cession d'actifs, remboursement obligatoire conformément à l'ordre de distribution prévu dans le Plan de Sauvegarde Accélérée, sous réserve des dispositions spécifiques des Obligations 1,5L et/ou de l'Accord Inter-Créanciers.

Principales caractéristiques du prêt à terme 2L

Taux d'intérêt annuel	1% d'intérêts cash + 4% d'intérêts PIK
Date d'échéance	8 ans - décembre 2032, avec remboursement à l'échéance.
Sûretés, privilèges et subordination	Le prêt à terme 2L contient les garanties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> sûretés de rang subordonné (<i>2nd lien</i>) sur les actifs collatéraux ; <i>pari passu</i> avec les Financements 2L ; subordonné (i) aux Financements 1L et (ii) aux Financements 1,5L au titre de l'Accord Inter-Créanciers.
Remboursement anticipé obligatoire	Notamment, en cas de cession d'actifs, remboursement obligatoire conformément à l'ordre de distribution prévu dans le Plan de Sauvegarde Accélérée, sous réserve des dispositions spécifiques du Prêt à terme 2L et/ou de l'Accord Inter-Créanciers.

Principales caractéristiques des obligations 2L

Taux d'intérêt annuel	1% d'intérêts progressifs cash + 4% de prime de remboursement ajustée.
Date d'échéance	8 ans - décembre 2032, avec remboursement à l'échéance.
Sûretés, privilèges et subordination	Les obligations 2L contiennent les garanties suivantes :

Taux d'intérêt annuel	1% d'intérêts progressifs cash + 4% de prime de remboursement ajustée. <ul style="list-style-type: none"> • sûretés de rang subordonné (2nd lien) sur les actifs collatéraux ; • <i>pari passu</i> avec les Financements 2L ; subordonnés (i) aux Financements 1L et (ii) aux Financements 1,5L au titre de l'Accord Inter-créanciers.
Remboursement anticipé obligatoire	Notamment, en cas de cession d'actifs, remboursement obligatoire conformément à l'ordre de distribution prévu dans le Plan de Sauvegarde Accélérée, sous réserve des dispositions spécifiques des Obligations 2L et/ou de l'Accord Inter-Créanciers.

Description des actifs collatéraux et des garanties

Dans le cadre de l'octroi du nouveau financement, des sûretés et des garanties ont été consenties par la Société et certains membres du Groupe au bénéfice des détenteurs (i) des Financements 1L (1st lien) (ii) des Financements 1,5L (1,5 lien) et (iii) des Financements 2L (2nd lien).

Réorganisation interne du Groupe préalable à la mise en place des nouvelles dettes

Avant la mise en place des nouveaux instruments de dette, le Groupe a procédé à une réorganisation interne dans le cadre de laquelle, la plupart des filiales précédemment détenues directement par la Société (incluant notamment ses filiales significatives telles que Eviden France, Atos France SAS et Atos International SAS) ont été apportées et/ou cédées à sa filiale néerlandaise Atos International B.V.

Dans le cadre de cette réorganisation, d'autres actifs restent détenus directement par la Société et/ou n'ont pas été apportés et/ou cédés à Atos International B.V. Il s'agit notamment (mais de manière non exhaustive) de Bull SA et ses filiales (qui détiennent certains actifs liés aux activités souveraines sensibles) et d'Atos Information Technology GmbH (AIT).

Suite à cette réorganisation interne, la Société continue de détenir indirectement 100% des actions d'Atos International B.V. par l'intermédiaire de deux holdings transparentes de droit néerlandais : " DutchCo1 ", détenue à 100% par Atos S.E. et qui détient elle-même la totalité des actions de son unique filiale néerlandaise, " DutchCo2 ", laquelle détient pour sa part intégralement et uniquement les actions d'Atos International B.V. Cette chaîne de détention a été mise en place dans le seul objet de l'exercice éventuel des nantissements en cas de défaut de la société mère, Atos S.E. Les sociétés françaises transférées à Atos International B.V. restent membres du groupe fiscal français si elles en font partie à ce jour.

Sûretés accordées par la Société

A titre de condition suspensive à la mise à disposition des nouveaux financements, et une fois les opérations de réorganisation interne effectuées, la Société a consenti principalement au bénéfice des Créanciers sécurisés les sûretés suivantes :

- un nantissement portant sur l'intégralité des actions de DutchCo1 ;
- un nantissement portant sur l'intégralité des actions d'Atos Information Technology GmbH (AIT) ;
- un nantissement portant sur ses principaux comptes bancaires ;
- un nantissement de créances portant sur certaines créances intra-groupes ; et
- une fiducie-sûreté portant sur les principales marques détenues par la Société.

Garanties consenties par des filiales significatives

Chaque filiale significative de la Société (le caractère significatif étant apprécié au regard du poids de la filiale dans le chiffre d'affaires, l'EBO pré-IFRS 16 ou les actifs nets détenus du Groupe) agit en tant que garant au titre des Financements et a consenti une garantie individuelle (dont les termes et le montant maximum garanti font l'objet des limitations usuelles applicables dans chaque juridiction concernée) au bénéfice des Créanciers sécurisés dans le cadre du remboursement desdits Financements par la Société.

D'autres filiales du Groupe peuvent également avoir à agir en même qualité de garants au titre des Financements pour s'assurer que les garants, pris dans leur ensemble, représentent au moins 65% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, 85% de l'EBO pré-IFRS 16 du Groupe, et 85% des actifs nets consolidés du Groupe.

Sûretés consenties par les autres membres du Groupe

DutchCo1 a affecté en nantissement de droit néerlandais, au bénéfice des Créanciers sécurisés, la totalité du capital social de son unique filiale néerlandaise, DutchCo2, laquelle à son tour a consenti un nantissement de droit néerlandais sur les actions de sa filiale néerlandaise Atos International B.V.

DutchCo1, DutchCo2, certaines filiales significatives de la Société (autres que les entités du périmètre Syntel) ainsi que les sociétés détenant directement ces filiales significatives ont consenti les sûretés suivantes :

- des nantissements portant sur les actions de filiales significatives détenues par ces sociétés ;
- des nantissements portant sur leurs principaux comptes bancaires ;
- des nantissements portant sur des créances intragroupes ;
- dans la mesure du possible, et sous réserve des contraintes applicables dans chaque juridiction concernée, des nantissements portant sur des actifs significatifs et/ou les droits de propriété intellectuelle détenus par ces sociétés.

S'agissant des entités Syntel (à savoir Green Holdco et ses filiales aux États-Unis et au Royaume-Uni), les garanties et les sûretés consenties par ces entités sont substantiellement les mêmes que celles consenties dans le cadre de la mise en œuvre des financements intermédiaires, comprenant notamment :

- l'octroi de garanties par les sociétés suivantes : Green Holdco Inc, Atos Syntel Inc, Syntel Delaware, LLC, Syntel LLC et Syntel SPC, Inc. U.S. et Syntel Europe Limited ;

- un nantissement de droit américain, par chacune des filiales américaines garantes portant sur la plupart des actifs significatifs de ces sociétés (en ce compris un nantissement de l'intégralité des actions émises par Atos Syntel Inc.) ; et
- d'autres sûretés et garanties conclues par les filiales de Green Holdco Inc (incluant Atos Syntel Inc, Syntel Delaware, LLC, Syntel LLC, Syntel SPC, Inc. U.S.), comprenant des nantissements portant sur les actions de leurs filiales américaines, britanniques et de certaines autres filiales étrangères.

Accord Inter-créanciers et mainlevée des sûretés

Un Accord Inter-créanciers a été conclu entre, notamment la Société et les Créanciers sécurisés, notamment pour déterminer les rangs et l'ordre de priorité de paiement entre les différentes catégories de Créanciers sécurisés, les modalités de réalisation des sûretés et des garanties consenties au titre des Financements et l'affectation entre les différentes catégories de Créanciers sécurisés du produit de réalisation pouvant en résulter.

Il est à noter que la documentation de financement contient des dispositions relatives à la mainlevée des sûretés visées ci-dessus (sous les conditions qui y sont prévues) concernant les entités susceptibles de faire l'objet de cessions et/ou de réorganisations autorisées.

Covenants de maintenance

Comme détaillé en Note 6.4, la nouvelle documentation de crédit impose au Groupe le respect des covenants suivants :

- à partir du 31 mars 2025, un niveau minimum de liquidités de 650 millions d'euros, à vérifier à chaque fin de trimestre financier ;
- à partir du 30 juin 2027, à compter de chaque fin de semestre, un niveau maximum de levier financier ("Total Net Leverage Ratio Covenant"), lequel est défini comme le ratio de l'Endettement financier (principalement hors impacts IFRS 16 et ajustement IFRS 9 de la dette à sa juste valeur) sur l'EBO pré-IFRS 16 ; les plafonds ainsi applicables seront déterminés au plus tard le 30 juin 2026 en référence à une flexibilité de 30% par rapport au plan d'affaires retenu par le Groupe à cette date; ces plafonds resteront compris en tout état de cause entre 3,5x et 4,0x.

Impact sur la situation financière et les emprunts

Suite à la restructuration financière du Groupe le 18 décembre 2024, les emprunts ont diminué de 2 890 millions d'euros détaillés comme suit :

(en millions d'euros)	Nominal	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Emprunts⁽¹⁾ - Avant restructuration							
Intérêts courus	128	128	-	-	-	-	-
Obligations	2 400	500	750	-	-	350	800
Prêts bancaires et titres de créances négociables	1 550	-	1 500	50	-	-	-
Facilité de crédit renouvelable	900	-	900	-	-	-	-
TOTAL	4 978	628	3 150	50	-	350	800

(en millions d'euros)	Nominal	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Ajustement JV ⁽²⁾	Valeur comptable
Emprunts⁽¹⁾ - Après restructuration												
Obligations	1 780	-	-	-	-	-	802	841	-	137	-444	1 336
Prêts bancaires	1 272	-	-	-	-	-	302	751	-	219	-521	751
Facilité de crédit renouvelable ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 052	-	-	-	-	-	1 105	1 592	-	356	-965	2 088

Variation **-1 926** **-2 890**

1. Montants à la date de finalisation de la restructuration financière (soit le 18 décembre 2024) et excluant le financement intérimaire et les autres emprunts.
2. Ajustement à la juste valeur de 965 millions d'euros à la date de comptabilisation de la nouvelle dette.
3. Facilité de crédit renouvelable réinstallée de 440 millions d'euros de nominal, non tirée au 31 décembre 2024.

Le Groupe a considéré que les opérations, réalisées en décembre 2024 au titre de la restructuration financière, et plus particulièrement la conversion en capital des dettes dans le cadre des augmentations de capital et des émissions de droits et BSA au bénéfice des créanciers ainsi que les amendements à la documentation de crédit existante, ont représenté une transaction complexe unique à multiples composantes.

Conformément à IFRS 9 et IFRIC 19, les modifications substantielles ont impliqué la décomptabilisation intégrale de la dette existante tandis que les nouveaux instruments de dettes et de capitaux propres ont été reconnus à leur juste valeur. Les coûts de transaction ont été reconnus en charge ponctuelle au compte de résultat 2024.

Au 31 décembre 2024, les emprunts s'élevaient à 2 107 millions d'euros incluant un ajustement positif de juste valeur de 965 millions d'euros réduisant les valeurs nominales (voir Note 6.4). Cet ajustement a été reconnu en gain financier ponctuel à la date de comptabilisation initiale des dettes en 2024 et se retournera sur la durée de vie des dettes correspondantes lorsqu'elles seront

amorties du 18 décembre 2024 jusqu'à leur maturité selon la méthode du coût amorti et en appliquant le taux d'intérêt effectif (plus élevé que le taux d'intérêt contractuel).

Le taux d'intérêt effectif de chaque dette a résulté de la différence entre les justes valeurs initiales estimées et les valeurs notionnelles et intérêts à payer.

Les justes valeurs estimées des obligations ont été déduites de données observables de marché, telles que les transactions réalisées et les cours vendeurs, observées jusqu'au 31 janvier 2025 (à mesure que le marché devenait plus actif) ajustées des variations du taux sans risque entre le 18 décembre 2024 et le 31 janvier 2025 afin de refléter les justes valeurs à la date de finalisation de la restructuration financière.

Les justes valeurs estimées des prêts à terme ont été principalement déduites des justes valeurs estimées des obligations présentant des caractéristiques et des niveaux de subordination équivalents, ajustées d'une prime de non-liquidité (représentant 50 points de base sur le taux d'intérêt du marché).

La juste valeur de chaque dette, exprimée en pourcentage des montants notionnels est résumée ci-dessous :

- 1L obligations et prêt à terme : 100% ;
- 1,5L obligations et prêt à terme : 58,4% et 50,9% respectivement ;
- 2L obligations et prêt à terme : 31,3% et 30,4% respectivement.

Impact sur le compte de résultat

Le Groupe a considéré que les opérations, réalisées en décembre 2024 au titre de la restructuration financière, et plus particulièrement la conversion en capital des dettes dans le cadre des augmentations de capital et des émissions de droits et BSA au bénéfice des créanciers ainsi que les amendements à la documentation de crédit existante, ont représenté une transaction complexe unique à multiples composantes.

Conformément à IFRS 9 et IFRIC 19, les modifications substantielles ont impliqué la décomptabilisation intégrale de la dette existante tandis que les nouveaux instruments de dettes et de capitaux propres ont été reconnus à leur juste valeur. Les coûts de transaction ont été reconnus en charge ponctuelle au compte de résultat 2024.

Cette transaction complexe a induit :

- Un gain de 2 766 millions d'euros sans effet cash ou impôt résultant principalement de la différence entre :
 - € La valeur comptable de la dette convertie en capital pour 3 030 millions d'euros ; et
 - € La juste valeur des actions nouvelles émises et des montants reçus en numéraire des créanciers dans le cadre des augmentations de capital respectivement de 341 millions d'euros (déterminée sur la base du cours de l'action aux dates de règlement-livraison de chaque augmentation de capital, à savoir 0,0022 euro et 0,0021 euro respectivement le 10 et 18 décembre 2024) et 77 millions d'euros ;
- Un gain avant impôt de 965 millions d'euros résultant de la comptabilisation initiale de la nouvelle dette à la juste valeur (qui diffère des montants présentés dans le plan de sauvegarde) ;
- Une perte de 45 millions d'euros sans effet cash ou impôt résultant de la comptabilisation initiale des BSA à la juste valeur conformément à IAS 32.

Au cas particulier du Groupe, les termes des taux d'intérêt applicables à la nouvelle dette ont été considérés comme représentant la juste rémunération du nouveau profil de risque du Groupe pour la nouvelle dette ; pour la dette réinstallée, la différence entre la valeur nominale et la juste valeur (soit 965 millions d'euros à la date de finalisation de la restructuration financière) a été présentée en Autres produits financiers et amortie sur la durée de vie respective de chaque dette.

Les coûts encourus en lien avec la restructuration financière ont été présentés en Autres produits et charges financières, à l'exception des coûts directement attribuables à l'émission des instruments de capitaux propres et déduits de la prime d'émission.

Globalement, l'impact de la restructuration financière sur le compte de résultat peut être synthétisé à la date de finalisation de la restructuration comme suit :

(en millions d'euros)	18 décembre 2024
Gain de juste valeur sur la dette convertie en capital	2 766
Gain de juste valeur sur la nouvelle dette avant impôt	965
Juste valeur des bons de souscription d'action émis	-45
Sous-total à la date de finalisation de la restructuration financière	3 686
Coûts et frais constatés en compte de résultat	-165
Impact présenté en Autres produits financiers	3 520

Impact sur le tableau de flux de trésorerie

L'impact non-cash de la restructuration financière sur le tableau de flux de trésorerie se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024
Réévaluation de la nouvelle dette à sa juste valeur	-965
Amortissement de la juste valeur de la dette	2

(en millions d'euros)

31 décembre 2024

Conversion de la dette - augmentation de capital - créancier participant	-6
Conversion de la dette - augmentation de capital - créancier non participant	-1
Autres éléments non-cash	21
Impact non-cash sur les emprunts	-949
Juste valeur des bons de souscription d'action	45
Ajustement IFRIC19 sur les capitaux propres	-2 759
Coûts de transaction directement attribuables aux augmentations de capital	-3
Impact non-cash sur les capitaux propres	-2 717
Impact non-cash net sur le tableau de flux de trésorerie	-3 666

Continuité d'exploitation et liquidité

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant l'arrêté des comptes consolidés 2024 par le Conseil d'administration font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité sur cette période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes au plan d'affaires actualisé du Groupe communiqué le 2 septembre 2024.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à 1 739 millions d'euros et les actifs financiers à court terme à 93 millions d'euros. Les emprunts s'élevaient à 2 107 millions d'euros incluant l'ajustement de la dette à la juste valeur (3 069 millions d'euros hors ajustement de la dette à la juste valeur), dont 1 337 millions d'euros d'obligations (1 780 millions d'euros hors ajustement de la dette à la juste valeur) et 752 millions d'euros de financement bancaire (1 272 millions d'euros hors ajustement de la dette à la juste valeur).

En conséquence, la dette nette totale du Groupe s'élevait à 275 millions d'euros incluant l'ajustement de la dette à la juste valeur (1 238 millions d'euros en excluant l'ajustement de la dette à la juste valeur) au 31 décembre 2024.

La FCR n'a pas été tirée et n'a donc pas été incluse dans ces montants.

Il est rappelé que dans le cadre de sa restructuration financière et suite à la finalisation le 18 décembre 2024, des dernières étapes du Plan de Sauvegarde Accélérée homologué par le Tribunal de Commerce spécialisé de Nanterre le 24 octobre 2024 (tel que plus amplement décrit à la section 6.1.7.4 - Evénements significatifs de l'exercice) qui a abouti à

- A. une réduction de la dette brute à hauteur de 2,9 milliards d'euros par le biais de la conversion en capital de dettes financières existantes et à hauteur de 0,8 milliard d'euros par le remboursement des financements intérimaires avec les nouveaux financements octroyés à la Société ;
- B. de nouveaux financements levés en emprunts pour 1,6 milliards d'euros, incluant la facilité de crédit renouvelable non-tirée, et de nouveaux financements levés en fonds propres pour 0,1 milliard d'euros au travers de l'émission de droits et de l'augmentation de capital réservée additionnelle ; et
- C. aucune date de maturité avant fin 2029,

le groupe dispose des ressources et de la flexibilité pour mettre en œuvre sa stratégie à moyen terme.

En outre, il est rappelé que la nouvelle documentation de crédit impose au Groupe le respect des covenants de maintenance tels que décrits dans la Note 6.4.

6.1.7.5 Notes aux comptes consolidés

Note 1 Variations de périmètre

Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle du Groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou ses droits aux revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité à exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister. En cas de changement du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du Groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du Groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs de l'entité et des obligations sur ses passifs. En tant que coparticipant, le Groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

Regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'acquisition des titres d'une autre entité, l'acquisition de tout l'actif net d'une autre entité ou l'acquisition d'éléments de l'actif net d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition d'une activité selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur. Elle est calculée, à la date d'acquisition, comme la somme des justes valeurs des actifs transférés par le Groupe, des passifs encourus par le Groupe pour les anciens propriétaires de l'entité acquise, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les coûts directement liés à un regroupement d'entreprise sont reconnus en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus et présentés en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables et passifs repris de l'entité acquise. Le choix de la méthode d'évaluation est exercé transaction par transaction.

Tous les actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise sont estimés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière d'ouverture à la date d'acquisition. L'état de la situation financière d'ouverture est ajusté, si nécessaire, sur une période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, toute participation antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (à savoir à la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle) et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

En cas de perte de contrôle d'une filiale, le résultat de cession est enregistré en Autres produits et charges opérationnels. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en Autres produits et charges opérationnels.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées comme des transactions entre actionnaires et sont enregistrées dans les capitaux propres.

Actifs non courants destinés à la vente/distribution et activités abandonnées

Lorsqu'il est envisagé que la valeur comptable d'un actif non courant ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée principalement à travers une transaction de vente ou de distribution plutôt que par une utilisation continue, cet actif est présenté séparément dans les états consolidés de la situation financière du Groupe sur la ligne « actifs destinés à la vente ». Tous les passifs associés sont également présentés sur une ligne séparée « passifs liés à des actifs destinés à la vente ».

Pour opérer ce reclassement, les critères suivants doivent être remplis :

- la vente doit être hautement probable ;
- la Direction doit être engagée dans un plan de cession de l'actif (ou du groupe d'actifs) ; et

- l'actif (ou groupe d'actifs) doit être immédiatement disponible à la vente en son état actuel.

Les actifs (ou groupe d'actifs) disponibles à la vente et les passifs associés sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente / distribution. L'amortissement des actifs cesse à compter de la date de reclassement en « actifs destinés à la vente ».

Une activité abandonnée est une partie du Groupe qui a été soit vendue ou reclassée comme « destinée à la vente » et qui :

- représente une importante ligne d'activité séparée ou une zone géographique d'activité, ou fait partie d'un plan coordonné de cession d'une importante ligne d'activité séparée ou une zone géographique d'activité ; ou
- est une filiale acquise uniquement dans la perspective d'être revendue.

Le résultat après impôt des activités abandonnées et les résultats de cessions associés sont présentés sur une ligne unique et séparée du compte de résultat, avec un retraitement de l'année comparative. Les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées sont également présentés séparément dans le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe.

La liste des principales entités consolidées au 31 décembre 2024 est présentée dans la Note 18.

1.1 - Variations de périmètre en 2024

Worldgrid

Le 2 décembre 2024, Atos a annoncé la finalisation de la vente de sa division Worldgrid à ALTEN SA ("ALTEN") pour une valeur d'entreprise de 270 millions d'euros.

Worldgrid qui opérait principalement dans les Régions d'Europe du Sud et d'Europe centrale employait près de 1 100 personnes et, en 2023, a généré un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros.

La cession a généré une plus-value nette avant impôt de 222 millions d'euros enregistrée dans les Autres produits et charges opérationnels.

1.2 - Variations de périmètre en 2023

Comme annoncé au marché en 2022, Atos a initié un programme de cession d'actifs qui a donné lieu aux principales cessions suivantes en 2023.

Atos Italia S.p.A.

Le 31 mars 2023, Atos a finalisé la cession de ses activités en Italie (« Atos Italia ») à Lutech S.p.A., un fournisseur italien de services et de solutions informatiques.

Le périmètre de la transaction ne comprenait pas les activités italiennes d'EuroHPC qui sont conservées au sein d'Atos, ni les activités italiennes d'Unified Communications & Collaboration. L'activité cédée était exclusivement reportée au sein de la Région Europe du Sud.

Activité Unified Communications & Collaboration

Le 30 septembre 2023, Atos a finalisé la cession de son activité Unified Communications & Collaboration à Mitel, un acteur mondial dans la communication d'entreprise basé en Californie. L'activité était reportée dans toutes les régions, avec le principal fournisseur de logiciels et produits situé dans la Région Europe Centrale.

EcoAct

Le 31 octobre 2023, Atos a finalisé la cession d'EcoAct et de ses filiales à Schneider Electric. EcoAct avait été acquise par le Groupe en 2020 et était reportée principalement au sein de la Région Europe du Sud.

En outre, le 3 octobre 2023, le groupe State Street a pris l'entière propriété de l'opération conjointe avec Atos. Atos a par conséquent déconsolidé les opérations de State Street Syntel Services Pvt Ltd à compter du 30 septembre 2023. L'opération conjointe faisait partie de la Région Amériques.

Ces cessions ont généré un encaissement net de 476 millions d'euros et induit une perte nette de cession avant impôt de 46 millions d'euros, reconnue en Autres produits et charges opérationnels. Les coûts de transactions associés à ces cessions se sont élevés à 20 millions d'euros.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur les informations du reporting interne de gestion qui sont régulièrement revues par le principal décideur opérationnel et réconciliées au compte de résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant un indicateur de résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général de la Société.

Le reporting interne de gestion est défini autour de deux axes : les Régions ou « Regional Business Units (RBU) » et les Lignes de métier ou « Business Lines (BL) ». Les Régions ont été désignées par le Groupe comme axe principal d'analyse par le principal décideur opérationnel. Par conséquent, et pour les besoins de la norme IFRS 8, le Groupe présente les Régions comme secteurs

opérationnels.

Une Région est définie comme une agrégation de plusieurs zones géographiques qui contiennent plusieurs pays, sans prendre en considération les activités exercées dans chaque pays.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour le reporting sectoriel selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités Corporate ne représentent pas un secteur opérationnel et par conséquent sont présentées au sein de « Corporate et Autres ».

Au cours du dernier trimestre 2024, le Groupe a mis en œuvre un changement dans la composition de ses Régions opérationnelles (RBU), qui a eu un impact principalement sur les anciennes Régions Amériques et Europe du Nord & Asie-Pacifique.

La nouvelle structure des RBUs est la suivante :

- Amérique du Nord ;
- Benelux et Pays Nordiques ;
- Royaume-Uni / Irlande ;
- Europe Centrale ;
- Europe du Sud ;
- Marchés Emergents.

Corporate et Autres regroupe les fonctions Corporate et Global Delivery Centers.

Le Groupe est organisé autour des nouvelles RBUs détaillées ci-dessus et deux périmètres, Tech Foundations et Eviden, regroupant trois Lignes de métier : Tech Foundations, Digital et Big Data & Security.

Bien que les périmètres et les RBUs soient tous deux revus par le principal décideur opérationnel, les RBUs, pour lesquelles davantage d'informations sont disponibles, demeurent le principal axe d'analyse.

Par conséquent, et pour les besoins d'IFRS 8, les RBUs demeurent les segments opérationnels présentés. Les informations pour Eviden et Tech Foundations, mises à disposition du principal décideur opérationnel, sont cependant également présentées dans cette Note.

Les Régions sont constituées des pays suivants :

Segments opérationnels

Amérique du Nord	Canada, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Mexique.
Benelux et Pays Nordiques	Belgique, Danemark, Estonie, Finlande, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède.
Royaume-Uni / Irlande	Irlande et Royaume-Uni.
Europe Centrale	Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Israël, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Suisse.
Europe du Sud	Andorre, Espagne, France et Portugal.
Marchés Emergents	Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, EAU, Egypte, Gabon, Hong-Kong, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Qatar, Sénégal, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, et Uruguay, ainsi que les activités de Major Events.
Corporate et Autres	Fonctions Corporate et Global Delivery Centers (GDC).

Toutes les Lignes de métier sont représentées dans chaque RBU.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont réalisés à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées. Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sectorielle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Benelux et Pays Nordiques	Royaume-Uni / Irlande	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés Emergents	Corporate et Autres	Elimination	Total Groupe
Exercice 2024									
Chiffre d'affaires par segment	1 909	946	1 500	2 207	2 080	924	11	-0	9 577
% du chiffre d'affaires Groupe	19,9%	9,9%	15,7%	23,0%	21,7%	9,6%	0,1%		100,0%
Chiffre d'affaires inter-segments	64	64	66	165	112	71	1 477	-2 018	0
Total Chiffre d'affaires	1 973	1 010	1 566	2 372	2 192	995	1 487	-2 018	9 577
Charges de personnel	-742	-303	-560	-916	-983	-323	-1 139		-4 966
Marge opérationnelle	161	7	72	10	80	31	-163	-0	199
% de marge opérationnelle	8,5%	0,8%	4,8%	0,5%	3,9%	3,4%	n/a		2,1%

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Benelux et Pays Nordiques	Royaume-Uni / Irlande	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés Emergents	Corporate et Autres	Elimination	Total Groupe
Total actifs sectoriels au 31 décembre 2024	1 149	391	543	808	1 802	320	1 207		6 222
Autres informations sur le compte de résultat									
Amortissement des immobilisations	-50	-17	-27	-42	-34	-22	-62		-254
Amortissement des droits d'utilisation	-49	-22	-22	-67	-33	-37	-27		-257
Autres informations									
Investissements opérationnels	91	15	17	36	225	47	11		444
Actifs sectoriels non courants	752	86	155	382	503	129	268		2 274
(Dettes) trésorerie nette	883	245	-619	447	9	297	-1 537		-275
Effectif fin d'année (en nombre)	5 633	2 683	5 025	9 823	13 117	9 613	32 218		78 112

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Benelux et Pays Nordiques	Royaume-Uni / Irlande	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés Emergents	Corporate et Autres	Elimination	Total Groupe
Exercice 2023*									
Chiffre d'affaires par segment	2 279	911	1 770	2 506	2 284	930	13		10 693
% du chiffre d'affaires Groupe	21,3%	8,5%	16,6%	23,4%	21,4%	8,7%	0,1%		100,0%
Chiffre d'affaires inter-segments	100	78	78	217	127	74	1 450	-2 125	0
Total Chiffre d'affaires	2 379	989	1 848	2 723	2 411	1 004	1 463	-2 125	10 693
Charges de personnel	-921	-317	-657	-1 029	-1 030	-312	-1 152		-5 418
Marge opérationnelle	245	23	75	31	99	92	-98	0	467
% de marge opérationnelle	10,7%	2,5%	4,2%	1,3%	4,3%	9,9%	n/a		4,4%
Total actifs sectoriels au 31 décembre 2023*	2 369	657	1 200	1 010	1 571	488	1 414		8 709
Autres informations sur le compte de résultat*									
Amortissement des immobilisations	-51	-20	-41	-53	-36	-18	-47		-266
Amortissement des droits d'utilisation	-73	-27	-24	-73	-39	-58	-27		-321
Autres informations*									
Investissements opérationnels	35	12	19	54	47	19	18		205
Actifs sectoriels non courants	1 981	450	712	517	358	269	314		4 600
(Dettes) trésorerie nette	1 019	542	-844	800	462	343	-4 552		-2 230
Effectifs en fin d'année (en nombre)	7 305	3 133	8 894	10 845	14 597	9 751	40 615		95 140

(*) Les informations présentées ont été retraitées pour refléter la nouvelle composition des RBUs.

Le chiffre d'affaires externe de la France s'est élevé à 1 760 millions d'euros en 2024 (contre 1 867 millions d'euros en 2023).

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Total actif sectoriel	6 222	8 709
Actifs d'impôts	285	289
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 739	2 295
Total actif	8 246	11 294

Le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle de Tech Foundations et Eviden se sont présentés comme suit :

(en millions d'euros)	Tech Foundations	Eviden	Total Groupe
Exercice 2024			
Chiffre d'affaires	4 972	4 604	9 577
% du chiffre d'affaires Groupe	51,9%	48,1%	100,0%

(en millions d'euros)	Tech Foundations	Eviden	Total Groupe
Marge opérationnelle	109	90	199
% de marge opérationnelle	2,2%	2,0%	2,1%

(en millions d'euros)	Tech Foundations	Eviden	Total Groupe
Exercice 2023			
Chiffre d'affaires	5 604	5 089	10 693
% du chiffre d'affaires Groupe	52,4%	47,6%	100,0%
Marge opérationnelle	172	294	467
% de marge opérationnelle	3,1%	5,8%	4,4%

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera les sommes prévues au contrat, si les droits aux biens et services et les conditions de paiement peuvent être identifiés et si les parties sont engagées à respecter leurs obligations. Le chiffre d'affaires provenant des contrats avec les clients est reconnu en contrepartie soit d'un actif de contrat, soit d'une créance client, avant que le paiement effectif n'ait eu lieu.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, qui peuvent comprendre des combinaisons de différents biens et services. Le chiffre d'affaires est reconnu pour chaque bien ou service distinct qui est identifiable séparément des autres éléments du contrat et dont le client peut bénéficier.

Les contrats de gestion d'infrastructures informatiques comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la réalisation des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition ou de transformation correspondent à du transfert de savoir-faire pour mettre en place les services récurrents, ils n'apportent aucun avantage incrémental au client et ne peuvent pas être considérées comme une obligation de performance séparée (activités de démarrage), aucun revenu n'est reconnu en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces activités sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis de manière systématique sur la durée contractuelle. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance, présenté en passif des contrats, et reconnu en chiffre d'affaires sur la période des services récurrents. En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un bien ou service distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont comptabilisées comme des obligations de performance séparées et le chiffre d'affaires relatif à ces activités est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens et services distincts, le prix est alloué entre les biens et services sur la base de leurs prix de vente individuels. Ces prix de vente individuels sont déterminés sur la base des prix « catalogue », incluant les réductions usuelles offertes, auxquels le Groupe vend les produits et services séparément. Dans les cas contraires, le Groupe estime ces prix de vente individuels en utilisant une approche basée sur un coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des équipements informatiques, des logiciels et des services informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse sur la nature de sa relation avec les clients pour déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit en tant que principal s'il contrôle le bien ou service spécifié avant qu'il soit transféré au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des coûts du fournisseur) correspondant à la rémunération ou commission auquel le Groupe a droit en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration et/ou de conception du bien ou service spécifié, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou service spécifié est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité du bien ou service aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée ou à l'avancement

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle d'un bien ou service au client, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement dans la mesure où le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par les obligations de performance du Groupe au fur et à mesure que le Groupe les réalise. Si le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant correspondant directement à la performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas encourus de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe produit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, généralement sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe crée ou améliore un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son amélioration ou quand l'obligation de performance crée un actif qui n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe a un droit exécutoire à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, généralement sur la base des coûts encourus.

Dans les cas contraires, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Contrats clients contenant une composante de location

Des composantes de certains contrats de service peuvent être qualifiées de contrats de location sous IFRS 16 si elles confèrent un droit d'utiliser un actif identifié en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe est considéré en tant que fabricant ou distributeur-bailleur vis-à-vis de ses clients. Lorsque le contrat de location transfère aux clients, les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location-financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant au prix de cession des actifs détenus en location et les présente en actifs de contrats.

Coûts des contrats – coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux pour obtenir des contrats pluriannuels de services sont capitalisés et amortis sur la durée des contrats.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation qui ne constituent pas une obligation de performance distincte d'un contrat sont capitalisés comme des coûts de contrat s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour obtenir ou réaliser un contrat sont reconnus en charges lorsqu'ils sont encourus.

Présentation dans les états consolidés de la situation financière

Les actifs des contrats constituent essentiellement des droits à paiement pour les prestations réalisées mais non encore facturées à la date de clôture. Les factures à établir sont présentées au sein des actifs des contrats. Lorsque les droits à paiement sont inconditionnels, ils sont présentés au sein des créances clients.

Les passifs des contrats correspondent aux paiements reçus des clients excédant le chiffre d'affaires reconnu en lien avec la satisfaction des obligations de performances associées. Les coûts des contrats sont présentés séparément des actifs des contrats. Les actifs et passifs des contrats sont compensés au niveau de chaque contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et coûts associés sur les contrats

Les coûts totaux estimés des contrats sont basés sur diverses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les coûts d'exécution qui ont une influence directe sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour contrat onéreux est comptabilisée si les coûts futurs de réalisation sont supérieurs aux bénéfices économiques attendus.

Composante de financement

Si le Groupe prévoit que la période entre le transfert de contrôle des biens ou services et le paiement du client y afférant dépasse les douze mois, il examine si le contrat contient une composante de financement donnée ou reçue. Si significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

Dépréciation des créances clients et actifs des contrats

Les créances clients et actifs des contrats sont reconnus selon la méthode du coût amorti.

Une dépréciation est calculée sur la base du modèle de perte de crédit attendue. Selon ce modèle, les pertes attendues sur douze mois (résultant du risque de défaillance dans les douze mois à venir) sont enregistrées à leur valeur initiale dès lors que l'actif financier correspondant est comptabilisé.

3.1 - Chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe est reconnu à l'avancement. Le Groupe applique la méthode par les coûts pour évaluer l'avancement des contrats à prix fixe. Une grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités Big Data & Security est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées, sauf pour les super calculateurs (HPC) quand Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et a un droit exécutoire à paiement selon le contrat ou la réglementation locale en vigueur pour les coûts encourus, majorés d'une marge raisonnable. Dans ce cas spécifique, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

La désagrégation du chiffre d'affaires par Région et pour les périmètres Tech Foundations et Eviden est présentée en Note 2.

3.2 - Clients et comptes rattachés, et passifs des contrats

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs des contrats	708	1 002
Créances clients	1 734	1 443
Coûts des contrats	69	85
Pertes de crédit attendues	-75	-71
Clients et comptes rattachés	2 435	2 459
Passifs des contrats	-927	-980
Créances clients nettes	1 508	1 479

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	46	42

En 2024, les actifs contractuels nets ont diminué de 242 millions d'euros, reflétant une meilleure conversion des actifs contractuels en créances commerciales.

La durée moyenne des ventes de services est comprise entre 30 et 60 jours selon les pays. La majeure partie des actifs contractuels devraient se convertir en créances commerciales dans les 12 mois à venir, à l'exception des actifs des contrats correspondant au transfert d'équipements informatiques des contrats clients contenant une composante de location et à l'octroi d'un droit pluriannuel d'utilisation de licences. La majeure partie des passifs des contrats devraient se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois. Le DSO est passé de 42 jours au 31 décembre 2023 à 46 jours au 31 décembre 2024.

Transfert des créances clients

Au 31 décembre 2024, aucune créance clients n'a été cédée à un tiers, contre 712 millions d'euros de créances clients transférées à des tiers avec des conditions de transfert remplissant les critères de décomptabilisation de la norme IFRS 9.

Balance âgée des créances clients

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Non échues	1 513	1 249
Dépassement du délai de règlement entre 1 et 30 jours	113	116
Dépassement du délai de règlement entre 31 et 60 jours	24	21
Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours	84	57
Total	1 734	1 443

Variations des pertes de crédit attendues

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Situation en début de période	-71	-79
Dotations aux provisions	-23	-8
Pertes sur créances	9	8
Reprises de provisions	15	10
Différences de change et autres	-5	-2
Situation en fin de période	-75	-71

Note 4 Eléments opérationnels

4.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2024	% du CA	Exercice 2023	% du CA
Salaires	-3 985	41,6%	-4 387	41,0%
Charges sociales	-946	9,9%	-970	9,1%
Taxes, formation, intéressement et participation	-35	0,4%	-60	0,6%
TOTAL	-4 966	51,9%	-5 418	50,7%

4.2 - Charges opérationnelles autres que salariales

(en millions d'euros)	Exercice 2024	% du CA	Exercice 2023	% du CA
Sous-traitance – direct	-1 630	17,0%	-1 912	17,9%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-779	8,1%	-952	8,9%
Coûts de maintenance	-482	5,0%	-505	4,7%
Charges locatives	-8	0,1%	-10	0,1%
Télécommunications	-147	1,5%	-182	1,7%
Transports et déplacements	-59	0,6%	-65	0,6%
Honoraires	-275	2,9%	-222	2,1%
Autres charges	-513	5,4%	-448	4,2%
Sous-total charges	-3 894	40,7%	-4 295	40,2%
Amortissement des immobilisations	-254	2,7%	-266	2,5%
Amortissement des droits d'utilisation	-257	2,7%	-321	3,0%
(Dotations) reprises nettes aux provisions	-21	0,2%	17	-0,2%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-15	0,2%	-5	0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables	-9	0,1%	-8	0,1%
Production immobilisée	37	0,4%	71	-0,7%
Sous-total autres charges	-518	5,4%	-513	4,8%
TOTAL	-4 412	46,1%	-4 808	45,0%

4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs et comptes rattachés	1 018	2 066
Paiements d'avance nets	-138	-46
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-661	-531
TOTAL	219	1 489
Ratio fournisseurs en nombre de jours (DPO)*	19	54

(*) Le DPO 2023 a été retraité des actions d'optimisation du fonds de roulement.

La forte diminution des comptes fournisseurs et du DPO s'explique principalement par un niveau d'activité plus faible au quatrième trimestre 2024, des délais de règlement, d'immédiats à très courts, exigés par les fournisseurs, en raison de la procédure de restructuration financière du Groupe initialisée courant 2024 et par la décision d'arrêter les actions ponctuelles d'optimisation du fonds de roulement en 2024.

4.4 - Autres actifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Stocks	157	175
Etat – créances de TVA	273	356
Charges constatées d'avance et facturation en avance	661	531
Autres créances et actifs courants	281	529
Paiements d'avance nets	138	46
TOTAL	1 510	1 637

4.5 - Autres passifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Personnel et comptes rattachés	425	473
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141	159
Etat – taxe sur la valeur ajoutée	329	442
Passifs des contrats	927	980
Autres dettes d'exploitation	207	223
TOTAL	2 028	2 276

Au 31 décembre 2024, les dettes de personnel et comptes rattachés incluaient 88 millions d'euros d'accords signés avec les salariés dans le cadre des plans de restructuration en Allemagne, contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2023.

4.6 - Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Clients et comptes rattachés	2 435	2 459
Fournisseurs et comptes rattachés	-1 018	-2 066
Autres actifs courants	1 510	1 637
Autres passifs courants	-2 028	-2 276
<i>moins</i> Actifs financiers à court terme	-93	-128
<i>moins</i> Dettes liées aux acquisitions d'actifs non courants	45	56
TOTAL	851	-319

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels sont un Indicateur Alternatif de Performance et sont définis au paragraphe 6.1.7.3.

Paiements fondés sur des actions

Des actions de performance sont attribuées aux dirigeants et à certains employés à intervalles réguliers. Ces paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution en prenant en compte les conditions de performance de marché lorsqu'applicable.

La juste valeur de ces plans est reconnue en « Autres produits et charges opérationnels » sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les conditions de services et les conditions de performance non-marché sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'actions en cours d'acquisition, aligné au nombre d'actions finalement acquises.

Quand un paiement fondé sur des actions est versé en numéraire, le plan est évalué à la juste valeur de la dette à chaque clôture de manière à correspondre au paiement finalement effectué à la date de livraison.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés d'investir dans les actions du Groupe à un prix décoté. Les actions sont

soumises à une période d'inaccessibilité de cinq ans. Les justes valeurs de ces plans sont évaluées en prenant en compte :

- le cours de l'action à la date d'attribution ;
- le pourcentage de décote octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites selon le plan ; et
- la date d'attribution.

La juste valeur de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la fin de la période de souscription.

Les contributions sociales relatives à ces plans sont également présentées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les Autres produits et charges opérationnels ont représenté une charge nette de 2 858 millions d'euros en 2024 contre 3 573 millions d'euros en 2023.

Le tableau suivant présente ce montant par nature :

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Coûts de réorganisation	-119	-696
Rationalisation et frais associés	-37	-38
Coûts d'intégration et d'acquisition	3	4
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	-57	-108
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	-2	-19
Pertes de valeur du goodwill et autres actifs non courants	-2 357	-2 546
Autres	-288	-169
TOTAL	-2 858	-3 573

Les coûts de réorganisation se sont élevés à 119 millions d'euros, correspondant principalement à la fin des plans d'optimisation et de restructuration des effectifs lancés au cours des années précédentes pour 77 millions d'euros et aux coûts de séparation et de transformation encourus dans le cadre de la séparation juridique début 2024 pour 42 millions d'euros, incluant les coûts salariaux dédiés à ces projets pour 18 millions d'euros. Ce montant est à comparer à 696 millions d'euros en 2023, dont 343 millions d'euros liés aux mesures de réduction des effectifs, notamment en Allemagne, et 353 millions d'euros de coûts de séparation, incluant les coûts salariaux dédiés à ces projets pour 166 millions d'euros, le Groupe ayant exécuté le découpage juridique principalement au cours de l'année 2023.

Les coûts de rationalisation et les coûts associés se sont élevés à 37 millions d'euros contre 38 millions d'euros en 2023, correspondant principalement à la poursuite de la consolidation des data centers.

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont représenté un gain net de 3 millions d'euros ; certains compléments de prix et plans de rétention ne s'étant pas matérialisés, ils ont été repris par résultat.

En 2024, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'**allocation du prix d'acquisition** ("PPA") s'est élevée à 57 millions d'euros et se composait principalement des relations clients et des technologies de Syntel pour 40 millions d'euros. Elle s'élevait à 108 millions d'euros en 2023. La diminution est principalement due à la dépréciation de relations clients faisant suite à des résiliations de contrats et, dans une moindre mesure, à la fin de la période d'amortissement de certains actifs.

La charge au titre des **paiements fondés sur des actions** s'est élevée à 2 millions d'euros en 2024, contre 19 millions d'euros en 2023, principalement en raison d'un niveau élevé d'annulation de droits en 2024. En outre, trois plans ont été acquis en 2023 tandis qu'aucun plan n'a été attribué en 2024.

La dépréciation du goodwill et des autres actifs non courants s'est élevée à 2 357 millions d'euros, contre 2 546 millions d'euros en 2023. Un montant total de 2,2 milliards d'euros de goodwill a été déprécié en 2024 à la suite d'un premier test de dépréciation en juin 2024 déclenché par les offres reçues par les créanciers dans le cadre de la restructuration financière envisagée et conduisant à une dépréciation de 1,5 milliards d'euros. La valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de vente résultant des termes de l'Accord de lock-up daté du 14 juillet 2024. En outre, le test de dépréciation annuel a été effectué au 31 décembre 2024. Pour réaliser ce test, la valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de vente résultant de la valeur d'entreprise implicite dérivée des données du marché, à savoir la capitalisation boursière du Groupe à la fin de l'année et la juste valeur de la dette financière. Cela a conduit à une dépréciation supplémentaire de 0,8 milliard d'euros (voir note 8.1).

En 2023, la dépréciation du goodwill s'élevait à 2 258 millions d'euros.

En 2024, la dépréciation du goodwill et des autres actifs non courants incluait également 109 millions d'euros de dépréciation des relations clients suite à des résiliations de contrats aux États-Unis (voir note 8.2).

En 2024, les **Autres éléments** ont représenté une charge nette de 288 millions d'euros, contre 169 millions d'euros en 2023. Le tableau suivant en présente les principaux éléments.

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Contrats déficitaires et pertes sur clients	-160	-39
Plus-values de cession, nettes	74	-61

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Pertes sur actifs et créances	-78	3
Litiges	-96	-40
Pensions et autres	-28	-32
TOTAL	-288	-169

En 2024, les Autres éléments incluaient en particulier :

- 160 millions d'euros de pertes liés à des contrats déficitaires qui étaient principalement comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels dans les années précédentes ;
- 74 millions d'euros de produit net de cession lié à la vente de Worldgrid, compensés par des pertes supplémentaires reconnues sur des cessions passées ;
- 96 millions d'euros de frais juridiques et de règlements sur des litiges majeurs, incluant l'accord conclu avec Unisys en décembre 2024 (voir Note 16) ;
- 78 millions d'euros de pertes sur des actifs courants ; et
- 28 millions d'euros de coûts liés aux programmes de retraite anticipée en Allemagne, au Royaume-Uni et en France, ainsi que d'autres éléments non récurrents.

Paiements fondés sur des actions

La charge de 2 millions d'euros comptabilisée en Autres produits et charges opérationnels et relative aux paiements fondés sur des actions (19 millions d'euros en 2023) est principalement liée aux plans d'actions de performance attribués de 2021 à 2023.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions se détaille par année et par nature de plan comme suit :

Par année

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Plans 2024	-	-
Plans 2023	-2	-5
Plans 2022	2	-9
Plans 2021	-3	-5
Plans 2020	0	-0
TOTAL	-2	-19

Par catégorie de plan

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Plans d'actions de performance	-2	-18
Plans d'actionnariat salarié	-	-1
Plans de fidélisation réglés en trésorerie	-	-1
TOTAL	-2	-19

Plans d'actions de performance

En 2024, Atos n'a mis en place aucun nouveau plan d'actions de performance.

Les plans d'actions de performance du Groupe répondent aux règles suivantes :

- les bénéficiaires d'actions doivent généralement être salariés ou mandataires sociaux du Groupe ou salariés d'une entité liée à Atos ;
- l'acquisition des actions est généralement subordonnée à la fois à une condition de présence et à des conditions d'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers, qui varient selon les règles des plans tels que :
 - ϕ critères de performance financière interne incluant la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, la marge opérationnelle du Groupe et le flux de trésorerie disponible du Groupe ;
 - ϕ critères de performance à caractère social et environnemental, interne ou externe ;
 - ϕ critère de performance boursière.
- la période d'acquisition varie selon les règles des plans mais n'excède jamais trois ans ;
- la période d'incessibilité varie de zéro à deux ans.

Les principaux plans impactant le compte de résultat consolidés 2024 sont détaillés comme suit :

Date du Conseil d'administration	28 juin 2023	16 novembre 2023*
Nombre d'actions initialement attribuées	581 750	100 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	13,1	6,5
Date d'acquisition	28 juin 2026	16 novembre 2026
Durée de vie (en années)	3	3

Date du Conseil d'administration	28 juin 2023	16 novembre 2023*
Taux de rendement attendu (en %)	0,67	0,67
Juste valeur des instruments (en euros)	12,84	6,37
(Charge) produit enregistré en 2024 (en millions d'euros)	1	-

(*) annulé en 2024.

Date du Conseil d'administration	28 juin 2023	28 juin 2023	28 juin 2023
Nombre d'actions initialement attribuées	375 266	375 285	750 549
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	13,1	13,1	13,1
Date d'acquisition	28 juin 2024	28 juin 2025	28 juin 2026
Durée de vie (en années)	1	2	3
Taux de rendement attendu (en %)	0,67	0,67	0,67
Juste valeur des instruments (en euros)	13,08	13,08	12,82
(Charge) produit enregistré en 2024 (en millions d'euros)	-2	-2	1

Date du Conseil d'administration	18 mai 2022	18 mai 2022	18 mai 2022	18 mai 2022
Nombre d'actions initialement attribuées	309 560	309 703	619 352	264 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	23,4	23,4	23,4	23,4
Date d'acquisition	18 mai 2023	18 mai 2024	18 mai 2025	18 mai 2025
Durée de vie (en années)	1	2	3	3
Taux de rendement attendu (en %)	1,74	1,74	1,74	1,74
Juste valeur des instruments (en euros)	21,56	21,19	20,82	19,27
(Charge) produit enregistré en 2024 (en millions d'euros)	1	-0	1	0

Date du Conseil d'administration	24 juillet 2020	24 juillet 2021	13 juin 2022
Nombre d'actions initialement attribuées	870 630	862 100	39 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	75,0	41,2	18,8
Date d'acquisition	24 juillet 2023	24 juillet 2024	18 juin 2025
Durée de vie (en années)	3	3	3
Taux de rendement attendu (en %)	2,07	2,09	1,74
Juste valeur des instruments (en euros)	68,74	39,67	14,91
(Charge) produit enregistré en 2024 (en millions d'euros)	0	-3	0

Plans de stock-options

En 2024, le Groupe n'a mis en place aucun plan de stock-options.

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1 - Résultat financier

Le gain financier net s'est élevé à 3 121 millions d'euros pour la période (contre une perte de 227 millions d'euros en 2023) et se compose d'un coût de l'endettement financier net de 178 millions d'euros et d'autres gains financiers nets de 3 299 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'intérêts	164	187
Charges d'intérêts	-342	-289
Coût de l'endettement financier net	-178	-102

Le coût de l'endettement financier net a augmenté de 102 millions d'euros en 2023 à 178 millions d'euros en 2024. Cette variation résulte principalement des taux d'intérêt plus élevés sur le Prêt à terme A et la facilité de crédit renouvelable multidevises pour lesquels des tranches supplémentaires ont été tirées au second semestre 2023 et au début de 2024, des charges d'intérêts sur le financement intérimaire et les nouveaux emprunts suite à la restructuration financière du Groupe (voir section 6.1.7.4 - Evénements significatifs de l'exercice) ainsi que des pénalités, combinés à une baisse des produits d'intérêts en raison d'un niveau de dépôts plus faible (le gain d'intérêt sur la trésorerie moyenne était de 2,31 % en 2024 contre 1,93 % l'année dernière).

Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Gains (pertes) de change	-29	-15

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Gains (pertes) de réévaluation des contrats à terme à leur juste valeur	-0	-3
Gain (perte) net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline	-1	-
Intérêts sur les dettes de location	-36	-26
Gain net sur la restructuration financière	3 520	-
Autres produits (charges)	-155	-80
Autres produits (charges) financiers	3 299	-125
Dont :		
• autres charges financières	-423	-151
• autres produits financiers	3 722	26

Les autres éléments financiers représentent un produit net de 3 299 millions d'euros en 2024 contre une charge nette de 125 millions d'euros en 2023, et se composent principalement des éléments suivants :

- les effets de la restructuration financière du Groupe pour 3 520 millions d'euros correspondant au gain net reconnu à la clôture de la restructuration financière le 18 décembre 2024, au titre du gain de juste valeur sur la dette convertie en capital, du gain de juste valeur sur la nouvelle dette et de la juste valeur des bons de souscriptions d'actions comme détaillé dans la section 6.1.7.4. - Evénements significatifs de l'exercice ;
- les intérêts sur les dettes de location pour 36 millions d'euros contre 26 millions d'euros en 2023. Cette variation résulte principalement de l'augmentation des taux d'actualisation ;
- une perte nette de change (y compris les couvertures de change) pour 29 millions d'euros (contre une perte de 19 millions d'euros en 2023), principalement due à une exposition se répartissant sur plusieurs zones géographiques et devises ;
- d'autres éléments, notamment,
 - € un coût financier des pensions pour 30 millions d'euros contre 31 millions d'euros en 2023. Ce coût représente la différence entre les charges d'intérêt sur les engagements de retraite et le rendement des actifs de régime ;
 - € les coûts de transaction des années précédentes inclus dans les emprunts et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui ont été entièrement amortis au 30 juin 2024 dans le cadre de la restructuration financière à venir du Groupe pour 15 millions d'euros ;
 - € 78 millions d'euros de frais de sortie sur le financement intérimaire remboursé dans le cadre de la restructuration financière le 18 décembre 2024.

6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers sont convertibles à tout moment en un montant connu de liquidités et ne sont exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l'origine une maturité plus longue mais prévoient des retraits anticipés et une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions de disponibilités et découverts relatives à cet accord sont mutualisées et seule la position nette est présentée dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Disponibilités et dépôts bancaires à vue*	1 732	2 285
Fonds monétaires	7	10
TOTAL	1 739	2 295

(*) inclut un montant de "restricted cash" de 211 millions d'euros au 31 décembre 2024 et de 272 millions d'euros au 31 décembre 2023

Selon les conditions de marché et les prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos investit parfois dans des fonds monétaires ou des dépôts bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Accord de cash pooling multidevises

Le Groupe a mis en place un accord de cash pooling multidevises notionnel qui est présenté sous une position nette unique dans l'état de la situation financière sous la rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

Les montants bruts des excédents de trésorerie et des découverts des comptes bancaires dans le périmètre de cet accord de cash-pooling sont comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
-----------------------	------------------	------------------

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Comptes bancaires en excédent de trésorerie	1 792	3 570
Comptes bancaires en découverts	-1 330	-3 251
Position nette unique présentée en Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	463	319

6.3 - Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs de régime de retraite	7	3
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations	10	10
Autres*	115	129
TOTAL	131	142

(*) Le poste Autres inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

Le poste "Autres" comprend également le financement de la part non courante du plan de restructuration allemand et des créances de prix différés liées aux cessions.

6.4 - Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des frais de transaction et ultérieurement valorisés au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toute différence entre la valeur comptable et la valeur de remboursement est amortie en résultat financier sur la durée de vie de l'emprunt en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont présentés en passifs financiers courant, à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de douze mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés en passifs non courant.

Les découverts bancaires sont présentés dans la partie courante des emprunts.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont reconnus en actifs ou passifs financiers à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont reconnues en résultat financier, en produit ou en charge, sauf lorsqu'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

La valeur de marché des instruments dérivés est fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée avec des méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché à la date de clôture.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Conformément aux IFRS, cette classification est utilisée comme base de présentation des caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat à la date de clôture :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont la juste valeur évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles à la date de clôture) ou sur des paramètres qui ne sont que partiellement observables.

Les emprunts se sont décomposés comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emissions obligataires	-	1 337	1 337	-	1 900	1 900
Obligation échangeable en actions	-	-	-	500	-	500
Prêts bancaires et titres de créances négociables	-	752	752	1 500	630	2 130
Autres emprunts	17	-	17	124	-	124
Total emprunts	17	2 089	2 107	2 124	2 530	4 654

Principales caractéristiques

Les emprunts au 31 décembre 2024 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Type de taux	Maturité
-----------------------	------------------	--------------	----------

	Valeur nominale	Valeur IFRS	Taux nominal	Taux effectif		
Prêt bancaire New money 2029	302	302	13,00% ⁽¹⁾	13,00%	Fixe	Décembre 2029
Obligation New money 2029	802	802	9,00% ⁽²⁾	13,00%	Fixe	Décembre 2029
Prêt bancaire Réinstallé 2030	751	384	7,46% ⁽³⁾	23,46%	Variable	Décembre 2030
Obligation Réinstallée 2030	841	492	5,00% ⁽⁴⁾	21,31%	Fixe	Décembre 2030
Prêt bancaire Réinstallé 2032	219	67	5,00% ⁽⁵⁾	23,06%	Fixe	Décembre 2032
Obligation Réinstallée 2032	137	43	1,00% ⁽⁶⁾	22,45%	Fixe	Décembre 2032
Sous-total	3 052	2 089				
Autres emprunts, hors découverts bancaires	17	17				
TOTAL	3 070	2 107				

1. Intérêt cash de 9,00% et intérêt PIK de 4,00%.

2. Intérêt cash de 9,00% et prime de remboursement de 4,00%.

3. Taux au 31 décembre 2024. Intérêt cash de EURIBOR 3 mois avec un plancher de 0,00% + 2,60% et intérêt PIK de 2,00%.

4. Intérêt cash de 5,00% et prime de remboursement de 4,00%.

5. Intérêt cash de 1,00% et intérêt PIK de 4,00%.

6. Intérêt cash de 1,00% et prime de remboursement de 4,00%.

Le taux d'intérêt effectif prend en compte le taux nominal et la différence entre la valeur nominale et la juste valeur de la dette reconnue initialement dans le Gain net sur la restructuration financière.

Les principales caractéristiques des emprunts sont décrites en section 6.1.7.4 - Evènements significatifs de l'exercice.

Covenants financiers

Dans le cadre des Nouveaux financements conclus en décembre 2024, le Groupe doit respecter les covenants suivants :

- à partir du 31 mars 2025, un niveau minimum de liquidités de 650 millions d'euros, à vérifier à chaque fin de trimestre financier ;
- à partir du 30 juin 2027, à compter de chaque fin de semestre, un niveau maximum de levier financier ("Total Net Leverage Ratio Covenant"), lequel est défini comme le ratio de l'Endettement financier (principalement hors impacts IFRS 16 et ajustement IFRS 9 de la dette à sa juste valeur) sur l'EBO pré-IFRS 16 ; les plafonds ainsi applicables seront déterminés au plus tard le 30 juin 2026 en référence à une flexibilité de 30% par rapport au plan d'affaires retenu par le Groupe à cette date ; ces plafonds resteront compris en tout état de cause entre 3,5x et 4,0x.

La liquidité est définie comme la trésorerie, ainsi que tous montants disponibles au titre de toutes facilités non tirées engagées (y compris les découverts engagés).

La définition de l'Endettement financier comprend principalement (mais non exhaustivement) :

- toute somme empruntée ou solde débiteur auprès d'institutions financières, tout montant levé au titre d'une facilité de cession de créances ou de l'émission d'obligations, de billets, de débentures, d'actions de prêt ou de tout autre instrument similaire, les créances vendues ou escomptées (autres que les créances dans la mesure où elles sont vendues ou escomptées sans recours et qu'elles satisfont à toute exigence de décomptabilisation en vertu des principes comptables) ;
- tout passif au titre d'IFRS 16 ;
- les accords relatifs à la fourniture de biens ou de services dont le paiement est dû à plus de 180 jours après la date de la fourniture ; et
- d'autres éléments financiers tels que la valeur de marché des opérations de trésorerie, les opérations de cession-bail et d'autres opérations ayant l'effet commercial d'un emprunt ou autrement classées en emprunts en vertu des principes comptables.

Le passif au titre d'IFRS 16 et l'ajustement de la dette à la juste valeur au titre d'IFRS 9 sont exclus de la définition de l'Endettement financier utilisée pour le calcul de l'engagement relatif au ratio d'endettement net total.

Autres informations

Echéancier des emprunts non courants

(en millions d'euros)	2026	2027	2028	2029	>2029	Total
Emissions obligataires	-	-	-	802	535	1 337
Prêts bancaires	-	-	-	302	450	752
Autres emprunts	-	-	-	-	-	0
31 décembre 2024	0	0	-	1 105	985	2 089

(en millions d'euros)	2025	2026	2027	2028	>2028	Total
-----------------------	------	------	------	------	-------	-------

(en millions d'euros)	2025	2026	2027	2028	>2028	Total
Emissions obligataires	750	-	-	350	800	1 900
Prêts bancaires et titres de créances négociables	580	50	-	-	-	630
Autres emprunts	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2023	1 330	50	-	350	800	2 530

Flux de trésorerie contractuels

(en millions d'euros)	2025	2026	2027	2028	2029	>2029	31 décembre 2024
Nominal ¹	-	-	-	-	976	1 252	2 228
Intérêts	116	120	125	130	135	56	682
Total Emissions obligataires	116	120	125	130	1 111	1 308	2 910
Nominal	-	-	-	-	302	970	1 272
Intérêts ²	71	73	76	78	147	233	678
Total Prêts bancaires	71	73	76	78	449	1 203	1 950
Total	187	194	201	208	1 560	2 511	4 860

(1) dont prime de remboursement.

(2) dont intérêt PIK et intérêt variable estimé sur la base du taux Euribor 3 mois applicable 31 décembre 2024.

Emprunts en devise

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe étaient libellées dans les devises suivantes :

(en millions d'euros)	EUR	Autres devises	Total
31 décembre 2024	2 106	1	2 107
31 décembre 2023	4 563	91	4 654

Juste valeur

La juste valeur des emprunts est décrite en section 6.1.7.4 - Evènements significatifs de l'exercice.

6.5 - Variation de l'endettement net

Les variations des passifs financiers et de l'endettement net réconcilié avec le tableau de flux de trésorerie comme suit :

(en millions d'euros)	Emissions obligataires	Obligation échangeable en actions	Prêts bancaires et titres de créances négociables	Autres emprunts hors découverts bancaires	Total Emprunts hors découverts bancaires	Trésorerie et équiv. de trésorerie	Découverts bancaires	Total Trésorerie nette et équiv. de trésorerie	Actifs financiers (passifs) à court terme ¹	Trésorerie (endettement) net	Dettes de location
Au 1^{er} janvier 2024	1 900	500	2 130	124	4 654	2 295	-	2 295	128	-2 230	822
Paiement des loyers	-	-	-	-	-	-301	-	-301	-	-301	-301
Nouveaux emprunts	802	-	1 347	-	2 150	2 150	-	2 150	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-	-	-725	-	-725	-725	-	-725	-	-	-
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-33	-33	-211	-	-211	-	-178	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	-93	-93	-51	-	-51	-42	-	-
Autres variations de la trésorerie nette	-	-	-	-	-	-1 448	-	-1 448	2	-1 446	-
Conversion de la dette en capital	-922	-500	-1 480	-2	-2 904	-	-	-	-	2 904	-
Variation des dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	139
Intérêts sur dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
Autres variations non-cash ²	-	-	-	21	21	-	0	0	-	-21	-
Évolution de la dette et de la trésorerie avant ajustement de la juste valeur de la dette	-120	-500	-858	-107	-1 585	-586	0	-586	-40	958	-126
Ajustement de la juste valeur de la dette	-443	-	-520	-	-963	-	-	-	-	963	-
Évolution de la dette et de la	-563	-500	-1 378	-107	-2 548	-586	0	-586	-40	1 921	-126

(en millions d'euros)	Emis- sions obli- gataires	Obli- gation échan- geable en actions	Prêts ban- caires et titres de cré- ances négoc.	Autres emprunts hors décou- verts bancaires	Total Emprunts hors décou- verts ban- caires	Trésorerie et équiv. de trésorerie	Décou- verts ban- caires	Total Trésorerie nette et équiv. de trésorerie	Actifs (passifs) à court terme ¹	Trésorerie (endet- tement) net	Dettes de location
trésorerie											
Impact des variations des cours de monnaies étrangères											
	-	-	-	0	0	29	-0	29	5	34	10
Au 31 décembre 2024	1 337	-	752	17	2 107	1 739	0	1 739	93	-275	705
Part non courante	1 337	-	752	-	2 089	-	-	-	-	-2 089	498
Part courante	-	-	-	17	17	1 739	0	1 739	93	1 814	207
1. Actifs et passifs financiers à court terme porteurs d'intérêts à échéance de moins de 12 mois.											
2. Inclut les montants courus des intérêts PIK et de la prime de remboursement.											

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 739	2 295
Découverts	0	-
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	1 739	2 295

Suite à la restructuration financière du Groupe décrite dans la section 6.1.7.4 - Evénements significatifs de l'exercice,

- De nouveaux financements ont été levés, comprenant 802 millions d'euros d'obligations et 302 millions d'euros de Prêts à terme ;
- Le financement intérimaire a été remboursé ;
- La dette a été convertie en fonds propres pour 2 902 millions d'euros (hors intérêts) ;
- Les nouveaux emprunts ont été reconnus à leur juste valeur générant un gain financier ponctuel de 965 millions d'euros réduisant le montant nominal au 18 décembre 2024 et amorti sur la durée des différents emprunts.

6.6 - Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2024, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 435	-	-	-
Autres actifs courants*	554	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	-	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	1 739	-
Total	2 989	-	1 739	2

(*) Excluant les stocks, charges constatées d'avance, facturation en avance et paiements d'avance nets.

Au 31 décembre 2023, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Créances clients et comptes rattachés	2 459	-	-	-
Autres actifs courants*	885	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	-	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	2 295	-
Total	3 344	-	2 295	13

(*) Excluant les stocks, charges constatées d'avance, facturation en avance et paiements d'avance nets.

Au 31 décembre 2024, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés passifs
Emprunts	2 089	-
Instruments financiers non courants	-	-0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 018	-
Autres passifs courants	2 028	-
Part à moins d'un an des emprunts	17	-
Instruments financiers courants	-	0
Total	5 153	0

Au 31 décembre 2023, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés passifs
Emprunts	2 530	-

(en millions d'euros)	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés passifs
Instruments financiers non courants	-	-0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 066	-
Autres passifs courants	2 276	-
Part à moins d'un an des emprunts	2 124	-
Instruments financiers courants	-	2
Total	8 996	2

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés. Un impôt différé est calculé lorsque des différences temporaires apparaissent entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se retourneront. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

En cas de changement de taux d'impôts, actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si ces changements concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux déficits fiscaux reportables sont reconnus lorsqu'ils sont considérés comme recouvrables sur leur période de validité, c'est-à-dire lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour utiliser les actifs d'impôts différés. Les estimations des bénéfices imposables et des utilisations des déficits fiscaux reportables sont préparées sur la base des prévisions de profits et pertes tels qu'elles ressortent du plan à moyen terme du Groupe.

Des impôts différés sont reconnus sur toutes les différences temporaires taxables des filiales, sociétés mises en équivalence et partenariats, à moins qu'Atos ne soit en mesure de contrôler le retournement de ces différences temporaires et qu'il est probable qu'un tel retournement ne se réalisera pas dans un futur prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'il existe un droit de compenser les montants ainsi comptabilisés.

En application de l'exemption temporaire obligatoire, aucun impôt différé lié à « Pilier 2 » n'a été comptabilisé. De même, aucune information à ce titre n'a été fournie.

7.1 - Charge d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Charge d'impôts courants	-137	-121
Produit (charge) d'impôts différés	-76	9
Charge totale d'impôt	-214	-112

La charge d'impôt pour 2024 s'est élevée à 214 millions d'euros pour un bénéfice avant impôt de 462 millions d'euros. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- 87 millions d'euros d'impôt courant sur le résultat et d'impôts supplémentaires récurrents ;
- 59 millions d'euros de dépréciation d'actifs d'impôts différés comptabilisés au cours des années précédentes ;
- 37 millions d'euros de retenue à la source non récupérable payée sur distribution de dividendes ;
- 15 millions d'euros de régularisations fiscales.

Concernant Pilier 2, l'analyse menée par le Groupe indique que les juridictions où le taux effectif anticipé de la taxe Pilier 2 est sous le taux minimum de 15% ne sont pas matérielles pour le Groupe. Le montant des taxes complémentaires Pilier 2 comptabilisé est de 1 million d'euros.

7.2 - Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net avant impôt	462	-3 332
Taux courant d'imposition en France	25,8%	25,8%
Produit (charge) d'impôt théorique au taux courant en France	-119	861
Effet des différences permanentes*	-578	-632
Effet lié au refinancement	701	0
Différences sur les taux des pays étrangers	5	49
Mouvement sur la reconnaissance des actifs d'impôts différés	-159	-339
Paiements fondés sur des actions	-1	-5
Changement de taux sur les impôts différés	-6	0
Impôts sans base	-4	-40
Retenues à la source	-37	-15
Crédits d'impôt français	11	9
Autres	-27	1
Produit (charge) d'impôt du Groupe	-214	-112

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Taux effectif d'impôt	46,3%	-3,3%

(*) comprend principalement la charge de dépréciation du goodwill.

La charge d'impôt pour 2024 s'est élevée à 214 millions d'euros pour un bénéfice avant impôt de 462 millions d'euros. Cette charge inclut un mouvement net sur les actifs d'impôts différés de -159 millions d'euros, ainsi que des éléments non-récurrents découlant notamment de la restructuration financière du Groupe et des cessions réalisées sur l'exercice.

Le taux d'impôt effectif est de 46,3%. L'impact des différences permanentes correspond principalement aux impacts IFRS de la restructuration financière du Groupe et de la dépréciation du goodwill.

7.3 - Impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts différés actifs	184	206
Impôts différés passifs	69	35
Impôts différés nets	115	171

7.4 - Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations corporelles	Retraites	Autres	Total
31 décembre 2022	216	-116	16	89	-60	146
Résultat de l'exercice	21	7	-6	-48	35	9
Variation du périmètre	-5	13	1	-1	35	44
Capitaux propres	-0	-	0	-36	-1	-37
Reclassements	1	-1	1	-1	10	9
Différences de change	0	3	2	-1	-6	-1
31 décembre 2023	233	-93	14	2	13	171
Résultat de l'exercice	110	46	-56	27	-203	-76
Variation du périmètre	3	2	-	-	2	2
Capitaux propres	-	-	-	7	5	12
Reclassements	-1	-	-	-	5	4
Différences de change	-5	-4	-	1	7	3
31 décembre 2024	340	-49	-42	37	-171	115

En 2024, les Autres impacts en résultat correspondent à la différence temporaire résultant de l'ajustement à la juste valeur de la dette comptabilisée dans le cadre de la restructuration financière du Groupe (voir Section 6.1.7.4 - Evénements significatifs de l'exercice).

7.5 - Echancier des déficits fiscaux reportables (bases)

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2024	-	-	-	4	2	6
2025	10	21	30	3	3	6
2026	1	32	33	2	3	5
2027	3	69	72	15	13	27
2028	6	38	44	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à cinq ans et plus	53	25	78	134	87	222
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	73	184	257	159	108	267
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	150	6 489	6 640	556	5 482	6 008
Total des déficits fiscaux reportables	223	6 673	6 896	715	5 560	6 275

En 2024, les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été l'Allemagne (1 481 millions d'euros, incluant les parts fédérales et territoriales, contre 2 378 millions d'euros en 2023), la France (2 981 millions d'euros contre 2 279 millions d'euros en 2023), le Royaume-Uni (1 170 millions d'euros contre 1 507 millions d'euros en 2023), les Etats-Unis d'Amérique (172 millions d'euros contre 365 millions d'euros en 2023), les Pays-Bas (360 millions d'euros contre 182 millions d'euros en 2023), la Belgique (128 millions d'euros contre 113 millions d'euros en 2023), le Brésil (124 millions d'euros contre 95 millions d'euros en 2023), la Suisse (84 millions d'euros contre 81 millions d'euros en 2023), l'Espagne (80 millions d'euros contre 75 millions d'euros en 2023) et l'Autriche (65 millions d'euros contre 69 millions d'euros en 2023).

7.6 - Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Déficits fiscaux reportables	1 477	1 338
Différences temporaires	654	620
Total	2 131	1 958

Note 8 Goodwill et actifs immobilisés

8.1 - Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris à date d'acquisition. Si, après cette évaluation, le résultat est négatif, l'excédent est immédiatement reconnu en résultat en tant que gain sur une acquisition à des conditions avantageuses. Le montant du goodwill est définitivement établi dans une période de douze mois après la date d'acquisition.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGTs correspondent aux opérations Tech Foundations et Eviden au sein des zones géographiques, généralement les pays, dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

Le goodwill est alloué à une UGT ou à un groupe d'UGTs pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGTs susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants et représentant le niveau le plus bas auquel la Direction suit le goodwill. Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des opérations Tech Foundations et Eviden au sein de chaque Régions (Regional Business Units ou « RBU ») car il s'agit du niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les changements dans le suivi de gestion interne sont appliqués rétrospectivement et les données comparatives sont retraitées.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable ne serait plus recouvrée. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ;
- l'augmentation significative des taux d'intérêt.

Un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGTs à sa valeur recouvrable à la date de clôture. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés à la date de clôture sur la base du plan à moyen terme du Groupe.

Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reconnue en « Autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur est reconnue en premier lieu en réduction de la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT et le reliquat, le cas échéant, est alloué aux autres actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

Une dépréciation de goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Lorsqu'une UGT, ou partie d'UGT, est cédée, la part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en considération dans la valeur comptable de l'actif net cédé et utilisée pour déterminer le résultat de cession. La part de goodwill est déterminée sur la base des valeurs relatives du périmètre cédé et de l'UGT ou groupe d'UGTs.

Depuis le 30 juin 2023 et la finalisation du découpage juridique, tous les actifs et passifs ont été séparés entre Tech Foundations et Eviden dans chaque pays. Les Unités Génératrices de Trésorerie, précédemment définies comme les zones géographiques, généralement les pays, ont ainsi été découpées entre Tech Foundations et Eviden. Par conséquent, le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes est maintenant constitué des opérations Tech Foundations et des opérations Eviden dans chaque pays.

La valeur du goodwill est testée au niveau de chaque Région pour Tech Foundations et Eviden dans la mesure où il s'agit du niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne.

30 juin 2024

Un test de dépréciation a été effectué suite aux offres reçues et compte tenu de la restructuration financière envisagée au 30 juin 2024.

La valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de vente résultant des termes de l'Accord de Lock-up daté du 14 juillet 2024. Cette valeur a été allouée aux Unités génératrices de trésorerie sur la base des flux de trésorerie actualisés (« DCF ») dérivés du plan d'affaires à 3 ans ajusté tel que présenté au marché le 29 avril 2024, mais aussi en prenant en compte l'offre confirmatoire non engageante reçue de l'État français.

Au 30 juin 2024, le goodwill a été déprécié de 1 452 millions d'euros, affectant Tech Foundations pour 173 millions d'euros et Eviden pour 1 279 millions d'euros.

31 décembre 2024

En plus du test effectué à la mi-année, le test annuel de dépréciation a été effectué au 31 décembre 2024.

Dans la mesure où le Groupe a réorganisé sa structure de reporting d'une manière qui modifie la composition des UGT auxquelles le goodwill a été alloué, le goodwill d'Amériques au sein d'Eviden et de Tech Foundations a été alloué entre Amérique du Nord et Amérique du Sud au sein d'Eviden et de Tech Foundations sur la base de leurs justes valeurs relatives au 31 décembre 2024,

déterminées comme décrit ci-après. De même, le goodwill d'Europe du Nord & Asie Pacifique au sein d'Eviden et de Tech Foundations a été alloué entre Royaume-Uni / Irlande, Benelux et Pays Nordiques et Asie Pacifique au sein d'Eviden et de Tech Foundations sur la base de leurs justes valeurs relatives au 31 décembre 2024, déterminées de la manière décrite ci-après. Enfin, le goodwill d'Amérique du Sud et d'Asie Pacifique au sein d'Eviden et de Tech Foundations a été ajouté au goodwill d'Autres au sein d'Eviden et de Tech Foundations pour créer le goodwill de Marchés Emergents au sein d'Eviden et de Tech Foundations.

Pour effectuer le test, la valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de vente résultant de la valeur d'entreprise implicite dérivée des données du marché, à savoir la capitalisation boursière du Groupe en fin d'année et la juste valeur de la dette financière. La valeur d'entreprise implicite a été allouée aux UGTs sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (« DCF ») à partir du plan d'affaires du management tel que présenté au marché dans le communiqué de presse du 2 septembre 2024.

Les hypothèses retenues dans les DCF ont été les suivantes :

- Les projections de flux de trésorerie ont été basées sur le plan d'affaires triennal publié le 2 septembre 2024 ;
- La valeur terminale a été calculée avec un taux de croissance perpétuel estimé de 0 % pour Tech Foundations et 1 % ou 2% pour Eviden, en fonction du mix d'activités au sein de la Région ;
- Les taux d'actualisation ont été déterminés par RBU et par Business Line sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe et ajustés pour tenir compte des taux d'imposition spécifiques et des risques pays liés à chaque zone géographique ; en outre, des primes de risque spécifiques ont été incluses pour refléter le risque systématique élevé et la perception du risque spécifique comme indiquée par le marché (capitalisation boursière et cours de négociation des obligations) malgré la finalisation réussie de la restructuration financière du Groupe en décembre 2024.

En ce qui concerne la valeur recouvrable, elle a été évaluée en cohérence avec les valeurs estimées des transactions qui ont été ou sont envisagées, ainsi qu'avec les attentes du marché.

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2024, ainsi qu'au 31 décembre 2023, étaient les suivants :

	31 décembre 2023*	
	Tech Foundations	Eviden
Amériques	29,0%	17,7%
Europe du Nord & Asie Pacifique	28,5%	16,8%
Europe Centrale	28,5%	15,3%
Europe du Sud	28,5%	16,1%
Autres	32,0%	18,0%

(*) La ventilation des taux d'actualisation est présentée ci-dessus telle qu'elle est publiée dans le DEU 2023, avec les précédentes Régions.

	31 décembre 2024		31 décembre 2023*	
	Tech Foundations	Eviden	Tech Foundations	Eviden
Amérique du Nord	33,0%	38,6%	n.a.	n.a.
Royaume-Uni / Irlande	24,0%	34,8%	n.a.	n.a.
Benelux et Pays Nordiques	24,0%	31,7%	n.a.	n.a.
Europe Centrale	23,5%	27,4%	28,5%	15,3%
Europe du Sud	24,0%	21,6%	28,5%	16,1%
Marchés Emergents	26,8%	32,9%	n.a.	n.a.

(*) La ventilation des taux d'actualisation entre Amérique du Nord et Amérique du Sud au sein d'Amériques, entre Royaume-Uni / Irlande, Benelux et Pays Nordiques et Asie Pacifique au sein d'Europe du Nord & Asie Pacifique et pour Marchés émergents n'était pas disponible au 31 décembre 2023.

Par rapport à décembre 2023, les taux d'actualisation ont globalement augmenté en raison des facteurs suivants :

- Un environnement économique et géopolitique global qui est devenu plus risqué pour le Groupe, notamment aux États-Unis,
- Une incertitude persistante perçue par le marché et compatible avec des fourchettes de rendement attendues par les investisseurs pour les actifs en difficultés (ces taux d'actualisation se comparent de manière cohérente à la fourchette de rendements observée sur les obligations de rang subordonné (2nd lien) du Groupe, qui s'échangent sur le marché entre 19 % et 33%¹),
- L'attentisme observable des clients à l'égard du Groupe, entraînant une baisse des revenus pour 2024 et éventuellement pour 2025,
- La cession de Worldgrid au cours du second semestre 2024, dont les taux d'actualisation sont structurellement plus bas que ceux du reste d'Eviden,

¹ Au cours de la période allant du 3 janvier 2025 au 31 janvier 2025.

- L'évolution de l'approche pour réaliser le test de dépréciation (à fin décembre 2024, des primes de risque spécifiques ont été incluses pour refléter le risque systématique, ainsi que des risques spécifiques pour refléter la perception du marché, alors qu'à fin décembre 2023, une approche multicritère a été adoptée).

Le test reste sensible aux taux d'actualisation, aux taux de croissance à long terme et aux taux de marge opérationnelle.

A titre d'information, une analyse de sensibilité a été conduite sur les valeurs d'entreprise estimées à partir des DCF. Les résultats sur les valeurs d'entreprise sont présentés ci-dessous :

Tech Foundations augmentation (diminution) de la valeur d'entreprise								
(en millions d'euros)	Taux d'actualisation		Taux de croissance perpétuelle		Taux de marge opérationnelle		Impact combiné	
	+500 points de base	-500 points de base	+200 points de base	-200 points de base*	+100 points de base	-100 points de base	Impact positif	Impact négatif
Amérique du Nord	-43	59	9	n.a.	26	-28	94	-71
Royaume-Uni / Irlande	-55	84	12	n.a.	28	-28	125	-83
Benelux et Pays Nordiques	-16	25	4	n.a.	12	-13	42	-29
Europe Centrale	7	-8	-	n.a.	18	-18	10	-11
Europe du Sud	-43	67	10	n.a.	43	-45	121	-88
Marchés Emergents	-15	22	3	n.a.	16	-16	41	-31
Total	-165	250	39	n.a.	143	-148	432	-313

(*) n.a. : non applicable dans la mesure où l'hypothèse de base pour le taux de croissance perpétuelle est de 0%

Eviden augmentation (diminution) de la valeur d'entreprise								
(en millions d'euros)	Taux d'actualisation		Taux de croissance perpétuelle		Taux de marge opérationnelle		Impact combiné	
	+500 points de base	-500 points de base	+200 points de base	-200 points de base	+100 points de base	-100 points de base	Impact positif	Impact négatif
Amérique du Nord	-51	70	17	-12	30	-30	117	-93
Royaume-Uni / Irlande	-25	36	9	-7	18	-18	62	-50
Benelux et Pays Nordiques	-19	28	7	-5	13	-13	48	-38
Europe Centrale	-44	66	17	-12	48	-48	131	-105
Europe du Sud	-83	141	33	-26	42	-43	216	-152
Marchés Emergents	-10	14	4	-3	9	-9	27	-22
Total	-233	355	87	-65	160	-162	602	-460

Tech Foundations augmentation (diminution) de la valeur d'entreprise					
(en millions d'euros)	Capitalisation boursière		Ajustement de la dette en juste valeur		Impact combiné
	-10%	-20%	+10%	+20%	
Amérique du Nord	-	-5	-5	-14	-5 -19
Royaume-Uni / Irlande	-6	-13	-13	-24	-19 -37
Benelux et Pays Nordiques	-	-2	-2	-6	-2 -7
Europe Centrale	1	1	1	3	2 4
Europe du Sud	-5	-10	-10	-19	-15 -29
Marchés Emergents	-1	-3	-2	-5	-3 -8
Total	-12	-31	-30	-66	-42 -96

(en millions d'euros)	Eviden augmentation (diminution) de la valeur d'entreprise				Impact combiné	
	Capitalisation boursière		Ajustement de la dette en juste valeur			
	-10%	-20%	+10%	+20%		
Amérique du Nord	-6	-11	-11	-26	-17	-37
Royaume-Uni / Irlande	-3	-6	-6	-12	-9	-18
Benelux et Pays Nordiques	-2	-4	-4	-9	-7	-13
Europe Centrale	-	-10	-7	-20	-7	-30
Europe du Sud	-10	-20	-20	-38	-30	-57
Marchés Emergents	-1	-2	-2	-5	-3	-7
Total	-22	-54	-51	-109	-73	-163

Au 31 décembre 2024, les valeurs nettes comptables du goodwill par Région, pour Tech Foundations et Eviden, sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023*		
	Tech Foundations	Eviden	Group	Tech Foundations	Eviden	Group
Amérique du Nord	167	274	440	325	1 199	1 525
Royaume-Uni et Irlande	-0	43	43	136	435	570
Benelux et Pays Nordiques	-	0	0	26	314	340
Europe Centrale	-0	149	149	-0	250	250
Europe du Sud	-0	-0	-0	-0	0	-0
Marchés Emergents	22	-0	21	34	157	191
Total	188	465	653	521	2 354	2 875

(*) Retraité pour refléter la nouvelle composition des RBUs.

L'évolution des valeurs nettes comptables du goodwill se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Augmentation	Diminution	Variations de change et autres	31 décembre 2024
Valeur brute	6 763	-	-49	202	6 916
Pertes de valeur	-3 887	-2 240	20	-156	-6 263
Valeur nette	2 875	-2 240	-29	46	653

Sur 2024, le goodwill a diminué de 2 875 millions d'euros à 653 millions d'euros en raison des éléments suivants :

- une dépréciation de 2 240 millions d'euros faisant suite aux tests décrits ci-dessus, impactant Tech Foundations pour 366 millions d'euros et Eviden pour 1 874 millions d'euros ;
- une sortie de goodwill pour 29 millions d'euros liée à la cession de Worldgrid, impactant la région Europe Centrale au sein d'Eviden ;
- des effets de change pour 46 millions d'euros provenant principalement de goodwill libellés en dollars américains.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Variations de change et autres	Variations de change et autres	31 décembre 2023
Valeur brute	6 956	0	-109	-85	6 763
Pertes de valeur	-1 652	-2 299	51	13	-3 887
Valeur nette	5 305	-2 299	-58	-73	2 875

Sur 2023, le goodwill a diminué de 5 305 millions d'euros à 2 875 millions d'euros en raison des éléments suivants :

- une dépréciation de 2 248 millions d'euros impactant Tech Foundations pour 328 millions d'euros (183 millions d'euros pour Amériques, 68 millions d'euros pour Europe du Nord & Asie Pacifique et 65 millions d'euros pour Europe du Sud) et Eviden pour 1 920 millions d'euros (970 millions d'euros pour Amériques, 391 millions d'euros pour Europe du Nord & Asie Pacifique et 454 millions d'euros pour Europe du Sud) ;
- une dépréciation de 52 millions d'euros reconnue sur le premier semestre 2023 en application d'IFRS 5 liée principalement au reclassement en actifs destinés à la vente des opérations State Street dont la cession a été finalisée le 3 octobre 2023, impactant Amériques ;
- une sortie de goodwill pour 52 millions d'euros en lien avec la cession d'EcoAct, impactant Europe du Sud ;
- des effets de change pour -73 millions d'euros provenant principalement de goodwill libellés en dollars américains.

8.2 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Une immobilisation incorporelle est reconnue lorsqu'il est probable que des bénéfices économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et lorsque les coûts de cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que des solutions informatiques développées en interne.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la phase de recherche et la phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses correspondantes sont par conséquent reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses résultant de travaux de développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) peuvent être capitalisées comme immobilisation incorporelle si le Groupe peut démontrer tous les critères suivants :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources adéquates techniques, financières ou autres pour achever l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre ; et
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des solutions informatiques développées pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application dédiés pour des clients spécifiques ou à des solutions technologiques innovantes mises à disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 15 ans, le scénario moyen étant fixé à 5 ans.

Un actif incorporel lié aux relations clients et carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur certaines hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et de flux de trésorerie actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur d'une technologie acquise découle de la méthode des redevances. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses de courbes d'obsolescence de la technologie et (ii) un taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés attendus de cette technologie sur sa durée de vie résiduelle attendue. Cette technologie est amortie sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne. Une approche basée sur les coûts peut également être utilisée comme une approche alternative pour obtenir une valeur indicative et conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'estimation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire un actif nouveau similaire avec une utilité la plus proche possible de l'actif qui fait l'objet de l'évaluation. Au contraire, si la technologie est considérée comme le principal vecteur de développement de l'activité, une méthode des surprofits (« excess earning ») peut aussi être utilisée.

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont reconnus en marge opérationnelle linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les amortissements sur les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont reconnus en Autres charges opérationnelles linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans.

Dépréciation des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les dépréciations sur les immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable, nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Relations clients	Marques, logiciels et licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
31 décembre 2023	1 207	506	262	1 976

(en millions d'euros)	Relations clients	Marques, logiciels et licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Acquisitions	-	27	1	28
Capitalisation des frais de développement	-	-	25	25
Cessions	-22	-45	-27	-93
Différences de change et autres	52	13	14	79
31 décembre 2024	1 238	502	275	2 015
Amortissements cumulés				
31 décembre 2023	-880	-355	-213	-1 447
Dotations	-	-43	-1	-43
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-52	-0	-5	-57
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-32	-32
Cessions	22	42	21	84
Pertes de valeur	-109	-	-	-109
Différences de change et autres	-40	-11	-10	-61
31 décembre 2024	-1 059	-367	-240	-1 666
Valeur nette				
31 décembre 2023	327	151	50	529
31 décembre 2024	179	134	35	349

En 2024, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition s'est élevée à 57 millions d'euros et était principalement liée aux relations clients et des technologies Syntel. La charge de dépréciation de 109 millions d'euros résulte principalement de résiliation de contrats clients aux États-Unis.

La valeur comptable brute des relations clients de 1 238 millions d'euros au 31 décembre 2024 présentée ci-dessus incluait principalement :

- 493 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Syntel en 2018 amortis sur 14 ans de novembre 2018 à novembre 2031 ;
- 345 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 amortis sur 13 ans de juillet 2011 à juillet 2023 ;
- 166 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Xerox ITO en 2015 amortis sur une durée entre 6 et 13 ans de juillet 2015 à juillet 2027 ;
- 95 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'Anthelio en 2015 amortis jusqu'en juillet 2027 ;
- 40 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Maven Wave en 2020 amortis jusqu'en février 2032.

(en millions d'euros)	Relations clients	Marques, logiciels et licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
31 décembre 2022	1 372	594	292	2 257
Acquisitions	-0	43	0	44
Capitalisation des frais de développement	-	-	42	42
Cessions	-138	-125	-56	-319
Différences de change et autres	-27	-6	-15	-48
31 décembre 2023	1 207	506	262	1 976
Amortissements cumulés				
31 décembre 2022	-907	-233	-199	-1 339
Dotations	-5	-11	-17	-33
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-69	-31	-8	-108
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-26	-26
Cessions	78	106	37	221
Pertes de valeur	-3	-193	-	-196
Différences de change et autres	25	7	1	33
31 décembre 2023	-880	-355	-213	-1 448
Valeur nette				
31 décembre 2022	465	361	92	919
31 décembre 2023	328	151	50	529

8.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- constructions 20 ans ;
- agencements et installations 5 à 10 ans ;
- matériel informatique 3 à 5 ans ;
- matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans.

Tout gain ou perte sur cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations corporelles en cas d'une indication de perte de valeur. Les dépréciations sur les immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable, nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
31 décembre 2023	318	264	56	638
Acquisitions	7	371	21	398
Cessions	-23	-187	-23	-233
Différences de change et autres	7	27	-9	24
31 décembre 2024	308	475	45	828
Amortissements cumulés				
31 décembre 2023	-198	-71	-14	-284
Amortissements de l'exercice	-18	-129	-5	-153
Cessions	21	171	21	212
Différences de change et autres	-4	-17	-2	-23
31 décembre 2024	-199	-47	-0	-247
Valeur nette				
31 décembre 2023	120	193	42	355
31 décembre 2024	108	427	45	580

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
31 décembre 2022	309	202	62	573
Acquisitions	14	84	13	110
Cessions	-14	-11	-5	-30
Différences de change et autres	9	-11	-14	-16
31 décembre 2023	318	264	56	638
Amortissements cumulés				
31 décembre 2022	-180	30	-10	-160
Amortissements de l'exercice	-20	-114	-7	-141
Cessions	1	7	1	9
Différences de change et autres	1	6	1	8
31 décembre 2023	-198	-71	-14	-284
Valeur nette				
31 décembre 2022	129	233	52	414
31 décembre 2023	120	193	42	355

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement du matériel informatique utilisé dans les data centers. La politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement composé des infrastructures techniques des data centers du Groupe.

Les acquisitions proviennent principalement d'un investissement important dans la technologie à haut rendement énergétique Exascale.

Note 9 Contrats de location

Existence d'un contrat de location

Lors de la mise en place d'un contrat, le Groupe estime si le contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée en échange d'une contrepartie. Une dette de location et un droit d'utilisation sont reconnus à la date de commencement du contrat de location.

Le Groupe ne reconnaît pas au bilan les contrats de location de courte durée (moins de douze mois) et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sauf quand ces derniers font l'objet d'une sous-location aux clients finaux. Les loyers de ces contrats de location sont reconnus immédiatement en résultat et les engagements futurs de paiement de loyer sont présentés en engagements hors bilan.

Dette de location

La dette de location est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers non encore payés à la date de commencement du contrat de location, en utilisant des taux d'emprunt marginaux dans la mesure où les taux implicites ne sont pas aisément disponibles. Ces taux sont déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux sont calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à chaque filiale du Groupe Atos.

La dette de location est augmentée ultérieurement de la charge d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements futurs de loyers liés à un changement d'indice ou de taux, de changement d'estimation du paiement attendu sur la valeur résiduelle garantie ou, de changement d'estimation de la probabilité d'exercice d'une option de renouvellement ou d'une option de résiliation anticipée, à l'initiative du Groupe.

Droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de la dette de location ajusté de tout paiement de loyers effectué avant ou à la date de commencement et des coûts initiaux directs encourus, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçu.

Immobilier

Le Groupe loue la plupart de ses bureaux et sites stratégiques de production tels que les data centers. Les termes et conditions de ces contrats de location peuvent être très hétérogènes selon la nature des sites loués et les réglementations locales. Ces contrats ont des durées allant de 2 à 20 ans.

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la durée de location de certains contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui incluent des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et des data centers, sont stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe retient la date la plus proche à laquelle il peut sortir de son engagement de location sans encourir de pénalité significative.

Matériel informatique et véhicules

Le Groupe loue du matériel informatique pour son propre usage ou pour délivrer des services à ses clients finaux (ordinateurs, serveurs). Ces contrats de location ont des durées allant de 3 à 5 ans.

Impôts différés

Des impacts d'impôts différés sont comptabilisés sur les écritures IFRS 16, utilisant les taux d'impôt applicables localement.

9.1 - Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	Immobilier	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total
Valeur brute				
31 décembre 2023	1 087	464	49	1 600
Acquisitions	154	48	16	218
Diminutions	-163	-222	-26	-411
Différences de change et autres	9	8	-2	16
31 décembre 2024	1 088	298	37	1 423
Amortissements cumulés				
31 décembre 2023	-585	-301	-27	-913
Amortissements de l'exercice	-137	-107	-14	-257
Diminutions	112	208	20	340
Différences de change et autres	-16	7	1	-7
Pertes de valeur	-30	-5	-	-35
31 décembre 2024	-656	-198	-19	-872
Valeur nette				

31 décembre 2023	502	163	22	687
31 décembre 2024	432	100	18	550

Une dépréciation de 24 millions d'euros a été reconnue en 2024 en lien avec des data centers dans presque toutes les Régions.

(en millions d'euros)	Immobilier	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total
Valeur brute				
31 décembre 2022	1 235	524	65	1 824
Acquisitions	75	117	11	203
Diminutions	-230	-161	-33	-424
Différences de change et autres	7	-16	6	-2
31 décembre 2023	1 087	464	49	1 600
Amortissements cumulés				
31 décembre 2022	-597	-294	-41	-932
Amortissements de l'exercice	-154	-149	-17	-320
Diminutions	214	138	31	382
Différences de change et autres	1	6	-0	6
Pertes de valeur	-50	-	-	-50
31 décembre 2023	-585	-301	-27	-913
Valeur nette				
31 décembre 2022	638	229	24	892
31 décembre 2023	501	164	22	687

9.2 - Dettes de location

(en millions d'euros)	31 décembre 2024
Echéance inférieure ou égale à un an	207
Echéance d'un à deux ans	159
Echéance de deux à trois ans	111
Echéance de trois à quatre ans	75
Echéance de quatre à cinq ans	60
Echéance à plus de cinq ans	93
Total	705

Ces montants représentent les décaissements futurs actualisés.

Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations sur lesquelles la société mère a directement ou indirectement une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à reconnaître dans le compte de résultat consolidé du Groupe, en « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence », la quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice de la participation.

La quote-part du Groupe dans l'actif net de la participation est comptabilisée sur la ligne « Participations dans les entreprises mises en équivalence » dans l'état de la situation financière consolidée. Le goodwill reconnu lors de l'acquisition d'entreprises mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le Groupe présente les plus ou moins-value de cessions de titres mis en équivalence en Autres produits et charges opérationnels.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Divers	12	11
Total	12	11

Note 11 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat sur la base des cotisations

versées ou dues au titre de l'exercice au cours duquel les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des avantages futurs à verser aux bénéficiaires sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, âge de départ à la retraite, probabilité de paiement, taux de rotation et table de mortalité). Ces versements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées de haute qualité de maturité équivalente à celle du Groupe.

Les hypothèses actuarielles sont périodiquement mises à jour, en liaison avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs de régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

La valeur des actifs de régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences calculées pour chacun des régimes de retraite entre les montants projetés et les montants réels des obligations et des actifs dédiés constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts dits d'expérience dus à la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période, en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de charges d'intérêt sur les engagements, nets des rendements attendus des actifs de régime, qui sont reconnus en Autres produits et charges financiers.

Au 31 décembre 2024, les engagements de retraite se traduisent par une provision nette de 735 millions d'euros dans les comptes du Groupe, contre 698 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les engagements au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 40 millions d'euros au 31 décembre 2024, sans changement par rapport au 31 décembre 2023.

Les montants reconnus au bilan ont été les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges payées d'avance	7	3
Charges à payer – engagements de retraite [a]	-742	-700
Total engagements de retraites	-735	-698
Charges à payer – autres régimes à long terme [b]	-40	-40
Provisions pour retraites et assimilées [a] + [b]	-782	-741

Engagements de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (58% des engagements totaux du Groupe), en Allemagne (25%), en Suisse (7%) et en France (5%).

Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements découlent d'anciens régimes à prestations définies, dont la plupart ont été fermés aux nouvelles acquisitions de droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur les salaires de carrière soumis aux exigences de solvabilité en vigueur au Royaume-Uni, ce qui signifie qu'ils sont déterminés par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant les rendements attendus des actifs du régime. Les périodes de recouvrement des déficits sont convenues entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les entreprises cotisantes et peuvent s'étendre jusqu'à 20 ans lorsque les entreprises cotisantes fournissent une garantie adéquate. La plupart des régimes sont désormais gérés par un seul administrateur professionnel indépendant.

La répartition des actifs des différents plans au Royaume-Uni se compose de 92 % d'obligations et de 8 % d'actions et d'autres actifs, variant d'un plan à l'autre en fonction de leur profil spécifique. L'exposition aux risques de taux d'intérêt et d'inflation est gérée prudemment par des investissements dans des obligations d'État britanniques ainsi que par des swaps de taux d'intérêt et d'inflation entièrement garantis. Les obligations privées constituent une part importante du portefeuille obligataire, et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques spécifiques autres que les risques traditionnels associés aux régimes à prestations définies, notamment l'augmentation de l'inflation, la longévité, la baisse du taux d'actualisation ou la diminution des rendements financiers.

En Allemagne, la plupart des engagements proviennent des droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS (Siemens IT Solutions and Services) en 2011. Ils couvrent plusieurs entités allemandes et sont soumis à des obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement mais requièrent la souscription à une police d'assurance commune en cas de faillite (PSV). Ces plans sont préfinancés par le biais d'un accord de fiducie (CTA) régi par un fournisseur professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un comité d'investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs des principaux régimes se compose de 68 % d'obligations, de 14 % d'actifs générateurs de rendement et de 18 % d'immobilier. L'allocation d'actifs des autres régimes correspond davantage à leur moindre sensibilité aux risques de taux d'intérêt et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité et, dans une moindre mesure, sur des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements découlent d'un régime à prestations définies dépassant le montant minimum des pensions obligatoires stipulé par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées par les employés et l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. Au moment de la retraite, le capital d'épargne individuel des salariés est converti en rente selon le taux de conversion défini par le règlement de la caisse de retraite. La pension est versée sous forme de rente viagère, avec la possibilité d'en percevoir une partie sous forme de capital. En cas d'invalidité, le plan de pension verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite.

Atos reconnaît tous les gains et pertes actuariels ainsi que les effets de limitation de l'actif générés au cours de la période dans les "Autres éléments du résultat global".

Evénements de 2024

Dans la zone euro, l'année 2024 a poursuivi la tendance désinflationniste initiée en 2023. Malgré une légère hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) au dernier trimestre 2024, le taux d'inflation s'est stabilisé à un niveau proche de 2 %, s'alignant sur l'objectif de la Banque centrale européenne. Dans ce contexte, la banque centrale a progressivement réduit les coûts de refinancement : le taux de la facilité de dépôt est passé de 4 % à 3 % entre la fin de 2023 et la fin de 2024. La courbe des swaps en euros est restée inversée, reflétant l'anticipation continue de futures baisses de taux d'intérêt. En termes de change, l'euro s'est légèrement déprécié par rapport au dollar américain (-5,5 % en glissement annuel) et à la livre sterling (-4,3 %).

Le Royaume-Uni a également connu une désinflation importante par rapport à 2023. L'indice des prix à la consommation (IPC) est passé de 6,7 % à 2,5 % en un an, tandis que l'indice des prix de détail (IPD) a baissé de 8,9 % à 3,4 %. Cette tendance laisse présager un net ralentissement de l'inflation au Royaume-Uni en 2024. La Banque d'Angleterre est restée prudente et a maintenu son taux directeur à 4,75 % à la fin de l'année 2024. En Suisse, la tendance est similaire : l'inflation est tombée à 1,1 % en 2024 dans la fourchette cible de la Banque nationale suisse (0 % à 2 %), ce qui a conduit la BNS à abaisser son taux directeur à 0,5 % à fin 2024.

Les hypothèses d'actualisation et d'indexation des pensions ont été révisées conformément à l'IAS 19R, reflétant le nouveau contexte économique et financier.

Au Royaume-Uni, un événement clé a été l'achèvement des négociations avec les administrateurs des trois régimes de retraite britanniques parrainés par Atos : le régime de retraite Atos UK 2019, la Section Atos du régime de retraite des chemins de fer et la Section Atos du régime de retraite du personnel de l'industrie charbonnière. Les discussions ont porté sur le financement lié aux évaluations statutaires des régimes et sur l'impact du refinancement du Groupe Atos.

Dans le cadre des accords avec les administrateurs, les contributions futures ont été révisées. De nouveaux programmes de financement ont été approuvés, garantissant l'engagement d'Atos à réduire les déficits par le biais de contributions annuelles pour tous les régimes de 2025 à 2032. Cela comprend des paiements de 26,9 millions de livres sterling en 2025, diminuant progressivement jusqu'à 16,2 millions de livres sterling en 2032. Les contributions aux coûts des services courants et aux frais de fonctionnement des régimes ont également été maintenues. Le régulateur britannique des pensions a soutenu les négociations, veillant à la conformité juridique et à l'alignement sur les pratiques du secteur.

Ces accords présentent des avantages significatifs pour les régimes de retraite britanniques et pour Atos. Pour les régimes de retraite, les programmes de financement établissent un mécanisme solide de stabilité financière à long terme, garantissant la sécurité des affiliés. Pour Atos, les accords alignent les obligations financières sur les plans de refinancement du groupe, améliorant la prévisibilité des états financiers tout en préservant la liquidité.

Il convient de noter que ces accords n'ont pas d'incidence sur les comptes du Groupe Atos pour l'exercice 2024. Selon la norme IAS 19, les engagements de financement sont conformes aux évaluations actuarielles antérieures et sont traités comme des sorties de trésorerie réparties sur des périodes futures, sans nécessiter de provisionnement supplémentaire. Atos considère cette résolution comme une preuve de son engagement à équilibrer la stabilité financière des régimes de retraite des employés avec une gestion financière prudente.

En France, l'évaluation des engagements 2024 intègre les changements de périmètre, notamment la cession de Worldgrid (voir Note 1), ainsi que les réductions d'effectifs observées au cours de l'année.

Décomposition de la charge périodique

(en millions d'euros)

	Exercice 2024	Exercice 2023
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	30	33
Coût des services passés, modifications de régimes	0	-3
Coûts administratifs	0	2
Charge opérationnelle	30	32
Coût de l'actualisation	128	145
Revenus d'intérêt	-98	-114
Charge financière nette	30	31
Charge nette périodique totale	60	62

La charge nette périodique a diminué de 2 millions d'euros par rapport à 2023, principalement en raison de la charge opérationnelle, tandis que la charge financière est restée relativement stable.

Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)

31 décembre 2024 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	3 187	3 011
Effets de change	83	33
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	30	33
Coût de l'actualisation	128	145
Coût des services passés, modifications de régimes	-24	-3
Regroupement d'entreprises (cessions)	-27	29
Cotisations versées par les employés	5	6
Prestations payées	-189	-197
(Gains) pertes actuariels – changements d'hypothèses financières	-73	83
(Gains) pertes actuariels – changements d'hypothèses démographiques	-15	-34
(Gains) pertes actuariels – effets d'expérience	-31	81
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	3 073	3 187

La valeur totale de l'obligation au titre des prestations définies a diminué de 114 millions d'euros (-4%) en 2024 en raison de l'effet combiné d'une augmentation des taux d'actualisation, en particulier au Royaume-Uni, et, dans une moindre mesure, d'une diminution du périmètre.

La durée moyenne pondérée de l'obligation est d'environ 11 ans.

Variation de la juste valeur des actifs de régime

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	2 498	2 440
Effets de change	78	35
Rendement financier réel des actifs de régime	-52	130
Cotisations employeur	23	22
Prestations payées par les fonds externes	-149	-155
Regroupement d'entreprises (cessions)	-44	28
Cotisations versées par les employés	5	6
Coûts administratifs	-9	-8
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	2 349	2 498

(*) inclut des liquidations pour 23 millions d'euros et des cessions pour 21 millions d'euros.

Rapprochement avec les états financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Position financière nette	-726	-689
Plafonnement des actifs comptabilisé en Autres éléments du résultat global	-9	-9
Charges (à payer) payées d'avance	-735	-698

Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous plans)

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montant reconnu à l'ouverture	-698	-579
Charge nette périodique	-60	-62
Prestations payées par l'employeur	39	42
Cotisations versées par l'employeur	23	22
Regroupement d'entreprises (cessions)	6	-2
Plafonnement des actifs comptabilisé en autres éléments du résultat global	-0	1
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-40	-121
Autres (effets de change)	-5	2
Montant reconnu à la clôture	-735	-698

L'évolution sur 2024 des principaux plans par pays a été la suivante :

(en millions d'euros)	Régimes au Royaume-Uni	Régimes en Allemagne	Autres régimes
Montant reconnu à l'ouverture	-37	-393	-268
Charge nette périodique	-10	-18	-31

(en millions d'euros)	Régimes au Royaume-Uni	Régimes en Allemagne	Autres régimes
Prestations et cotisations payées par l'employeur	12	14	36
Regroupement d'entreprises (cessions)	-	0	6
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-67	18	8
Autres (effets de change et reclassements)	-17	-0	13
Montant reconnu à la clôture	-119	-379	-236

(en millions d'euros)	Régimes au Royaume-Uni	Régimes en Allemagne	Autres régimes
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	-1 789	-768	-517
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	1 670	389	290
Plafonnement des actifs au 31 décembre	-	-	-9
Montant reconnu à la clôture	-119	-379	-236

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement.

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

	Royaume-Uni		Zone euro		Suisse		Etats-Unis d'Amérique	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux d'actualisation	5,40%	4,70%	3,20%~3,40%	3,30%~3,50%	1,00%	1,50%	5,20%	4,80%
Augmentation salariale	2,85%	2,75%	2,00%~2,75%	2,50%~2,95%	1,50%	2,25%	na	na
Hypothèse d'inflation	RPI : 3,25% CPI : 2,75%	RPI : 3,15% CPI : 2,45%	2,00%	2,20%	na	na	na	na

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

Au 31 décembre 2024, la sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

	Taux d'actualisation +25 pts	Taux d'inflation +25 pts
Principaux plans de retraite au Royaume-Uni	-2,8%	+2,1%
Principaux plans de retraite en Allemagne	-2,9%	+0,5%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

Actifs de régime

Les actifs de régime ont été investis comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions	5%	14%
Obligations/swaps de taux	82%	72%
Immobilier	7%	8%
Liquidités et assimilés	2%	2%
Autres	4%	4%

Parmi ces actifs, 90 % sont évalués à la valeur de marché, 9 % concernent des investissements immobiliers, de capital-investissement et d'infrastructure dont les évaluations sont basées sur les informations fournies par les gestionnaires d'investissement, et moins de 2 % concernent des contrats d'assurance.

Une part importante des obligations et des swaps de taux d'intérêt fait partie du programme de couverture des taux d'intérêt mis en œuvre par les régimes de retraite d'Atos au Royaume-Uni, qui vise à couvrir une part importante des engagements de financement. Aucun des plans n'est couvert pour les risques de longévité.

Les titres ou actifs d'Atos utilisés par le Groupe ne sont pas significatifs.

Charges payées d'avance dans les états consolidés de la situation financière

L'actif net de 6 millions d'euros est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

Impact net des engagements de retraites sur le compte de résultat consolidé

L'impact net des régimes à prestations définies sur le compte de résultat consolidé peut être résumé comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Marge opérationnelle	-29	-30
Autres produits et charges opérationnels	-1	-2
Résultat financier	-30	-31
Impact total sur le compte de résultat	-60	-62

Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 40 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit le même montant qu'en 2023.

Note 12 Provisions

Les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs attendus nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources porteuse d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Lorsque les coûts inévitables pour remplir les obligations au titre d'un contrat avec un client ou un fournisseur dépassent les avantages économiques attendus de ce contrat, l'obligation actuelle au titre du contrat est reconnue et évaluée comme une provision classée en engagements sur projets. Les coûts inévitables dans le cadre d'un contrat reflètent le coût minimum net de sortie du contrat, qui est le plus faible entre le coût de son exécution et toute indemnité ou pénalité résultant de son inexécution. Les coûts d'exécution d'un contrat comprennent les coûts directement liés au contrat, à la fois les coûts incrémentaux et une allocation des autres coûts directs.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	31 décembre 2024	Courantes	Non courantes
Réorganisation	110	22	-44	-6	-0	82	62	20
Rationalisation	11	3	-2	-1	0	11	4	7
Engagements sur projets	390	187	-102	-15	-69	391	123	268
Risques et litiges	50	143	-6	-11	0	176	126	50
Total provisions	562	354	-155	-34	-69	659	315	345

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises et des reclassements.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres*	31 décembre 2023	Courantes	Non courantes
Réorganisation	116	201	-208	-2	2	0	110	108	2
Rationalisation	7	4	-1	-0	-	0	11	3	8
Engagements sur projets	563	117	-235	-68	11	2	390	133	258
Risques et litiges	55	39	-7	-34	3	-7	50	36	15
Total provisions	741	362	-450	-104	16	-5	562	280	282

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises et des reclassements.

En 2024, les provisions pour réorganisation ont été utilisées dans toutes les Régions mais principalement dans les Régions Benelux et Pays Nordiques et Europe Centrale.

Dans les engagements sur projets, les dotations sont principalement constituées de réévaluations de contrats onéreux dans les Régions Royaume-Uni / Irlande, Europe Centrale et Benelux et Pays Nordiques. Les utilisations correspondent en grande partie aux coûts encourus sur les contrats onéreux clients et fournisseurs. Les Autres mouvements correspondent au reclassement de provisions vers les provisions pour dépréciation sur actifs courants.

Les provisions pour risques et litiges ont augmenté de 126 millions d'euros en 2024, principalement en raison de la réévaluation de divers risques concernant les issues potentielles de litiges majeurs, ainsi que d'un risque lié à une cession passée (voir note 16).

Note 13 Juste valeur et caractéristiques des instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, auquel cas :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverture d'un instrument est reconnue au bilan à sa juste valeur. Toute variation de juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée simultanément par les variations de juste valeur des éléments couverts désignés, sauf en ce qui concerne l'inefficacité ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Autres éléments du résultat global ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants différés en capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat au même moment que les éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie provenant des variations des cours de change sur les achats et ventes en devises étrangères. Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie pour les transactions hautement probables. Sous IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Par conséquent, les variations de report/déport sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global et accumulées en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisées ultérieurement en résultat, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

13.1 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe sont exposées à divers risques financiers, notamment le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de change. Le risque financier est géré par le département de la trésorerie du Groupe et consiste à minimiser les effets négatifs potentiels sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables et la garantie de la disponibilité du financement par le biais d'un montant adéquat de facilités de crédit engagées.

La politique d'Atos est de couvrir intégralement ses besoins de liquidités prévus par des prêts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme appropriés. Les conditions de ces emprunts comprennent des clauses d'échéance et des clauses restrictives qui laissent au Groupe une flexibilité suffisante pour financer ses opérations et ses développements prévus.

Les facilités de crédit sont soumises à des covenants financiers qui sont suivis de près par le département Trésorerie du Groupe et décrits dans la Note 6.4.

Une analyse de l'échéance des passifs financiers est présentée dans la Note 6.4.

La continuité des opérations repose en particulier sur la liquidité du Groupe, comme indiqué à la Section 6.1.7.4 - Evénements significatifs de l'exercice.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle principalement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt englobe deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. Par exemple, en contractant un passif à taux fixe, le Groupe s'expose à des pertes d'opportunité potentielles en cas de baisse des taux d'intérêt. Une variation des taux d'intérêt aurait un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Toutefois, cette perte d'opportunité n'aurait pas d'incidence sur les produits et charges financiers tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé et, par conséquent, sur le résultat net futur du Groupe jusqu'à l'échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque sur les passifs financiers à taux variable en cas de hausse des taux d'intérêt.

L'objectif principal de la gestion du risque global de taux d'intérêt sur la dette du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de protéger le Groupe contre les fluctuations des taux d'intérêt en convertissant en taux fixe une partie de la dette financière à taux variable.

Les instruments dérivés utilisés pour couvrir la dette sont des contrats de swap conclus avec des institutions financières de premier plan. Le Groupe n'a pas de tels instruments dérivés au 31 décembre 2024. La répartition des nouveaux financements utilisés à taux fixes et variables montre un ratio d'équilibre adéquat avec une partie flottante limitée à 24,6 %.

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de crédit. Le processus de sélection des clients et l'analyse du risque de crédit qui en découle sont pleinement intégrés dans l'évaluation globale du risque menée tout au long du cycle de vie d'un projet.

Les contreparties des produits dérivés et les transactions en espèces sont limitées à des institutions financières de haute qualité de crédit.

Risque de change

La politique du Groupe Atos favorise les positions de couverture naturelle dans lesquelles les coûts et les revenus sont libellés dans la même devise.

Néanmoins, la performance financière du Groupe peut être influencée par les fluctuations des taux de change, compte tenu de la part croissante des activités externes impliquant des centres de coûts offshore basés principalement en Inde et en Europe centrale.

Le Groupe a établi une politique de gestion des positions de change résultant de transactions commerciales et financières libellées dans des monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Selon cette politique, toute exposition significative doit être couverte dès qu'elle est connue. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe peut utiliser divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises.

Au cours de l'année 2024, le Groupe a été confronté à un manque de disponibilité de lignes de crédit en devises et n'a donc pas été en mesure d'appliquer sa politique de couverture des risques de change. Le Groupe négocie actuellement activement avec des partenaires financiers potentiels afin d'obtenir des lignes de crédit en devises. Toutefois, à ce stade, le Groupe ne s'attend pas à être en mesure de se conformer à la politique de couverture pendant au moins une partie de l'année 2025.

Risque de prix

Le Groupe n'est pas exposé aux risques liés aux prix des matières premières.

L'obligation convertible émise en novembre 2019 contient une composante optionnelle indexée sur le cours de l'action Worldline. Le prix de remboursement et/ou d'échange de cette obligation est lié à l'évolution du cours de l'action Worldline. Le prix d'échange de référence était de 71,55 euros à la date d'émission. En 2024, l'exposition au cours de l'action Worldline s'éteint suite à la restructuration financière du Groupe (voir Section 6.1.7.4 - Evénements significatifs de l'exercice).

13.2 Instruments financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	2	-0	13	-2
Taux d'intérêt à terme sur contrats	-	-0	-	-0
Analysés comme :				
• Non courant	-	-0	-	0
• Courant	2	-0	13	-2

La juste valeur des instruments financiers est fournie par des contreparties indépendantes.

Parallèlement à la cession de sa participation résiduelle dans Worldline, Atos a conclu une transaction dérivée pour couvrir son exposition résiduelle au prix de l'action Worldline liée aux obligations échangeables en circulation à échéance 2024, qui ont été émises en 2019. La prime payée sur la transaction dérivée a été comptabilisée au bilan en tant qu'actif dérivé, puis réévaluée conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le dérivé est arrivé à échéance en 2024 et l'exposition au prix de l'action Worldline s'est éteinte suite à la restructuration financière du Groupe (voir Section 6.1.7.4 - Evénements significatifs de l'exercice).

13.3 Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires à taux variables s'élèvent à 751 millions d'euros (nominal) en 2024 et 2 080 millions d'euros en 2023, exposant le Groupe à un risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. L'exposition au taux variable après gestion du risque est d'environ 1 074 millions d'euros au 31 décembre 2024. Une diminution de 1,0% du taux de référence à court terme en Euro réduirait les produits d'intérêts financiers de 11 millions d'euros en théorie, en supposant que la structure (trésorerie/endettement à taux variable/couvertures) reste stable sur toute l'année.

(en millions d'euros)	Notes	Exposition au risque		Total
		Inférieur à 1 an	Supérieur à 1 an	
Prêt à terme réinstallé 2030	Note 6.4	-	-751	-751
Autres		-7	-	-7
Total des passifs		-7	-751	-758
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.5	1 739	-	1 739
Découverts	Note 6.5	0	-	0
Total trésorerie et équivalents de trésorerie net*		1 739	-	1 739
Actifs (passifs) financiers à court terme	Note 6.5	93	-	93
Position nette avant gestion du risque		1 825	-751	1 074
Instruments de couverture		-	-	-
Position nette après gestion du risque		1 825	-751	1 074
Nouveau prêt à terme 2029	Note 6.4	-	-302	-302
Prêt à terme réinstallé 2032	Note 6.4	-	-219	-219
Nouvelle obligation 2029	Note 6.4	-	-802	-802
Obligation réinstallée 2030	Note 6.4	-	-841	-841

(en millions d'euros)	Notes	Exposition au risque		Total
		Inférieur à 1 an	Supérieur à 1 an	
Obligation réinstallée 2032	Note 6.4	-	-137	-137
Autres		-11	-	-11
Dette totale nette après gestion du risque		1 814	-3 052	-1 238

(*) Dépôts à vue (certificats de dépôts), SICAV monétaires et découverts.

13.4 Risque de liquidité

Conformément au Plan de Sauvegarde Accélérée, la Société a obtenu de nouveaux financements auprès de banques et d'obligataires mis à la disposition en date de règlement-livraison de la dernière des augmentations de capital de conversion réservées (soit le 18 décembre 2024) et consistant en :

- 1 104 millions d'euros de nouvelle dette 1L (garantie de premier rang sur les actifs collatéraux) répartis entre :
 - € 802 millions d'euros de nouvelles obligations (notées B+ par S&P et BB- par Fitch) ; et
 - € 302 millions d'euros de nouveau prêt à terme ;
- 500 millions d'euros de nouvelles facilités 1L dont :
 - € jusqu'à 440 millions d'euros de facilité de crédit renouvelable (FCR), avec 190 millions d'euros destinés à répondre aux besoins de garanties bancaires ; et
 - € jusqu'à 60 millions d'euros de lignes de garanties bancaires.

Conformément au Plan de Sauvegarde Accélérée, les nouveaux financements ont été partiellement affectés au remboursement des financements intérimaires accordés à la Société avant l'approbation du Plan de Sauvegarde Accélérée afin de fournir les liquidités nécessaires pour financer l'activité jusqu'à la clôture de la restructuration financière, comme décrit précédemment.

L'échéance de ces nouveaux financements a été fixée à décembre 2029. La facilité de crédit renouvelable n'a pas été tirée au 31 décembre 2024.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde Accélérée, 1 948 millions d'euros de dettes financières existantes ont été réinstallées sous la forme de nouvelles dettes garanties à maturité à 6 ans ou plus, dans les instruments de dette suivants :

- 1 592 millions d'euros de dette 1,5L (subordonnée aux nouveaux financements (1L) mais prioritaire par rapport à la dette 2L) répartis entre :
 - € 751 millions d'euros de prêt à terme 1,5L, et
 - € 840 millions d'euros d'obligations 1,5L (notées CCC par S&P et CCC+ par Fitch) ; et
- 356 millions d'euros de dette 2L répartis entre :
 - € 219 millions d'euros de prêt à terme 2L, et
 - € 137 millions d'euros d'obligations 2L (notées CCC par S&P et CCC par Fitch).
- Aucun de ces instruments ne vient à échéance avant décembre 2029.

13.5 Risque de change

Atos opère dans de nombreux pays à travers le monde (voir Note 2). Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans le pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe utilise généralement des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou des swaps de devises pour minimiser le risque.

Au cours de l'année 2024, le Groupe a été confronté à un manque de disponibilité de lignes de crédit en devises et n'a donc pas été en mesure d'appliquer sa politique de couverture des risques de change. Le Groupe négocie actuellement activement avec des partenaires financiers potentiels afin d'obtenir des lignes de crédit en devises. Toutefois, à ce stade, le Groupe ne s'attend pas à être en mesure de se conformer à la politique de couverture pendant au moins une partie de l'année 2025.

La valeur comptable des actifs et dettes monétaires libellés en devises étrangères du Groupe à la date de clôture se présente comme suit :

(en millions d'euros)	EUR		GBP		USD	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actifs	128	133	61	10	876	261
Passifs	129	170	57	2	74	216
Exposition nette dans les états de la situation financière	-1	-37	4	8	802	45
Exposition couverte	-45	-666	-	-158	-	-102

Analyse de sensibilité des devises étrangères

Les entités du Groupe avec une devise fonctionnelle en euro, en livre sterling et en dollar américain sont les principales exposées au risque de change.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 5% de la devise sensible contre la devise fonctionnelle de chaque filiale. L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères et a ajusté leur conversion à la date de clôture en prenant une augmentation de 5% des taux de change.

(en millions d'euros)	EUR		GBP		USD	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Compte de résultat	-2	-35	0	-8	40	-3

Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2024, les instruments dérivés étaient tous affectés à la couverture des risques transactionnels (risques de change). D'un point de vue comptable, la plupart des dérivés étaient considérés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie.

La désignation des instruments par devise se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Couverture de flux de trésorerie				
Change				
Contrats à terme en CNY	-	-	-	5
Contrats à terme en GBP	-	-	-	-10
Contrats à terme en INR	-	-	-	202
Contrats à terme en MAD	-	-	1	26
Contrats à terme en MXN	-	-	2	39
Contrats à terme en PHP	-	-	-	32
Contrats à terme en PLN	0	18	10	226
Contrats à terme en RON	-	-	-	98
Contrats à terme en USD	2	27	-1	291

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Couverture à la juste valeur et instruments destinés à des fins de transaction				
Change				
Contrats à terme en GBP	-	-	-	-3
Contrats à terme en INR	-	-	-	2
Contrats à terme en PLN	-	-	-	5
Contrats à terme en RON	-	-	-	1
Contrats à terme en USD	-	-	-	19

Le montant net de la réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2024 n'est pas significatif. La variation sur l'exercice s'élève à - 8 millions d'euros (nette d'impôt).

Note 14 Capitaux propres

14.1 - Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres, déduites des capitaux propres consolidés, ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

(en millions d'euros et en unités)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère [a]	248	-3 441
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net retraité des instruments dilutifs - attribuable aux propriétaires de la société mère [b]	248	-3 441
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation [c]	7 202 242 119	110 860 004
Impact des instruments dilutifs [d]	764 321 043	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions [e]=[c]+[d]	7 966 563 162	110 860 004
(en euros)		
Résultat net par action [a] / [c]	0,034	-31,04
Résultat net par action dilué [b] / [e]	0,031	-31,04

14.2 - Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Actions propres

Les actions Atos détenues par la société mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values, ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

En application d'IFRIC 19, les actions et les bons de souscription d'actions émis pour le bénéfice des créanciers dans le cadre de la restructuration financière du Groupe ont été reconnus à leur juste valeur à la date d'émission.

Variations du capital social

En 2024, le Groupe a réalisé plusieurs opérations qui ont eu un impact sur le capital social et la valeur nominale de l'action de la Société, comme détaillé ci-dessous :

(en euros et en nombre d'actions)	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Au 1^{er} janvier 2024	111 439 307	1,00	111 439 307
Emission de nouvelles actions au titre de paiement fondés sur des actions*	697 471	1,00	697 471
Réduction de la valeur nominale (1,00 euro à 0,0001 euro)	-	-0,9999	-112 125 564
Augmentation de capital souscrite en numéraire, avec droit préférentiel de souscription (DPS)	63 062 910 207	0,0001	6 306 291
Augmentation de capital réservée aux créanciers non-participants	27 166 773 007	0,0001	2 716 677
Augmentation de capital réservée aux créanciers participants	84 857 868 064	0,0001	8 485 787
Augmentation de capital additionnelle réservée aux créanciers participants	3 836 291 587	0,0001	383 629
Au 31 décembre 2024	179 035 979 643	0,0001	17 903 598

(*) Voir Note 5.

En décembre 2024, dans le cadre du Plan de Sauvegarde Accélérée (voir Section 6.1.7.4 – Evénements significatifs de l'exercice), Atos a mené les opérations suivantes :

- Le 2 décembre 2024, une réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 1 à 0,0001 euro par action conduisant à un capital social de 11 213 euros divisé en 112 136 778 actions d'une valeur nominale de 0,0001 euro chacune. Il est rappelé que le montant de la réduction de capital, soit 112 millions d'euros, a été alloué à un compte de réserve spéciale indisponible.
- Le 10 décembre 2024, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un total de 233 millions d'euros, représentant une émission de 63 062 910 207 actions nouvelles à un prix de souscription de 0,0037 euro par action, réparties comme suit :
 - 18 476 832 229 actions nouvelles dans le cadre de l'offre, pour un total de 68 millions d'euros souscrits en numéraire, incluant 2 432 432 432 actions nouvelles représentant un total de 9 millions d'euros souscrites par Philippe Salle, Président du Conseil d'administration et futur Directeur Général de la Société, conformément à son engagement de souscription ;
 - 44 586 077 978 actions nouvelles résultant de l'exercice des garanties de Backstop, pour un total de 165 millions d'euros comprenant 75 millions d'euros souscrits en numéraire et pour 90 millions d'euros souscrits par conversion de dette.
- Le 18 décembre 2024, trois augmentations de capital complémentaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux créanciers, représentant un total de 2 935 millions d'euros et un total de 115 860 932 658 actions nouvelles, souscrites par compensation de dette financière existante pour 2 940 millions d'euros (intérêts inclus) et souscrites en numéraire pour 2 millions d'euros.

Après la finalisation des augmentations de capital réservées du 18 décembre 2024, le capital social de la Société s'établit à 17 903 598 euros et est composé de 179 035 979 643 actions d'une valeur nominale de 0,0001 euro chacune.

Bons de souscription d'actions

Le 18 décembre 2024, 22 398 648 580 bons de souscriptions d'actions ont été émis, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle de la Société au prix de 0,0001 euro par action, conformément au Plan de Sauvegarde Accélérée (voir Section 6.1.7.4 – Evénements significatifs de l'exercice).

Les bons de souscriptions d'actions sont exerçables à tout moment jusqu'à l'expiration d'une période de 36 mois suivant leur date de règlement-livraison.

Au 31 décembre 2024, 22 399 millions de bons de souscriptions d'actions étaient en circulation et exerçables jusqu'au 18 décembre 2027.

14.3 - Participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options de vente peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à la valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux participations ne donnant pas le contrôle des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier diffère selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès effectif aux bénéfices économiques de l'entité. En cas d'accès effectif aux bénéfices économiques, les participations ne donnant pas le contrôle sont maintenues au bilan et le passif financier est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. En l'absence d'accès aux bénéfices économiques en vertu de l'option de vente, les participations ne donnant pas le contrôle correspondantes sont décomptabilisées.

La différence entre le passif financier représentant l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle décomptabilisées est comptabilisée en déduction des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées en ajustement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

Depuis la perte de contrôle de Worldline en mai 2019, les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus significatives pour le Groupe.

Note 15 Engagements hors bilan

15.1 - Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements futurs minimums au titre d'obligations et d'engagements fermes pour les exercices à venir.

(en millions d'euros)	31 décembre	Echéances			31 décembre
	2024	< à un an	Un à cinq ans	> à cinq ans	2023
Contrats de location à faible valeur et à court terme	4	2	1	-	18
Obligations d'achat irrévocables	474	211	260	3	352
dont > cinq ans	8	2	4	3	46
Total engagements donnés	477	214	261	3	370
Engagements financiers reçus	500	-	500	-	320
Total engagements reçus	500	-	500	-	320

En 2024, les engagements financiers reçus se réfèrent aux engagements reçus dans le cadre de la restructuration financière du Groupe (voir Section 6.1.7.4. – Evénements significatifs de l'exercice), non tirés au 31 décembre 2024, qui comprennent :

- 440 millions d'euros de facilité de crédit renouvelable, dont 190 millions d'euros destinés à répondre aux besoins de garanties bancaires ; et
- 60 millions d'euros de ligne de garanties bancaires.

Dans le cadre des nouveaux financements accordés au Groupe suite à la restructuration financière, des sûretés et garanties ont été consenties par le Groupe au bénéfice des créanciers (voir Section 6.1.7.4. – Evénements significatifs de l'exercice). Ces sûretés et garanties n'ont pas été évaluées dans le tableau ci-dessus.

En 2023, les engagements financiers reçus correspondent à la part non-utilisée de la facilité de crédit renouvelable.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration financière, chaque filiale significative du Groupe (le caractère significatif étant apprécié sur la base que leur ensemble représente au moins 65 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, 85 % de l'EBO pré-IFRS 16 du Groupe et 85 % des actifs nets consolidés du Groupe) agit en qualité de garant au titre des Financements et a consenti une garantie individuelle (dont les termes et le montant maximum garanti font l'objet des limitations usuelles applicables dans chaque juridiction concernée) au bénéfice des Créanciers sécurisés dans le cadre du remboursement desdits Financements par la Société. Ces garanties n'ont pas été évaluées dans le tableau ci-dessus.

15.2 - Garanties commerciales

(en millions d'euros)

31 décembre 2024

31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Garanties bancaires	307	413
• Opérationnelles – performance	174	212
• Opérationnelles – appels d'offres	3	3
• Opérationnelles – avances sur paiement	75	143
• Financières ou autres	55	55
Garanties parentales	5 459	5 800
• Opérationnelles – performance	5 199	5 599
• Financières ou autres	260	201
Nantissements	14	6
Total	5 780	6 219

Pour un certain nombre de contrats à long terme majeurs réalisés par ses filiales, le Groupe émet des garanties de performance pour ses clients. Ces garanties se sont élevées à 5 199 millions d'euros au 31 décembre 2024, en baisse par rapport à 5 599 millions d'euros à fin décembre 2023.

15.3 - Autres engagements

Dans le cadre du litige Cognizant/TriZetto (voir Note 16), le Conseil d'administration d'Atos SE a approuvé le 25 mars 2021, des accords d'indemnisation au profit des compagnies d'assurance qui ont pris part à l'émission de l'acte de cautionnement pour un montant total de 570 710 384 dollars américains fourni dans le cadre de la procédure d'appel de l'affaire et approuvé par la juridiction de première instance (U.S. District Court) du District Sud de New York. En décembre 2023, la Cour suprême des États-Unis a rejeté l'appel de TriZetto. Par conséquent et sur la base de la demande conjointe soumise par les parties au juge, l'acte de cautionnement a été significativement réduit. En raison des derniers développements dans le litige TriZetto (voir Note 16), l'acte de cautionnement demeure encore en place au 31 décembre 2024.

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni, le Conseil d'administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité d'administrateur du nouveau fonds de pension Atos UK 2019 mis en place le 1er novembre 2019. En vertu de cette garantie, Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès du fonds de pension. Le 22 décembre 2020, la garantie a été confirmée et étendue de manière à tenir compte de la fusion du fonds de pension Atos 2011 dans le fonds de pension Atos UK 2019 et du transfert des dettes afférentes. Le montant estimé total de la garantie représentait 233 millions de livres sterling (281 millions d'euros) au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de la transaction entre Atos et Mitel datée de septembre 2023 par laquelle Mitel a acquis Unify, Atos a consenti trois contre garanties d'un montant net de 59 millions d'euros au 31 décembre 2024 qui pourraient être appelées dans l'éventualité où Mitel manquerait à ses obligations. Atos demeure également lié par l'accord de garantie de financement des retraites conclu avec Siemens en 2016, aux termes duquel Atos interviendrait, jusqu'à un montant maximum de 225 millions d'euros, dans l'éventualité où Mitel, en tant que garant successeur, manquerait à ses obligations de financement des pensions.

Note 16 Litiges

Le groupe est régulièrement impliqué dans diverses réclamations et procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités. Bien que le groupe ne s'attende pas à ce que la résolution finale des réclamations et procédures existantes, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur sa situation financière, une issue défavorable dans tout ou partie de ces procédures pourrait avoir un effet négatif important sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie pour une période donnée (voir en particulier les principaux litiges décrits ci-dessous, en cas de décision défavorable). Cette évaluation est basée sur la compréhension actuelle des faits et circonstances pertinents. En tant que tel, le point de vue du groupe sur ces questions est soumis à des incertitudes et pourrait changer à l'avenir.

Les détails concernant les réclamations qui ont été provisionnées et celles qui ne l'ont pas été ne sont pas divulgués, car ces informations pourraient influencer l'issue de certains litiges en cours.

Les principaux litiges auxquels est exposée la Société et qui pourraient avoir un impact matériel sont les suivants :

TriZetto

En octobre 2020, un jury a déclaré Syntel (membre du groupe Atos depuis 2018) responsable d'appropriation illicite de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a accordé à Cognizant et TriZetto environ 855 millions de dollars de dommages-intérêts. Tout au long du procès et dans sa requête postérieure au procès, Syntel a soutenu que Cognizant et TriZetto n'avaient pas réussi à démontrer l'appropriation illicite de secrets commerciaux et que leurs théories en matière de dommages-intérêts n'étaient pas fondées en droit. Dans sa décision, le tribunal de district a estimé qu'il existait suffisamment de preuves pour étayer le verdict du jury concernant l'appropriation illicite de secrets d'affaires et que l'octroi par le jury de 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal de district a estimé que les 570 millions de dollars de dommages-intérêts punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être ramenés à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction. Le tribunal de district a émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux spécifiques remis en cause dans le procès.

Le 25 mai 2023, la Cour d'appel des États-Unis pour le deuxième circuit (« United States Second Circuit Court ») a annulé une décision rendue par la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York (« United States District Court for the

Southern District of New York »), dans le cadre du litige en cours entre Syntel et Cognizant et sa filiale TriZetto, qui déclarait Syntel responsable des dommages causés par l'appropriation illicite de secrets commerciaux et la violation de droits d'auteur dont Syntel se serait rendue coupable. La Cour d'appel des États-Unis pour le deuxième circuit a renvoyé l'affaire à la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York pour qu'elle examine plus avant si le montant des dommages-intérêts est toujours approprié.

Le 13 mars 2024, le tribunal de district a rendu sa décision sur le dossier de renvoi et a annulé la totalité des dommages-intérêts compensatoires (285 millions de dollars). La décision fait également droit à la requête de TriZetto concernant les honoraires d'avocat (14 548 992,98 dollars).

Le 23 octobre 2024, le tribunal fédéral du district sud de New York (États-Unis) a ordonné un nouveau procès sur les dommages compensatoires prétendument dus par Syntel pour détournement de secrets commerciaux et violation de droits d'auteur.

Le 25 novembre 2024, Syntel a déposé devant le Second Circuit une demande d'autorisation d'interjeter appel de l'ordonnance de nouveau procès rendue par le tribunal de district.

Accord conclu entre Atos et Unisys concernant le procès intenté par Unisys contre Atos et deux employés d'Atos

Le 3 décembre 2024, Atos a annoncé avoir signé avec Unisys un accord pour résoudre le procès intenté par Unisys contre Atos et deux employés d'Atos devant le tribunal fédéral du district Est de Pennsylvanie.

Les parties s'acquittent actuellement des obligations prévues dans le règlement, qui seront achevées à la fin du premier semestre 2025.

Les termes du règlement sont confidentiels. Le règlement n'aura qu'un impact limité sur la dette nette et l'effet de levier d'Atos en ce qui concerne ses projections pour le quatrième trimestre 2024 et pour l'année 2025.

Pour rappel, Atos a embauché deux anciens employés d'Unisys Inc. et cette dernière a déposé une première plainte et une ordonnance restrictive temporaire (ORT) à leur encontre, alléguant qu'ils avaient détourné des documents confidentiels d'Unisys. Par la suite, Unisys a étendu le litige à deux autres employés. Le 12 avril 2023, l'ordonnance de restriction temporaire a été accordée en ce qui concerne la divulgation d'informations confidentielles, exclusives ou secrètes d'Unisys et la sollicitation d'autres employés pour qu'ils quittent leur emploi chez Unisys.

Affaire d'infraction au droit d'auteur aux États-Unis

En avril 2023, un fournisseur de logiciels a déposé une plainte alléguant qu'Atos et l'un de ses clients ne détiennent pas les licences requises pour utiliser certains de ses produits logiciels et demandant une compensation d'environ 130 millions de dollars américains plus une compensation supplémentaire pour les nouvelles versions des mêmes produits. Atos et le client ont déposé leurs réponses en avril 2024, contestant cette demande.

Les parties sont actuellement engagées dans la recherche de documents et l'établissement des faits, la phase de recherche s'achevant le 21 mai 2025.

Réclamation liée à la cession d'Unify

En 2024, des discussions, assorties de réclamations, ont eu lieu entre Atos et Mitel relatives à la cession de Unify.

Les sujets discutés et contestés sont relatifs, notamment, à l'ajustement de prix, au paiement différé et à certaines déclarations et garanties relatives aux comptes.

Début 2025, les discussions se poursuivent entre les parties avec pour objectif d'aboutir à une transaction.

Réclamation pour factures impayées

En septembre 2022, Atos a signé un contrat d'externalisation informatique avec un client britannique sur une externalisation de première génération couvrant la cybersécurité, l'automatisation, le right shoring et les opérations numériques. Suite à un report de la date de démarrage du service, un différend est apparu entre les parties sur les raisons du retard et l'étendue réelle du service. Bien qu'un règlement soit intervenu en 2023, le litige se poursuit car certains désaccords matériels n'ont pas été résolus. Entre-temps, Atos a accumulé un retard important, dû à l'absence totale et, à son avis, injustifiée, de paiement de ses factures pendant plusieurs mois.

En août 2024, le client a résilié le contrat et a menacé de réclamer un montant d'environ 101 millions de dollars américains pour une prétendue rupture de contrat. Atos conteste cette réclamation, considérant que le client n'a pas respecté ses obligations et a réclamé le paiement des factures en souffrance.

En décembre 2024, Atos a déposé une demande de remboursement de factures auprès de la Haute Cour de justice, Tribunaux de commerce et de propriété d'Angleterre et du Pays de Galles, Tribunal de la technologie et de la construction (« High Court of Justice Business & Property Courts of England & Wales Technology and Construction Court »).

En février 2025, le processus de désengagement d'Atos a été achevé et approuvé par le client, ce qui a permis la signature de l'accord de transfert d'actifs.

Enquête administrative

Le 18 juillet 2018, l'Autorité de la concurrence (« ADLC ») a ouvert une enquête formelle qui a conduit à l'émission de la communication des griefs signifiée à Atos France SAS le 20 novembre 2023. L'ADLC reproche à Atos et à trois autres entreprises des secteurs de l'ingénierie et du conseil en technologies d'avoir conclu et mis en œuvre un accord de non-concurrence pour le recrutement de leur personnel respectif. L'audience devant l'ADLC a eu lieu le 16 octobre 2024. Une décision est attendue au cours du premier trimestre 2025 et toute sanction éventuelle devrait être d'un montant limité.

Réclamations en matière sociale

Le groupe compte près de 78 000 employés (au 31 décembre 2024) et relativement peu de demandes d'indemnisation. Dans presque toutes les juridictions, il n'y a pas ou très peu de réclamations. L'Amérique latine est la seule région où il y a un nombre significatif de réclamations, mais ces réclamations sont souvent de faible valeur ou gonflées et typiques des entreprises opérant dans cette région.

Le groupe est partie prenante dans quelques conflits du travail d'une valeur plus élevée, mais il estime que la plupart de ces conflits sont peu ou pas fondés et qu'ils sont provisionnés de manière appropriée.

Toutes les créances supérieures à 300 000 euros ont été provisionnées pour un montant global de 2,2 millions d'euros comme indiqué dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024.

Réclamations fiscales

Le groupe est engagé dans plusieurs litiges, réclamations et audits fiscaux habituels.

Ces litiges sont généralement résolus par des procédures administratives non contentieuses. Certaines réclamations fiscales sont localisées en Inde et au Brésil, où Atos est parfois défendeur ou demandeur. Ces litiges sont fréquents pour les entreprises opérant dans ces régions et les procédures sont généralement longues.

Le montant total des provisions pour litiges fiscaux inclus dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 est de 31 millions d'euros.

Autres litiges

Le 27 novembre 2023, Atos est intervenu dans une procédure de référé introduite devant le Président du tribunal de commerce de Nanterre par la société Ciam de droit luxembourgeois, qui demandait au juge d'ordonner à M. René Proglio, ancien dirigeant d'Atos, de répondre à plusieurs questions et de communiquer une lettre. Atos a demandé le rejet des demandes du Ciam. Les demandes du Ciam ont été rejetées par décisions du 27 février 2024 et du 16 avril 2024 et le Ciam a été condamné à payer 15 000 euros à Atos au titre des frais de justice. Le Ciam a fait appel devant la Cour d'appel de Versailles le 19 août 2024. La procédure est en cours.

Le 17 novembre 2023, la société Alix AM, société de droit singapourien, a assigné la société Atos en référé devant le Président du tribunal de commerce de Pontoise, en demandant une expertise du projet de cession de TFCO à EPEI et de l'annonce de l'entrée en négociations exclusives le 1er août 2023. Atos a demandé le rejet des demandes d'Alix AM. Le 8 février 2024, la demande d'Alix AM a été rejetée par le Président du Tribunal de commerce de Pontoise, qui a condamné Alix AM à payer 2 500 euros de frais de justice à Atos (prélevés sur le compte CARPA du cabinet). Alix AM a fait appel de cette ordonnance le 13 mars 2024 devant la Cour d'appel de Versailles, en étendant le champ de l'expertise demandée au plan de séparation d'Atos annoncé en juin 2022. Le 14 novembre 2024, la Cour d'appel de Versailles a confirmé l'ordonnance rendue par le Tribunal de commerce de Pontoise et a condamné Alix à verser à Atos 20 000 euros au titre des frais de justice. Cette décision n'est pas définitive, elle a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

Le 5 décembre 2023, l'association française UDAAC a assigné en référé la société Atos devant le Président du tribunal de commerce de Pontoise, en demandant la désignation d'un mandataire ad hoc chargé de convoquer une assemblée générale des actionnaires aux fins de révoquer plusieurs administrateurs de la société Atos. Atos a demandé la nullité de la procédure de référé de l'UDAAC et le rejet de ses demandes. Les demandes de l'UDAAC ont été déclarées irrecevables par le Président du Tribunal de Commerce de Pontoise par décisions en date du 29 février 2024 et l'UDAAC a été condamnée à payer 20.000 euros à Atos au titre des frais de justice. L'UDAAC n'a pas fait appel et la décision est définitive.

Note 17 Parties liées

Les parties liées incluent :

- les entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par Atos SE, unilatéralement ou conjointement, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par un des principaux dirigeants du Groupe tel que définis ci-après ; et
- les principaux dirigeants du Groupe définis comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'administration ainsi que les membres du Comité exécutif.

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- les refacturations de loyer ;
- la facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- les facturations de services administratifs ; et
- les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2024, les états de la situation financière du Groupe n'incluaient aucune créance ou dette vis-à-vis des parties liées.

Rémunérations des membres du Conseil d'administration, ainsi que des membres du Comité exécutif

La rémunération des principaux dirigeants au cours de l'exercice est présentée comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Avantages court terme	13	20
Cotisations versées par employeur et autres taxes	3	4
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	1	3
Total	17	27

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes, les avantages en nature et les indemnités de rupture de contrat. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice actuel et les reprises de provisions relatives à l'exercice précédent.

Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 – principales sociétés

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
HOLDINGS				
Atos SE		Société mère consolidante		80, quai Voltaire - 95870 Bezons, France
Atos International BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen
Saint Louis Ré SA	100	IG	100	12 rue du Chateau d'Eau, 3364 Leudelage, Luxembourg
Atos International SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons, France
Bull SA	100	IG	100	68, rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois, France
FRANCE				
Atos France	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Yunano SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Bull SAS	100	IG	100	68, rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Agarik SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Avantix SAS	100	IG	100	655, avenue Galilée - 13794 Aix en Provence
Evidian SA	100	IG	100	68, rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Keynectis SA	100	IG	100	Tour Eria, 5 rue Bellini - 92800 Puteaux
Atos Digital Security SAS	100	IG	100	50, avenue Daumesnil - 75012 Paris
Eviden France SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
ALLEMAGNE				
Atos Information Technology GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Eviden Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
CHG Communications Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH	100	IG	100	Luxemburger Str. 3, 45131 Essen
Atos International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Eviden International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Applied International Informatics GmbH	100	IG	100	Torstraße, 49 - 10119 Berlin
Bull GmbH	100	IG	100	Von-der-wettern-straße, 27 - 51149 Cologne
Science + computing AG	100	IG	100	Hagellocher Weg, 73 - 72070 Tübingen
Atos Support GmbH	100	IG	100	The Squire, Am Flughafen 14 - 60549 Francfort-sur-le-Main
Atos IT Services GmbH	100	IG	100	Luxemburger Str.. 3, 45131 Essen
Atos Systems Business Services GmbH	100	IG	100	Am seestem, 1 - 40547 Dusseldorf

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Cycos AG	95.1	IG	100	Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 - 52477 Alsdorf
cv cryptovision GmbH	100	IG	100	Munscheidstr. 14 - 45886 Gelsenkirchen
PAYS-BAS				
Eviden Netherlands BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Eviden Telco Services BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Atos Netherlands BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen
Motiv IT Masters BV	100	IG	100	(3402 PL) Ijsselstein - Utrechtseweg 34 e
EUROPE (AUTRES) – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE				
Algérie				
EURL Atos Technologies Algérie	100	IG	100	Rue Yehia El-Mazouni, 16, El Biar - Alger
Autriche				
Atos IT GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
Eviden Technologies Beteiligungen GmbH	100	IG	100	Wagramer Straße 19, Stock 16, 1220 Vienne
Eviden Austria GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
Atos Technologies Austria GmbH	100	IG	100	Wagramer Strabe 19, stock 16, 1220 Vienne
TSG EDV-Terminal Service GmbH	99	IG	100	Modecenterstraße, 1 - 1030 Vienne
SEC Consult Unternehmensberatung GmbH	100	IG	100	14, 1. Stock Komarigasse - 2700 Wiener Neustadt
Belgique				
Eviden Belgium SA/NV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem
Atos Belgium BV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem
Bulgarie				
Atos IT Solutions and Services EOOD	100	IG	100	2 Knyaginya Maria Luiza Blvd, TZUM Business Center, 4th floor 1000 Sofia
Eviden Global Delivery Center EOOD	100	IG	100	2 Knyaginya Maria Luiza Blvd, TZUM Business Center, 4th floor 1000 Sofia
Côte d'Ivoire				
Bull Côte d'Ivoire	100	IG	100	31, avenue Noguès - 01 BP 1580 Abidjan 01
Danemark				
Atos IT Solutions and Services A/S	100	IG	100	Stensmosevej 15, 2620 Albertslund
Eviden Denmark ApS	100	IG	100	Langebjergvænget 18, 4000 Roskilde
Croatie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o	100	IG	100	Heinzelova, 69 - 10000 Zagreb
République Tchèque				
Eviden Czech Republic s.r.o.	100	IG	100	Doudlebská, 1699/5 - 14000 Prague 4
Atos Czech Republic s.r.o.	100	IG	100	Doudlebská, 1699/5 - 14000 Prague 4
DataSentics AS	100	IG	100	Washingtonova, 1599/17, Nové Město - 11000 Prague 1
Gabon				
Bull Gabon	100	IG	100	Immeuble Abiali, ZI d'Oloumi - BP 2260 Libreville
Grèce				
Atos Greece SA	100	IG	100	Irakleio Avenue, 455, N. Iraklio - 14122 Athènes
Finlande				
Atos IT Solutions and Services oy	100	IG	100	Kalkkipellontie, 6 - 026050 Espoo
Eviden Finland Oy	100	IG	100	Jaakonkatu 2 - 01620 Vantaa
Hongrie				
Atos Magyarorszag Kft	100	IG	100	Kalvin Ter 12, H - 1085 Budapest
Eviden Hungary Kft	100	IG	100	Kalvin Ter 12, H - 1085 Budapest
Irlande				
Atos IT Solutions and Services Limited	100	IG	100	Dundrum Town Centre, Sandyford Road Dublin 16
Luxembourg				

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Eviden Luxembourg SA	100	IG	100	12 rue du Château d'Eau, 3364 Leudelange
Madagascar				
Atos Madagascar SAU	100	IG	100	12, rue Indira Gandhi, Tsaralalana, BP 252 Antananarivo
Maroc				
Atos IT Services SARL	100	IG	100	1100 Bd Al Qods, Park Casanearshore, Shore 2, PLT 001, 20190, Quartier Sidi Maârouf – Casablanca
Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL	100	IG	100	1100 Bd Al Qods, Park Casanearshore, Shore 7, 20190, Quartier Sidi Maârouf – Casablanca
Eviden Technologies Maroc	100	IG	100	1100 Bd Al Qods, Park Casanearshore, Shore 7, 20190, Quartier Sidi Maârouf – Casablanca
Eviden Technologies Maroc SAS	100	IG	100	1100 Bd Al Qods, Park Casanearshore, Shore 7, 20190, Quartier Sidi Maârouf – Casablanca
Pologne				
Eviden Polska SA	100	IG	100	Pulawska 180 02-670 Varsovie
Atos Poland Global Services Sp. z o.o.	100	IG	100	ul. Kraszewskiego 1 85-240 Bydgoszcz
Portugal				
Atos IT Solutions and Services Unipessoal Lda	100	IG	100	Avenida José Malhoa, 16 - Piso sétimo B2 - Edifício Europa, 1070 159 Lisbonne
Roumanie				
Eviden Technologies SRL	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 - 014459 Bucharest
Atos Global Delivery Center SRL	100	IG	100	Municipal Timișoara, Piata Consiliul Europei 2A, Cladirea Unidted Business Center 1, et 2, 300627 Judet Timiș
Eviden Romania SRL	100	IG	100	Mihail Kogalniceanu 21, C6 Building 500090 Brasov
Sénégal				
Atos Technologies Sénégal SAU	100	IG	100	Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul - BP 3183 Dakar
Serbie				
Eviden d.o.o. Beograd	100	IG	100	Danila Lekica Spanca 31 - 11070 Belgrade
Afrique du Sud				
Atos (PTY) Ltd	74	IG	100	Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32 - 2144 Woodlands
Espagne				
Eviden Consulting Canarias SA	100	IG	100	Calle Subida al Mayorazgo, 24b - 38110 Santa Cruz de Tenerife
Atos Spain SAU	100	IG	100	Albarracin, 25 - 28037 Madrid
Atos IT Solutions and Services Iberia SL	100	IG	100	Ronda de Europa, 5 - 28760 Madrid
Atos Holding Iberia SL	100	IG	100	ALBARRACIN 25, Madrid
Atos Major Events SLU	100	IG	100	C/ Marques de Ahumada, 7 - 28028 Madrid
Slovaquie				
Eviden Slovakia s.r.o.	100	IG	100	Pribinova 19/7828 - 811 09 Bratislava
Suède				
Atos IT Solutions and Services AB	100	IG	100	Johanneslundsvägen, 12-14 - 194 87 Upplands Väsby
Suisse				
Eviden AG	100	IG	100	Freilagerstrasse 28, 8047 Zurich
Atos AG	100	IG	100	Freilagerstrasse 28, 8047 Zurich
Turquie				
Atos Bilişim ve Danışmanlık A.Ş.	100	IG	100	Yakacık Caddesi, No 111 - 18 - 34870, Kartal, Istanbul
Atos Müşteri Hizmetleri A.Ş.	100	IG	100	Yakacık Caddesi, No 111 - 18 - 34870, Kartal, Istanbul
Emirats Arabes Unis				
Atos Origin FZ LLC	100	IG	100	Office G20, Building DIC-9 Dubai Internet City - PO Box.500437

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Paladion Sharjah (Branch) Qatar	100	IG	100	Saif Suite X4 - 03 and SAIF Office P8-05-58, Sharjah Airport International Free Zone, Sharjah, 120398
Eviden Qatar LLC Egypte	100	IG	100	Sheikh Suhaim bin Hamad Street - No.89858 Doha
Atos IT SAE Arabie Saoudite	100	IG	100	Alex Desert Road, Smart Village, Concordia Building, Ground Floor, Le Caire
Atos Saudi LLC ROYAUME-UNI	49	IG	49	P. O. Box # 8772 - Riyad-11492
Eviden Consulting Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services UK Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Eviden Technology Services Limited	100	IG	100	44 Esplanade, JE4 9WG, St. Helier, St. Helier, Jersey
Atos UK IT Holdings Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos BPS Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos UK Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos International IT Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM Holdings LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Ipsotek Ltd.	100	IG	100	100 Acre House, 11-15 William Road - NW13ER Londres
Cloudreach Europe Limited ASIE PACIFIQUE Australie	100	IG	100	3rd Floor Saffron House 6-10 Kirby Street - EC1N8TS Londres
Atos (Australia) Pty. Ltd	100	IG	100	Mountain Highway, 885 - 3153 Bayswater Victoria
Eviden Australia Pty. Ltd Chine	100	IG	100	75 Castlereagh street , 2000 Sidney , Suite 5,01
Eviden Information Technology (Nanjing) Co Ltd	100	IG	100	Floor 12, Building 1B Powerise accelerator, High Tech zone Software park - Province de Nanjing Jiangsu
Eviden Information Technology (China) Co Ltd	100	IG	100	Room 05.161, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District, Pékin
Atos Enterprise Technology (Beijing) Co Ltd	100	IG	100	Room 101, 1/F, Building 3 No. 7, Wangjing Zhonghuan Nan Road, Chaoyang District, Pékin
Eviden Worldgrid Information Technology (Beijing) Co Ltd	100	IG	100	Room 05.162, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District, Pékin
RTS Information Consulting (Chengdu) Co Ltd Hong Kong	100	IG	100	Room 108-109, 1st floor, Building B2, Tianfu Software Park, High Tech Zone - Province de Chengdu Sichuan
Atos Information Technology HK Ltd	100	IG	100	8/F Octa Tower - 8 Lam Chak Street - Kowloon Bay RM 1301, 13th floor, Harbourside HQ, 8, Lam Chak Street, Hong Kong
Eviden Hong Kong Limited	100	IG	100	
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited	100	IG	100	RM 1401 - Hutchison House - 10, Harcourt Road
Inde				
Eviden India Pvt Ltd	100	IG	100	1402 /1403 Supremus, E Wing, Techno Campus,

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Atos Solutions and Systems Private Limited	100	IG	100	Kanjurmarg (East), Bombai Maharashtra - 400042 Unit No. 1401 & 1409, 14th Floor, Supremus, E Wing, Techno Campus, Kanjurmarg East 400042 Bombai
Eviden IT Services Private Limited	99.99	IG	100	Plot 8b, RMZ Centennial, Camp-B, 5th Floor, ITPL Main Road, Whitefield, Bangalore Ka 560048
Anthelio Business Technologies Private Limited	99.99	IG	100	Level 1, Part A of Tower1, Phase 2, SY.NO 115 (Part) Waverock, APIIC ITITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008
Syntel Pvt Ltd.	100	IG	100	Unit No, 112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Bombai 400 096 Maharashtra
Syntel Global Pvt Ltd	100	IG	100	Ground floor, E-Tech Software Technology Park, Dhokali Naka, Kolshet road, Thane(West)-400607
Paladion Networks Pvt Ltd India	100	IG	100	49, Shilpa Vidya, 3rd Phase, 1st Main, JP Nagar, Bangalore 560068
Japon				
Eviden KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Atos Technologies Japan GK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Evidian-Bull Japan KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Malaisie				
Atos Services (Malaysia) SDN BHD	100	IG	100	16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthen - 3 Brickfields - 50470 Kuala Lumpur
Philippines				
Atos Information Technology, Inc.	99.94	IG	100	23/F Cyber One Building - Eastwood City - Cyberpark - 1110 Libis, Quezon City
XBS Disposition Subsidiary Philippines, Inc.	100	IG	100	8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City
Singapour				
Atos Information Technology (Singapore) Ptd Ltd	100	IG	100	Blk 988 Toa Payoh North #08-01 - 319002
Eviden Singapore Pte Ltd	100	IG	100	Blk 988 Toa Payoh North #08-01 - 319002
Taiwan				
Eviden Taiwan Ltd	100	IG	100	5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road - Taipei
Thaïlande				
Eviden IT Solutions and Services Ltd	100	IG	100	2922/339 Charn Issara Tower II - 36th Floor - New Petchburi Road - Bangkok - Huay Kwang - 10310 Bangkok
AMERIQUES				
Argentine				
Atos Argentina SA	100	IG	100	Virrey Liniers 2250, C1241ABV – Buenos Aires
Bull Argentina SA	100	IG	100	Manuela Saenz 323 5to. Piso Of. 506 - C 1107 bpa, Buenos Aires
Brésil				
Atos Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paolo
Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paolo
Bull Ltda.	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paolo
Canada				
Eviden Canada Inc	100	IG	100	c/o Gowling WLG (Canada) LLP, One Main Street West ON L8P 4Z5 Hamilton
Atos Technologies Canada Inc	100	IG	100	5770 Hurontario Street, Suite B150, Mississauga,

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
				Ontario L5R 3G5
Eviden Services, Inc	100	IG	100	415, Rue Saint-Antoine cwest Bureau, 400 Montréal - Québec H2Z 2B9
Processia Solutions Inc	100	IG	100	3131, St-Martin ouest, Laval - QC H7T 2Z5
AppCentrica Inc	100	IG	100	3 Church Str, suite 600, Toronto - Ontario M5E 1M2
Colombie				
Atos IT Solutions and Services S.A.S	100	IG	100	Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 - Bogotá
Mexique				
Atos Global Delivery Center México, S. de R.L. de C.V.	100	IG	100	Sevilla No. 40 Piso 3 - Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc - 06600 Ciudad de Mexico
Etats-Unis d'Amérique				
Atos IT Solutions and Services Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Eviden USA, Inc	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Suite 110, Plano, TX 75093
Atos IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Suite 120, Plano, TX 75093
Eviden Technologies USA 3, LLC	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Suite 110, Plano, TX 75093
Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Healthcare Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Eviden Technologies USA 2, LLC	100	IG	100	251 Little Falls Drive 19808 City of Wilmington, County of New Castle
Atos Syntel Inc	100	IG	100	525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083
Anthelio Global Inc	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Atos Digital Health Solutions, Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Technologies USA, LLC	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Suite 120, Plano, TX 75093
Pyramid Healthcare Solutions Inc	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Evidian Systems Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Engage ESM Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Maven Wave Partners LLC	100	IG	100	71 S. Wacker Drive, Suite 2040, Chicago, IL 60606
Paladion Technologies Inc	100	IG	100	Delaware corporation with its office at 11480 Commerce Park drive, Suite 210, Reston Virginia 20191
Eagle Creek Software Services	100	IG	100	10050 Crosstown Circle, Suite 360, Eden Prairie, Minnesota 55344
Nimbix Inc	100	IG	100	800 E. Campbell Road, Suite 241, Richardson, TX 75081
VisualBI Solutions Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Cloudreach Inc	100	IG	100	230 Avenue of The Americas FL 19 New York, NY, 10020-1520
Cloudamize Inc	100	IG	100	3340 Peachtree Rd NE, Suite 2550, Atlanta, GA 30326
Uruguay				
Atos Uruguay SA	100	IG	100	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 - 1160 Montevideo

Note 19 Évènements postérieurs à la date de clôture

Le 31 janvier 2025, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Atos SE, réunie au siège social de la Société, a approuvé les comptes de l'exercice 2023.

Le 31 janvier 2025, le Conseil d'administration a de nouveau pris acte de la démission de Jean Pierre Mustier de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de la Société à compter de cette date et a nommé Philippe Salle en qualité de Président-Directeur Général à compter du 1er février 2025. Le Conseil d'administration a également modifié son règlement intérieur, notamment pour renforcer les missions et les moyens de l'Administrateur Indépendant Référent, dont la nomination est désormais

obligatoire en cas de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Les matières réservées au Conseil d'administration ont également été étendues.

Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Forvis Mazars			
	Grant Thornton		Réseau		Forvis Mazars		Réseau	
	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	1 514	47%	-	0%	1 635	54%	-	0%
Filiales intégrées globalement	1 048	32%	4 837	74%	540	18%	2 101	100%
Sous total audit	2 562	79%	4 837	74%	2 175	72%	2 101	100%
Services autres que la certification des comptes*								
Emetteur	678	21%	-	0%	806	27%	-	0%
Filiales intégrées globalement	14	0%	1 674	26%	40	1%	0	0%
Sous total autres	692	21%	1 674	26%	846	28%	0	0%
Total honoraires 2024	3 254	100%	6 511	100%	3 021	100%	2 101	100%

(*) En 2024, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	1 472	47%	-	0%	1 537	34%	-	0%
Filiales intégrées globalement	954	30%	4 316	77%	1 397	31%	1 383	85%
Sous total audit	2 426	77%	4 316	77%	2 934	65%	1 383	85%
Services autres que la certification des comptes*								
Emetteur	435	14%	-	0%	1 103	25%	-	0%
Filiales intégrées globalement	285	9%	1 301	23%	448	10%	237	15%
Sous total autres	720	23%	1 301	23%	1 551	35%	237	15%
Total honoraires 2023	3 146	100%	5 617	100%	4 485	100%	1 620	100%

(*) En 2023, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.